

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, May 12, 2021

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met by videoconference this day at 4 p.m. [ET] to study the subject matter of those elements contained in Divisions 21, 22, 23, 24, 28, 29, 32, 33, 34, 35, and 36 of Part 4 of Bill C-30, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 19, 2021 and other measures.

**Senator Chantal Petitclerc** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Happy Wednesday to all. I am Chantal Petitclerc, senator from Quebec, and it is my pleasure and privilege to chair this committee.

We are conducting this meeting of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology today by videoconference. Before we begin, I would like to make a few useful suggestions to help us have a productive and efficient meeting.

[*English*]

First, I would ask you to keep your microphones muted at all times unless you are recognized by name by the chair and you will be responsible for turning your microphones on and off during the meeting. Please wait until you are recognized by name. I will also ask the senators to use the raise hand feature. Before you speak, please pause for a few seconds just to let the audio signal catch up to you.

[*Translation*]

Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please report it to the chair or the clerk, and we will work to resolve the issue. Should you have other types of technical challenges, please contact the clerk. Do not forget the technical assistance number you have been provided with.

[*English*]

Please note that we might need to suspend during these times if we have some challenges, as we, of course, need to ensure that all members are able to participate fully.

Finally, I want to remind all of us that Zoom screens should not be copied, recorded or photographed.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 12 mai 2021

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 heures (HE), par vidéoconférence, pour étudier la teneur des éléments des sections 21, 22, 23, 24, 28, 29, 32, 33, 34, 35 et 36 de la partie 4 du projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 avril 2021 et mettant en œuvre d'autres mesures.

**La sénatrice Chantal Petitclerc** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**La présidente :** Bon mercredi à tous et à toutes. Je m'appelle Chantal Petitclerc, je suis une sénatrice du Québec et c'est un plaisir et un privilège pour moi de présider ce comité.

C'est par vidéoconférence que nous participons aujourd'hui à cette réunion du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Avant de commencer, j'aimerais vous faire part de quelques suggestions utiles qui permettront d'assurer que cette réunion soit efficace et productive.

[*Traduction*]

Tout d'abord, je vous demanderais de laisser vos microphones en sourdine en tout temps, sauf si la présidence vous nomme. Vous devez activer et désactiver vous-mêmes vos microphones tout au long de la réunion. Veuillez attendre d'être nommé avant de parler. Je demanderais aussi aux sénateurs d'utiliser la fonction « Lever la main ». Avant de parler, faites une pause de quelques secondes pour laisser le temps au signal audio de vous rattraper.

[*Français*]

Si vous éprouvez des difficultés techniques liées en particulier à l'interprétation, veuillez le signaler à la présidente ou au greffier, et nous nous efforcerons de résoudre le problème. Si vous éprouvez d'autres difficultés techniques, veuillez communiquer avec le greffier. N'oubliez pas le numéro d'assistance technique qui vous a été fourni.

[*Traduction*]

À noter que nous pourrions devoir suspendre la séance si nous éprouvons des difficultés étant donné que, bien entendu, nous devons nous assurer que tous les membres participent pleinement.

Finalement, je vous rappelle qu'il est interdit de faire des copies, des enregistrements ou des photographies des écrans Zoom.

[*Translation*]

Without further ado, I would like to introduce the members of the committee who are taking part in today's meeting. With us are Senator R. Black; Senator Bovey; Senator Frum; Senator Dasko; Senator Forest-Niesing; Senator Kutcher; Senator Manning; Senator Moncion; Senator Mégie; Senator Moodie; and Senator Omidvar.

Thank you for being with us, dear colleagues. As you know, we are starting a very busy week for this committee.

[*English*]

In May 2021, 11 divisions of Bill C-30, An Act to implement certain provisions of the budget, were referred to this committee for a pre-study. Today, this committee plans to study Divisions 21, 22, 24, 28 and 29. We will hear from relevant federal departments, agencies and bodies.

Before we begin, I wish to advise you that Senator Frum will be filling in for Senator Poirier in her duty as deputy chair on an acting basis.

[*Translation*]

Thank you very much, Senator Frum, for being with us today.

[*English*]

Our first panel is on Divisions 21 and 29, which deal with changes to the Social Security Tribunal and authorizations for the Minister of Labour to collect and use social insurance numbers. I would like to introduce our witnesses for today.

[*Translation*]

With us today, from Employment and Social Development Canada, we have Ms. Frances McCormick, Executive Director, Labour Program; Mr. Charles Philippe Rochon, Senior Analyst, Labour Program; Ms. Lorraine Pelot, Director General, Income Security and Social Development Branch; and Ms. Tara Belanger Zahab, Director, Income Security and Social Development Branch.

We will first hear opening remarks from Ms. McCormick and Ms. Pelot. I don't know which of you was going to speak first, but I'll give you the floor.

[*Français*]

J'aimerais, sans plus tarder, vous présenter les membres du comité qui participent à la réunion aujourd'hui. Nous avons donc parmi nous le sénateur R. Black, la sénatrice Bovey, la sénatrice Frum, la sénatrice Dasko, la sénatrice Forest-Niesing, le sénateur Kutcher, le sénateur Manning, la sénatrice Moncion, la sénatrice Mégie, la sénatrice Moodie et la sénatrice Omidvar.

Merci d'être avec nous, chers collègues. Comme vous le savez, nous amorçons une semaine qui sera fort bien remplie pour ce comité.

[*Traduction*]

En mai 2021, 11 sections du projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget ont été renvoyées à notre comité en vue d'une étude préliminaire. Aujourd'hui, notre comité prévoit étudier les sections 21, 22, 24, 28 et 29. Nous entendrons des représentants des ministères et organismes pertinents.

Avant de commencer, je tiens à vous informer que la sénatrice Frum remplacera la sénatrice Poirier dans ses fonctions de vice-présidente à titre intérimaire.

[*Français*]

Merci beaucoup, sénatrice Frum, d'être avec nous aujourd'hui.

[*Traduction*]

Notre premier groupe de témoins porte sur les sections 21 et 29 qui concernent des changements apportés au Tribunal de la sécurité sociale et des autorisations accordées au ministère du Travail de recueillir et d'utiliser les numéros d'assurance sociale. J'aimerais vous présenter nos témoins d'aujourd'hui.

[*Français*]

Nous avons avec nous, d'Emploi et Développement social Canada, Mme Frances McCormick, directrice exécutive, Programme du travail, M. Charles Philippe Rochon, analyste principal, Programme du travail, Mme Lorraine Pelot, directrice générale, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, et Mme Tara Belanger Zahab, directrice, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social.

Nous entendrons tout d'abord les remarques d'ouverture de Mmes McCormick et Pelot. Je ne sais pas laquelle d'entre vous comptait prendre la parole en premier, mais je vous cède la parole.

[English]

**Lorraine Pelot, Director General, Income Security and Social Development Branch, Employment and Social Development Canada:** I can start since I'm here for Division 21. Good afternoon, senators.

Division 21 is meant to bring changes to the Social Security Tribunal, which was created in 2012 and became operational in April 2013 as a single-window, independent tribunal to replace four separate administrative tribunals that made decisions on appeals for benefit claims under the Employment Insurance and income security programs. Income security programs include the Canada Pension Plan as well as the Canada Pension Plan disability and Old Age Security.

In August 2019, the government committed to introduce legislation to reform the Social Security Tribunal and make the appeals process for income security programs more client-centric, faster, easier to navigate and more responsive to the needs of Canadians.

The substantive changes to the Department of Employment and Social Development Act regarding the appeals processes for income security will be undertaken pursuant to the 2021 Budget Implementation Act changes and are expected to be implemented 12 months after Royal Assent.

The most important legislative amendments are designed to introduce a de novo model for second-level income security appeals within the Social Security Tribunal, where new evidence is allowed, with a new and final decision on benefits eligibility. It will also streamline and simplify the overall income security recourse processes. It will provide the chair of the Social Security Tribunal with the authority to make rules of procedure to govern how the Social Security Tribunal functions. Following legislation, regulations would be created to include allowing the choice of form of hearing for appellants and authorizing all parties to request that all or part of a hearing be held in private.

These changes are particularly important for persons with disabilities since CPP disability appeals represent about 80% of the volume of appeals in the income security stream at the Social Security Tribunal.

[Traduction]

**Lorraine Pelot, directrice générale, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, Emploi et Développement social Canada :** Je peux commencer, étant donné que je suis ici pour la section 21. Bonjour, honorables sénateurs.

La section 21 a pour but d'apporter des changements au Tribunal de la sécurité sociale qui a été établi en 2012 et a commencé ses activités en avril 2013 en tant que tribunal indépendant à guichet unique, afin de remplacer quatre tribunaux administratifs distincts qui entendaient les appels de décisions relatives à des demandes de prestations présentées aux programmes d'assurance-emploi et de la sécurité du revenu. Les programmes de la sécurité du revenu comprennent le Régime de pensions du Canada ou RPC, y compris le Programme de prestations d'invalidité du RPC ou PPIRPC, et la Sécurité de la vieillesse ou SV.

En août 2019, le gouvernement a annoncé que d'importantes réformes seraient apportées au Tribunal de la sécurité sociale afin que le processus d'appel pour les programmes de la sécurité du revenu soit davantage axé sur le client, plus rapide, plus facile d'utilisation et plus sensible aux besoins des Canadiens.

Les changements de fond à la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social concernant les processus d'appel pour les programmes de la sécurité du revenu seront apportés conformément aux modifications à la Loi d'exécution du budget de 2021 et devraient entrer en vigueur 12 mois après avoir reçu la sanction royale.

Les modifications législatives les plus importantes visent à introduire un modèle d'audience de novo pour les appels de second palier au Tribunal de la sécurité sociale, ce qui donnera aux appelants une dernière occasion de présenter de nouveaux éléments de preuve dans le cadre d'une nouvelle audience devant déboucher sur une nouvelle décision finale concernant l'admissibilité aux prestations. Elles serviront aussi à rationaliser et simplifier les processus généraux de recours des programmes de la sécurité du revenu. Ces modifications autoriseront le président du Tribunal de la sécurité sociale à établir des règles de procédure régissant le fonctionnement du Tribunal de la sécurité sociale. Après l'adoption de la loi, on établira un règlement pour déterminer les circonstances relatives à la tenue d'une audience à huis clos pour permettre aux appelants de choisir la forme d'audience qui leur convient et autoriser toutes les parties à demander qu'une partie ou la totalité d'une audience soit tenue à huis clos.

Ces changements revêtent une importance particulière pour les personnes handicapées étant donné que les appels relatifs aux demandes de prestations d'invalidité du RPC représentent près de 80 % du volume des appels dans le volet de la sécurité du revenu du Tribunal de la sécurité sociale.

I'll stop there.

**The Chair:** Thank you.

**Frances McCormick, Executive Director, Labour Program, Employment and Social Development Canada:** It's a pleasure to be here this afternoon.

We're here to speak to you today about Part 4, Division 29. This is an amendment to the Department of Employment and Social Development Act to authorize the Minister of Labour to collect and use a person's Social Insurance Number.

The purpose of this amendment is to support the modernization of services within the Labour Program so that Canadians who receive these services from the Labour Program of Employment and Social Development Canada have a particular focus on digital capacity. This includes new systems that we're introducing that allow federally regulated employers and employees to file reports and complaints of a protected nature electronically. The submission of these files must occur behind a protected environment, such as the My Service Canada Account, which uses the Social Insurance Number as a mandatory identifier to register and use the platform.

The SIN would also be used, for example, to correctly identify employees who are entitled to unpaid wages or particular benefits and ensure that these amounts are being paid accurately and to the right person. This is particularly important to locate employees who otherwise could not be found.

As well, this measure will allow a shift from current paper-based processes that we have in some of our program areas, which can be time-consuming, cumbersome, inefficient and prone to errors to a remote or more robust system based on modern technology — again, the digital capacity. This would expedite the resolution of complaints and allow for more timely and targeted enforcement activities within the labour program.

I'll stop there, and I'm happy to take any questions.

**The Chair:** Thank you very much for those opening remarks. We will begin, as per usual, with our Deputy Chairs Bovey and Frum.

**Senator Bovey:** I thank the witnesses for being with us and for filling in some of the detail. It is much appreciated.

As my colleagues know, I'm one who believes in consultation. In that regard, Ms. Pelot, I want to ask you if the changes in Division 21 were the result of consultation with clients and with

Je vais m'arrêter ici.

**La présidente :** Merci.

**Frances McCormick, directrice exécutive, Programme du travail, Emploi et Développement social Canada :** C'est un plaisir d'être des vôtres cet après-midi.

Nous sommes ici aujourd'hui pour vous parler de la section 29 de la partie 4. Il s'agit d'une modification à la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social qui vise à autoriser la ministre du Travail à recueillir et utiliser le numéro d'assurance sociale ou NAS d'une personne.

Cette modification a pour but d'appuyer la modernisation des services offerts par le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada afin que les Canadiens qui reçoivent ces services portent une attention particulière à la capacité numérique. Cela comprend notamment de nouveaux systèmes que nous sommes en train d'introduire pour permettre aux employeurs et aux employés sous réglementation fédérale de déposer des rapports et des plaintes de nature protégée par voie électronique. La soumission de ces dossiers doit se faire dans un environnement protégé, tel que « Mon Dossier Service Canada », qui utilise le numéro d'assurance sociale comme un identificateur obligatoire pour s'inscrire et utiliser la plateforme.

Le NAS serait également utilisé, par exemple, pour identifier correctement les employés qui ont droit à des salaires impayés ou à des prestations particulières, et pour s'assurer que ces montants sont versés à la bonne personne. Ceci est particulièrement important pour localiser des employés qui, autrement, ne pourraient pas être trouvés.

Enfin, cette mesure permettra de passer de processus papier longs, inefficaces et sujets aux erreurs qui sont actuellement utilisés dans certains de nos secteurs de programmes, à un système distant ou plus robuste fondé sur la technologie moderne — encore une fois, la capacité numérique. Cela devrait accélérer la résolution de plaintes et permettre des activités d'exécution plus rapides et mieux ciblées dans le Programme du travail.

Je vais m'arrêter ici. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

**La présidente :** Merci beaucoup pour ces déclarations liminaires. Nous allons commencer, comme d'habitude, avec nos vice-présidentes, mesdames Bovey et Frum.

**La sénatrice Bovey :** Je remercie les témoins d'être des nôtres et de nous fournir des précisions. C'est très apprécié.

Comme mes collègues le savent, je suis une fervente partisane de la consultation. À cet égard, madame Pelot, j'aimerais vous demander si les modifications à la section 21 sont le fruit

sectors it affects. If so, what were the conclusions of those consultations? How did they influence the amendments in the bill?

**Ms. Pelot:** Thank you, Senator Bovey.

Following a 2016 report of the Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities, the government committed to undertake a review of the Social Security Tribunal of Canada and its functioning and processes. A third party was hired the following year, in 2017, to conduct a review and submit a report that provided options for improving the appeals processes. The government then pulled together consultation groups and had further consultation with groups specifically about the proposed changes recommended by the third party. As a result of those consultations, the resulting improvements that have been suggested through the Budget Implementation Act were taken. There was a number of opportunities for input provided to the recommendations that are being brought forward.

**Senator Bovey:** Those consultations were outside government or within the bureaucracy?

**Ms. Pelot:** No, they were outside government with stakeholders.

**Senator Bovey:** Thank you very much.

**The Chair:** Maybe just to make sure, Ms. Pelot, did those consultations focus on or have some specific groups of representing persons with disabilities? Is that what I'm understanding?

**Ms. Pelot:** Yes.

**The Chair:** Thank you for this.

**Senator Bovey:** There are so many people asking questions that I will defer. I was really concerned about the consultative process, both with people of disabilities and people without disabilities. I thank you.

**Senator Frum:** My question is also for Ms. Pelot. Regarding the changes to the Social Security Tribunal, you noted in your remarks that 80% of the appeals that come in are related to those applying for CPP disability. Can you explain why the numbers are so heavily skewed to those applying for disability benefits? Is there something broken with this program that is causing so many requests for reconsideration?

de consultations menées auprès des clients et des secteurs qu'elles touchent. Si la réponse est oui, quelles ont été les conclusions de ces consultations? Comment ont-elles influencé les modifications au projet de loi?

**Mme Pelot :** Merci, sénatrice Bovey.

Pour faire suite à un rapport publié en 2016 par le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, le gouvernement s'est engagé à entreprendre l'examen du Tribunal de la sécurité sociale du Canada ainsi que de son mode de fonctionnement et de ses processus. Les services d'une tierce partie ont été retenus l'année suivante, en 2017, pour mener un examen et soumettre un rapport qui présentait des options en vue d'améliorer les processus d'appel. Le gouvernement a ensuite constitué des groupes de consultation et a tenu de nouvelles consultations avec d'autres groupes concernant les modifications qui avaient été recommandées par la tierce partie. À la suite de ces consultations, les améliorations que l'on avait suggéré d'apporter par l'intermédiaire de la Loi d'exécution du budget ont été retenues. On a offert de nombreuses occasions de formuler des commentaires relatifs aux recommandations qui sont proposées.

**La sénatrice Bovey :** Ces consultations ont-elles été menées à l'extérieur du gouvernement ou au sein de la bureaucratie?

**Mme Pelot :** Non, elles ont été menées à l'extérieur du gouvernement, auprès de parties prenantes.

**La sénatrice Bovey :** Merci beaucoup.

**La présidente :** Simplement pour que les choses soient claires, madame Pelot, est-ce que ces consultations visaient particulièrement des personnes handicapées ou certains groupes représentant les personnes handicapées? Est-ce bien ce que je dois comprendre?

**Mme Pelot :** Oui.

**La présidente :** Merci de la précision.

**La sénatrice Bovey :** Il y a tellement de personnes qui posent des questions que je vais céder la parole. J'étais très préoccupée par le processus de consultation, tant auprès des personnes handicapées que de personnes non handicapées. Je vous remercie.

**La sénatrice Frum :** Ma question s'adresse aussi à Mme Pelot. Concernant les changements apportés au Tribunal de la sécurité sociale, vous avez indiqué dans vos observations que 80 % du volume des appels concernent les demandes de prestations d'invalidité du RPC. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi les chiffres penchent si fortement vers les demandes de prestations d'invalidité? Est-ce qu'il y a quelque chose qui cloche dans ce programme pour susciter un si grand nombre de demandes de réexamen?

**Ms. Pelot:** Thank you for the question.

In terms of the income security appeals, that includes OAS and CPP retirement benefits. Those two benefits are reasonably straightforward benefits to decide on eligibility. I'm not an expert in those areas, but they are fairly simple and straightforward benefits. The Canada Pension Plan disability benefit is much more complex to adjudicate and render a decision. It requires a number of factors that lead to people not being happy with the decision they receive if their benefit is denied.

**Senator Frum:** Can you amplify for us once more how you think these amendments will address that problem?

**Ms. Pelot:** The amendments have taken into consideration the particular situation of the appellants. For example, the stakeholders requested a de novo system, a new hearing at the second level of appeal at the Social Security Tribunal. As an example, the current system is one in which there is a new hearing at the General Division of the Social Security Tribunal, but, currently, to get to the Appeal Division, it's very narrow and legalistic grounds that you must reach to get leave to appeal and then to bring the hearing before the appeal division. As a result of the input provided by stakeholders, appellants will now have a second chance to have their case heard and a decision made.

This is particularly important in cases with Canada Pension Plan Disability because the medical evidence is shifting, often evolving over time. Not only is a person's medical condition perhaps changing, but they may over time be getting more input from medical practitioners, diagnostic tests, et cetera. The additional time that will be permitted for these appellants will benefit and give more time to people to collect new evidence related to their medical condition and their ability to function in an occupation.

**Senator Frum:** Thank you.

**Senator R. Black:** I think you have just answered the question, but I will ask it again just to be clear. Can you explain the reasoning behind moving to a de novo model for appeals, as you have outlined? Specifically, what were the issues with the existing format? Will this move to a de novo model address these issues? I think you have told us yes, but I want to be clear.

**Mme Pelot :** Merci de la question.

Pour ce qui est des appels relatifs au programme de la sécurité du revenu, ils incluent la Sécurité de la vieillesse et les prestations de retraite du RPC. Dans le cas de ces deux dernières prestations, il est raisonnablement facile de déterminer l'admissibilité. Je ne suis pas une spécialiste, mais il s'agit d'un programme de prestations relativement simple et direct. Par comparaison, le processus de décision dans le cas des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada est beaucoup plus complexe sur le plan de l'admissibilité. Il faut prendre en compte un certain nombre de facteurs et il arrive que les gens ne soient pas satisfaits de la décision lorsqu'ils apprennent que leur demande de prestations est refusée.

**La sénatrice Frum :** Pourriez-vous approfondir encore une fois pourquoi vous estimez que ces modifications vont régler ce problème?

**Mme Pelot :** Les modifications ont pris en considération la situation particulière des appelants. Par exemple, les parties prenantes ont demandé un modèle d'audience de novo, soit une nouvelle audience pour les appels de second palier au Tribunal de la sécurité sociale. À titre d'exemple, le système actuel permet la tenue d'une nouvelle audience à la division générale du Tribunal de la sécurité sociale. Toutefois, pour accéder à la division des appels, il faut présenter des motifs très restreints et formels et juridiques pour obtenir l'autorisation d'interjeter appel, et ensuite, pour tenir l'audience devant la division des appels. À la suite des commentaires formulés par les parties prenantes, les appelants obtiendront désormais une seconde chance de faire entendre leur cause et d'obtenir une décision.

Cela est particulièrement important dans les cas liés aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada parce que les preuves médicales changent, et souvent, évoluent au fil du temps. Non seulement l'état de santé d'une personne peut-il changer, mais avec le temps, on peut obtenir plus de renseignements de la part des médecins, des tests de dépistage, et cetera. Le temps supplémentaire qui sera accordé à ces appelants leur permettra de réunir de nouveaux éléments de preuve relatifs à leur problème de santé et leur capacité d'occuper un emploi.

**La sénatrice Frum :** Merci.

**Le sénateur R. Black :** Je pense que vous venez tout juste de répondre à la question, mais je vais la poser de nouveau, seulement pour plus de clarté. Pourriez-vous expliquer le raisonnement qui sous-tend la décision de passer à un modèle d'audience de novo pour les appels, comme vous venez de l'expliquer? Plus particulièrement, quels étaient les problèmes liés au format existant? Est-ce que la décision de changer pour un modèle d'audience de novo va régler ces problèmes? Je pense que vous avez répondu oui, mais j'aimerais que cela soit bien clair.

**Ms. Pelot:** Thank you, senator.

The recommendation to proceed to a de novo for the appeal division level of the Social Security Tribunal came out of the consultations with stakeholders. Part of the concern expressed was that the current system is overly legalistic and difficult for appellants to understand, particularly at the appeal division where leave to appeal is granted on very legalistic grounds, such as an error of law. Very few people were able to meet that bar and have their case heard by the appeal division. It's a very legalistic requirement that meant appellants who did not have help getting through the system would have a hard time doing so on their own without assistance, especially legal assistance.

The new de novo approach retains a leave to appeal, but with this approach, leave to appeal is simply whether you have an arguable case and new evidence to present. Once you have reached that, you would then be eligible for a de novo hearing, which is a completely new hearing on all the evidence.

**Senator R. Black:** Thank you for that clarification.

Ms. McCormick, Division 29 outlines the shift to the digital collection of social insurance numbers to enforce and administer the act, among other things. Currently, this collection is done the old-fashioned way: writing things on paper. I would like to know the costs associated with transferring this program from the existing paper model to a modernized digital equivalent. Are there cost-saving measures? Further, regarding digital security and privacy, what security measures are being put in place to ensure the new digital collection of social insurance numbers is secure and protected?

**Ms. McCormick:** Thank you for the question.

Currently, there is a program underway, a project called the Integrated Labour System that has been ongoing for a number of years. Part of that project or one of the pieces of the project is the platform for the online complaint form. We don't necessarily have an isolated cost just for the collection of the SIN because that's all part of the online complaint form, which will be ready about a year from now. We can get those numbers for you in terms of the time of build to the time we actually go to launch.

**Mme Pelot :** Merci, sénateur Black.

La recommandation de revenir à un modèle d'audience de novo pour la division des appels du Tribunal de la sécurité sociale est issue de consultations menées avec les parties prenantes. Une partie des préoccupations qui ont été exprimées tournait autour du fait que le système actuel est exagérément formel et juridique, et difficile à comprendre pour les appelants. C'est vrai surtout avec la division des appels où l'autorisation d'interjeter appel est accordée en fonction de motifs très formels et juridiques, comme une erreur de droit. Très peu de gens parvenaient à remplir ces critères et à faire entendre leur cause par la division des appels. Il s'agit d'une exigence très formelle et juridique. Les appelants qui n'avaient pas d'aide, et je veux parler d'aide sur le plan juridique, pour se débrouiller à travers les rouages du système éprouvaient beaucoup de difficulté à obtenir gain de cause.

La nouvelle approche de l'audience de novo conserve la possibilité d'interjeter appel, mais avec cette approche, l'autorisation d'interjeter appel est accordée simplement si vous avez une cause défendable et de nouveaux éléments de preuve à présenter. Une fois que ces critères sont réunis, vous devenez admissible à une audience de novo, ce qui revient à obtenir une audience complètement nouvelle pour examiner tous les éléments de preuve.

**Le sénateur R. Black :** Je vous remercie de ces précisions.

Madame McCormick, la section 29 décrit le passage à la collecte numérique de numéros d'assurance sociale pour la mise à exécution et l'administration de la loi, entre autres choses. Actuellement, cette collecte s'effectue à l'ancienne : en remplissant des formulaires papier. J'aimerais connaître les coûts qui sont rattachés au transfert de ce programme de l'actuel modèle sur papier à un modèle équivalent numérique et modernisé. A-t-on prévu des mesures de réduction des coûts? En outre, concernant la sécurité numérique et la protection des renseignements personnels, quelles mesures de sécurité ont été mises en place pour veiller à ce que la nouvelle collecte numérique de numéros d'assurance sociale soit sécurisée et protégée?

**Mme McCormick :** Merci de la question.

Actuellement, nous menons un programme, ou plutôt un projet appelé Système intégré du travail, qui est en place depuis quelques années. Une partie de ce projet ou l'un des éléments de ce projet est la plateforme pour le formulaire de plaintes en ligne. Nous ne disposons pas nécessairement d'un coût distinct seulement pour la collecte du NAS parce que cela fait partie du formulaire de plaintes en ligne, lequel sera prêt d'ici environ un an. Nous pouvons nous procurer ces chiffres pour vous concernant le temps requis pour la construction jusqu'au moment du lancement.

With respect to privacy, of course, any authorities under the Privacy Act or the Department of Employment and Social Development Act will be respected. There are provisions in place within the system to ensure that only those who have authority to access — so those within the labour program — can access the information, with the right security level, of course. Then, people will be trained on all of the other security requirements, in terms of storage, transmission, et cetera, and those must be respected.

**Senator R. Black:** Thank you very much. I have no further questions.

[Translation]

**Senator Forest-Niesing:** I have one question for each of our witnesses. The first one is for Ms. Pelot, and it concerns Division 21. I would like to know to what extent the pandemic has had an impact on the implementation of the changes to the Social Security Tribunal.

**Ms. Pelot:** Thank you for the question, senator. Indeed, I believe that the pandemic has delayed the changes. We were waiting for an opportunity to make legislative changes, but the pandemic and the focus on the pandemic created a delay. However, there were improvements to the Social Security Tribunal appeal system that were not dependent on legislative changes, and these improvements continue to this day.

**Senator Forest-Niesing:** Ms. McCormick, you referred to Division 29 when you gave an answer to the question asked by my colleague Senator R. Black. Given the importance of information security, we know that the Social Insurance Number is information that we must protect. We are deterred from circulating it. Obviously, everyone has a responsibility to protect that information.

You talked about the mechanisms in place to ensure that this information is only accessible by authorized persons. Have you developed a plan in response to hacking? We have all seen through the media that this kind of plot can have devastating effects. Do you have a plan in place, and if so, can you give us the details?

[English]

**Ms. McCormick:** Thank you for the question.

In terms of the plan, we are working closely with our IT colleagues in terms of securing the system itself and the data within that system. This includes determining whether it's a business continuity plan and ensuring that the appropriate

Sur le plan de la protection des renseignements personnels, bien entendu, tous les pouvoirs au titre de la Loi sur la protection des renseignements personnels ou de la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social seront respectés. Des dispositions ont été mises en place à l'intérieur du système afin de veiller à ce que seulement ceux qui en ont le pouvoir aient accès — autrement dit, ceux qui relèvent du Programme du travail — à l'information, avec la cote de sécurité appropriée, bien entendu. Ensuite, les employés recevront de la formation sur toutes les autres exigences, en matière de sécurité sur le plan du stockage, de la transmission, et ainsi de suite, qui doivent être respectées.

**Le sénateur R. Black :** Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres questions.

[Français]

**La sénatrice Forest-Niesing :** J'ai une question pour chacune de nos témoins. La première s'adresse à Mme Pelot et concerne la section 21. Je voudrais savoir dans quelle mesure la pandémie a eu un impact sur la mise en œuvre des modifications apportées au Tribunal de la sécurité sociale.

**Mme Pelot :** Je vous remercie de la question, madame la sénatrice. En effet, je crois que la pandémie a provoqué un retard dans les changements. On attendait l'occasion d'apporter des changements législatifs, mais la pandémie et l'attention portée à la pandémie ont créé un retard. Par contre, il y a eu des améliorations au système d'appel du Tribunal de la sécurité sociale qui ne dépendaient pas des changements législatifs, et ces améliorations se poursuivent encore aujourd'hui.

**La sénatrice Forest-Niesing :** Madame McCormick, vous avez évoqué la section 29 quand vous avez donné une réponse à la question posée mon collègue le sénateur R. Black. Étant donné l'importance de la sécurité de l'information, nous savons que le numéro d'assurance sociale est un renseignement que nous devons protéger. On nous décourage de le faire circuler. Évidemment, tout le monde se doit de protéger cette information.

Vous avez parlé des mécanismes en place pour assurer que ces informations soient accessibles uniquement par des personnes autorisées. Avez-vous développé un plan en réaction au piratage informatique? Nous avons tous été en mesure, par l'intermédiaire des médias, de constater que ce genre de complot peut produire des effets dévastateurs. Avez-vous un plan en place, et, si c'est le cas, pouvez-vous nous en donner les détails?

[Traduction]

**Mme McCormick :** Merci de la question.

Pour ce qui est du plan, nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues des TI pour sécuriser le système lui-même et les données qu'il renferme. Cela consiste notamment à déterminer s'il existe un plan de continuité

measures are taken so there is no phishing or hacking of this system. The system is built behind MS Dynamics, which is a government-approved case-management system that other programs are using as well.

In the event that there is a breach, there are measures in place with our security office in terms of the information that needs to be escalated to the appropriate officials to ensure that the situation is dealt with in a rapid manner.

I am aware that we have quite a robust security system, because we do have, for example, Employment Insurance and Canada Pension Plan, which are behind the My Service Canada Account, well protected within that portal. Thank you.

**Senator Kutcher:** Thank you both for being with us today. Your time is much appreciated.

I have only one question. What review or evaluation processes have you put in place to ensure that the changes that you are going to make will resolve the problems that they were supposed to address and not inadvertently create new ones?

**Ms. Pelot:** Thank you, senator.

The changes to the Social Security Tribunal, or SST, include some that they have implemented at their end, which includes client consultation on a regular basis, through groups of consultations and surveys of clients, which they already have implemented following many of the hearings. The changes come along with committed results around improving the timeliness and the client-centric nature of the changes. The surveys and the groups that are consulted by the Social Security Tribunal provide input on the client side, and we have numbers regarding inventories, processing times and service standards that the Social Security Tribunal collects. Finally, the new legislation requires that the chair of the tribunal prepare a report to the minister of ESDC regarding performance on a yearly basis.

**Senator Dasko:** Thank you to the witnesses for being here today.

I want to follow up on the line of questioning that was pursued earlier with respect to the appeal process. First of all, when you speak about consultations, Madame Pelot, you are referring to the KPMG report. Is that right?

**Ms. Pelot:** Yes, the KPMG report, and then it was followed by consultations with stakeholders.

**Senator Dasko:** Okay, thank you.

des activités et à voir à ce que les mesures appropriées soient prises afin d'éviter l'hameçonnage ou le piratage de ce système. Le système est construit à partir de MS Dynamics, qui est un système de gestion des cas approuvé par le gouvernement et que d'autres programmes utilisent aussi.

Dans l'éventualité où il y aurait une intrusion, notre bureau de la sécurité a mis en place des mesures relativement aux renseignements qui doivent être transmis aux responsables des échelons supérieurs afin que la situation soit prise en charge rapidement.

Je sais que nous avons mis en place un système de sécurité très robuste, parce que l'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada, qui sont en arrière-plan de Mon Dossier Service Canada, par exemple, sont bien protégés à l'intérieur de ce portail. Merci.

**Le sénateur Kutcher :** Je vous remercie toutes les deux d'être des nôtres aujourd'hui. Nous apprécions beaucoup le temps que vous nous accordez.

Je n'ai qu'une seule question. Quels processus d'examen ou d'évaluation avez-vous mis en place pour veiller à ce que les changements que vous envisagez d'apporter règlent les problèmes qu'ils sont censés corriger, plutôt que d'en créer de nouveau, par inadvertance?

**Mme Pelot :** Merci, sénateur Kutcher.

Les changements apportés au Tribunal de la sécurité sociale, ou TSS, comprennent notamment des modifications qui ont été mises en place de leur côté. Ces modifications incluent la consultation régulière des clients, au moyen de groupes de consultation et de sondages. Ces mesures ont déjà été mises en place à la suite de bon nombre d'audiences. Les changements s'accompagnent de résultats déterminés concernant l'amélioration de l'opportunité et du caractère convivial. Les sondages et les groupes qui sont consultés par le Tribunal de la sécurité sociale fournissent des commentaires du côté du client, et nous avons des chiffres sur les inventaires, les délais de traitement et les normes de service que recueille le Tribunal de la sécurité sociale. Enfin, la nouvelle loi exige que le président du tribunal prépare chaque année un rapport à l'intention du ministre d'ESDC concernant le rendement.

**La sénatrice Dasko :** Je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

J'aimerais poursuivre le fil des questions qui ont été posées auparavant concernant le processus d'appel. Premièrement, lorsque vous parlez de consultations, madame Pelot, vous faites référence au rapport de KPMG. Est-ce exact?

**Mme Pelot :** Oui, en effet, au rapport de KPMG, qui a été suivi de consultations des parties prenantes.

**La sénatrice Dasko :** Très bien, merci.

One of the goals of the KPMG report and other goals that led to the change was to streamline the process. When I look at the way evidence is now going to be taken in at the appeal level, that's actually quite different from our normal court system in which evidence is presented at a lower level. Evidence is not presented at the appeal level. You go to appeal only on matters of law or other technical matters, and you don't take in evidence at the appeal level.

What you're doing here is you're taking in evidence at two levels, so the way I see it, it doesn't actually streamline the system. In fact, it makes it more complicated because people are going to be presenting evidence at two levels. I don't necessarily think that is fair. It does not enhance fairness for people to have to go through two levels. It would seem to me to be expanding more processes that don't seem to be too helpful.

I'm wondering, why is it that you didn't specify more specifically what kind of evidence could be brought in at the appeal level? Because what you're doing is just opening the door to making the general level much less useful. Everyone is going to want to take their appeals and the lower level is going to be much less important. The upper level is going to be where everyone is going to want to go. So you're actually just expanding the administration of the program, which is precisely the opposite of streamlining.

I hope I'm articulating this well enough. Why didn't you specify a little bit more exactly the kind of evidence — it's not just new evidence. Why is it that you've taken this approach? To me, it doesn't really seem that it's going to promote fairness, which would seem to be the goal, and efficiency, of course.

**Ms. Pelot:** Thank you, senator. I think you raise some good points about the streamlining.

What we heard from stakeholders during the consultations was very much around — I'll back it up a moment. Prior to the creation of the Social Security Tribunal, when there were the four other tribunals for EI and income security cases, in fact, there were the two levels of appeals outside of the department for people who were seeking income security benefits. So people were familiar with that former model prior to the SST where they had, in effect, two opportunities to have their cases heard outside of the department.

The difference with the appeal level is, again, that evolving nature, particularly of medical conditions and evidence related to Canada Pension Plan disability, but we didn't want to forestall that there might be other types of cases that might also have

L'un des objectifs du rapport de KPMG, et d'autres objectifs ayant mené au changement étaient de rationaliser le processus. Lorsque je regarde comment les éléments de preuve seront pris en considération au palier de l'appel, je constate que c'est fort différent du mode de fonctionnement normal de notre système judiciaire où les éléments de preuve sont présentés à la première instance. Les éléments de preuve ne sont pas présentés lors de l'appel. On ne va en appel que sur des questions de droit ou autres aspects techniques, et on n'accepte pas d'éléments de preuve au moment de l'appel.

Et pourtant, dans le cas présent, vous acceptez des éléments de preuve à deux paliers. Par conséquent, à mon avis, vous n'êtes pas en train de rationaliser le système. En fait, vous le rendez encore plus compliqué, parce que les gens vont devoir présenter des éléments de preuve à deux paliers. Je ne trouve pas que c'est équitable. Cela ne contribue en rien à améliorer l'équité pour les personnes qui devront se présenter à deux paliers. Il me semble que cela revient à créer encore plus de processus qui ne semblent pas très utiles.

Je me demande, pourquoi vous ne précisez pas davantage le genre de preuves que vous souhaitez obtenir au palier de l'appel? Parce que vous êtes tout simplement en train d'ouvrir la porte pour que le palier général perde de son utilité. Tout le monde voudra porter sa cause en appel, et le palier inférieur perdra de son importance. Le palier supérieur deviendra celui où tout le monde voudra aller. Par conséquent, vous ne faites que donner plus d'ampleur à l'administration du programme, ce qui, à mon sens, est précisément le contraire de la rationalisation.

J'espère que je me fais bien comprendre. Pourquoi n'avez-vous pas précisé un peu mieux le genre d'élément de preuve — il ne s'agit pas seulement de nouvelles preuves. Pourquoi avez-vous décidé d'adopter cette approche? À mon avis, cette approche ne semble vraiment pas promouvoir l'équité, ce qui devrait être l'objectif, et l'efficacité, bien entendu.

**Mme Pelot :** Merci, sénatrice Dasko. Je pense que vous soulevez quelques bons points concernant la rationalisation.

Ce que nous avons entendu des parties prenantes pendant les consultations portait en grande partie sur... je vais y revenir dans un moment. Avant la création du Tribunal de la sécurité sociale, à l'époque où il y avait quatre autres tribunaux pour les causes relatives à l'AE et à la sécurité du revenu, en fait, il y avait les deux paliers d'appel à l'extérieur du ministère pour les personnes qui demandaient des prestations au titre du programme de la sécurité du revenu. Par conséquent, les gens connaissaient déjà cet ancien modèle avant celui du TSS qui leur offrait, en effet, deux possibilités de faire entendre leur cause à l'extérieur du ministère.

La différence avec le palier d'appel tient, encore une fois, au caractère évolutif, particulièrement des problèmes de santé et des éléments de preuve en lien avec les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Nous ne voulions toutefois pas

evolving evidence. It would be up to the appellants to decide if they had some new evidence that they felt was relevant and could not be considered by the General Division. They would have the opportunity to bring forward the new evidence and have a rehearing, which they can't currently do.

**Senator Dasko:** Okay, so it just may result in the kind of duplication that I was referring to. I guess we'll see how that works out down the road. Was it not possible to somehow change the wording of that clause to make it a little more specific with regard to evidence so that we're not opening the door to duplicate processes?

**Ms. Pelot:** I think the fact that we retained the requirement for leave to appeal to go to the Appeal Division and then the specificity around new evidence is what makes it different from the hearing at the General Division.

I would think in the process, when we get down to the nitty-gritty of the process for appellants, the Social Security Tribunal will make it as streamlined as possible in terms of the General Division sharing their information with the Appeal Division and the appellant having to add any new information for the Appeal Division.

**Senator Dasko:** Thank you very much. I don't have any more questions.

**Senator Omidvar:** Thank you to our witnesses for being here. I have a few questions. Hopefully all of them are yes/no kind of questions.

I want to know first whether this change to the Canada Pension Plan and appeals from the Canada Pension Plan, individuals to the tribunal, as well as the Old Age Security and disability plans, will claimants who have appealed their decision before this change was brought forward be able to re-appeal their decision? In other words, is this retroactive?

**Ms. Pelot:** I'm actually going to turn to my director, Tara Belanger Zahab, for this answer, who is more familiar with the transitional provisions than I am.

**Tara Belanger Zahab, Director, Income Security and Social Development Branch, Employment and Social Development Canada:** Thank you, senator.

exclure la possibilité que d'autres types de causes puissent comporter aussi des éléments de preuve évolutifs. Il incomberait aux appelants de décider s'ils avaient de nouveaux éléments de preuve qu'ils jugeaient pertinents et qui n'avaient pas pu être pris en compte par la division générale. Ils auraient donc la possibilité de présenter les nouveaux éléments de preuve et d'obtenir une nouvelle audience, une possibilité qui n'existe pas actuellement.

**La sénatrice Dasko :** Très bien, donc cela pourrait entraîner le genre de chevauchement que j'ai évoqué. Je suppose que nous verrons bien comment cela fonctionnera avec le temps. N'était-il pas possible de modifier le libellé de cette disposition afin de la rendre un peu plus précise quant aux éléments de preuve de manière à ne pas ouvrir la porte au chevauchement des processus?

**Mme Pelot :** Je pense que le fait que nous ayons retenu l'exigence que la permission d'en appeler soit présentée devant la division d'appel et ensuite, la spécificité entourant les nouveaux éléments de preuve constituent ce qui fait la différence par comparaison avec une audience devant la division générale.

Pour ce qui est des menus détails du processus pour les appelants, je pense que le Tribunal de la sécurité sociale fera en sorte qu'il soit aussi simplifié que possible pour ce qui est du partage de renseignements entre la division générale et la division d'appel, et du fait que l'appellant doive ajouter tout fait nouveau pour la division d'appel.

**La sénatrice Dasko :** Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres questions.

**La sénatrice Omidvar :** Je remercie les témoins de leur présence parmi nous. J'aimerais poser quelques questions. J'espère que toutes mes questions pourront recevoir une réponse par oui ou par non.

J'aimerais savoir, premièrement, si ce changement apporté au Régime de pensions du Canada et au processus d'appel concernant des décisions relatives au Régime de pensions du Canada, aux personnes qui comparaissent devant le tribunal, ainsi que les programmes de la Sécurité de la vieillesse et les prestations d'invalidité, si les demandeurs qui ont interjeté appel de la décision rendue à leur égard avant que ce changement ne soit présenté auront la possibilité d'interjeter appel de cette décision? Autrement dit, est-ce que ces changements sont rétroactifs?

**Mme Pelot :** Je vais me tourner vers ma directrice, Tara Belanger Zahab, pour cette réponse, parce qu'elle est plus au fait des dispositions transitoires que je ne le suis.

**Tara Belanger Zahab, directrice, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, Emploi et Développement social Canada :** Merci, sénatrice Omidvar.

There are several transitional provisions at the end of Division 21. Those permit a specific start date within a certain period, depending on what type of appeal is being undertaken. There is the elimination of several legalistic provisions, such as summary dismissal. You will see that some of the provisions allow that transitional time to move to the Appeal Division, should they wish to appeal. There are a number of pieces once the bill receives Royal Assent and the regulations are in place. Then we will move to the new system, and depending on where they are in the system, there will be certain time allowances to complete the different levels.

**Senator Omidvar:** So some appellants could have the opportunity to avail themselves of this new process but not all? That's what I'm hearing you say.

**Ms. Zahab:** Yes. That's correct.

**Senator Omidvar:** Thank you.

I am struck, as I'm sure some of my colleagues also are, that this change limits this new process to appellants of the Canada Pension Plan disability supports and Old Age Security but does not include appellants who are appealing decisions on their EI benefits. Can you tell me if you are in consultation on changes to appeals and EI benefits and what stage of that consultation phase you may be in?

**Ms. Pelot:** Thank you, senator.

The changes to the Employment Insurance recourse process are going to be continuing to advance in parallel with the future long-term reforms to Employment Insurance that were announced in Budget 2021. Stakeholders will be consulted as that work progresses forward.

**Senator Omidvar:** So it's a work-in-progress, no end date in sight?

**Ms. Pelot:** Not to my knowledge.

**Senator Omidvar:** Can I assume — or maybe not — that you gather demographic data on appellants in the old system and the new system, who gets their decision reviewed and overturned? I'm sure you understand what I'm looking for. At the end of this, we must have evidence that it worked for all people of Canada, regardless of their demographic backgrounds. I wonder if you're collecting that kind of data.

Il y a plusieurs dispositions transitoires à la fin de la section 21. Ces dispositions permettent d'indiquer une date de début précise à l'intérieur d'une certaine période, selon le type d'appel qui est interjeté. On y prévoit l'élimination de plusieurs dispositions formelles et juridiques, comme le rejet sommaire. Vous verrez que certaines de ces dispositions allouent une période de transition pour s'adresser à la division d'appel, dans l'éventualité où les appelants souhaiteraient se prévaloir de cette nouvelle disposition. Il y a un certain nombre de mesures législatives à adopter une fois que le projet de loi aura reçu la sanction royale et que le règlement sera entré en vigueur. Par la suite, nous passerons au nouveau système, et tout dépendant du stade où ils se trouvent dans le système, on a prévu certains délais pour compléter les différents niveaux.

**La sénatrice Omidvar :** Donc, certains appelants pourraient avoir la possibilité de se prévaloir de ce nouveau processus, mais pas tous? Est-ce bien ce que vous dites?

**Mme Zahab :** Oui. C'est exact.

**La sénatrice Omidvar :** Merci.

Je suis frappée, et je suis certaine que certains de mes collègues le sont aussi, que ce changement restreigne ce nouveau processus aux appelants d'une décision relative aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et aux prestations de la Sécurité de la vieillesse, mais qu'il n'inclut pas les appelants d'une décision relative aux prestations de l'assurance-emploi. Pourriez-vous me dire si vous tenez des consultations sur les changements relatifs aux appels et aux prestations de l'AE, et à quel stade de la consultation vous êtes rendus?

**Mme Pelot :** Merci, sénatrice Omidvar.

Les changements au processus de recours relatif à l'assurance-emploi vont continuer d'avancer en parallèle avec les futures réformes à long terme de l'assurance-emploi qui ont été annoncées dans le budget de 2021. Les parties prenantes seront consultées à mesure que ces activités vont progresser.

**La sénatrice Omidvar :** Donc, il s'agit d'un travail en cours, et la date d'achèvement n'est pas précisée?

**Mme Pelot :** Non, pas à ma connaissance.

**La sénatrice Omidvar :** Puis-je supposer — ou peut-être pas — que vous recueillez des données démographiques sur les appelants dans l'ancien système et dans le nouveau système, par exemple sur les décisions revues et annulées? Je suis certaine que vous comprenez où je veux en venir. À la fin de tout ce processus, nous devons avoir la preuve que cela a fonctionné pour toute la population du Canada, sans égard à leur contexte démographique. Je me demande si vous recueillez ce genre de données.

**Ms. Pelot:** Again, I'll turn it over to my director to answer about data collection.

**Ms. Zahab:** Data collection continues for all levels of appeal and all demographics in terms of gender and in terms of the different ages and benefits. We do monitor that. In terms of Canada Pension Plan disability, we can tell you that 57% of CPP disability appellants are women. In the case of EI, 46% of claims are made by women.

We will continue to monitor the performance of the new model of SST, and we will continue to monitor any deviations and ensure that the performance requirements are met.

Am I answering your question?

**Senator Omidvar:** Partly. I'm just curious about whether you go beyond gender, region, age, et cetera. Do you collect data on race and ethnicity?

**Ms. Zahab:** We do not.

**Senator Omidvar:** Okay. Thank you.

[Translation]

**Senator Mégie:** Thank you to the witnesses.

My question is for Ms. Pelot. You said that 80% of the complaints filed with the Social Security Tribunal of Canada were from people with disabilities. I remember that, when we were studying the bill on accessibility, one of the obstacles that we identified and that gave rise to many complaints was that the forms were complex to fill out and that, sometimes, people with a permanent disability were denied because they were told that they no longer met the criteria. At the time, changes were proposed. In the data you have collected so far, is this complexity in filling in the forms still the basis of the various complaints? If so, has thought been given to making these changes or not? This could make things easier and prevent these many complaints.

**Ms. Pelot:** Thank you, senator. To my knowledge, the cases that are appealed to the Social Security Tribunal of Canada relate to decisions not to grant eligibility for benefits because the person would not have met the criteria of the legislation that governs access to disability benefits under the Canada Pension Plan. It is either the illness that affects the function or the criteria that are set out in the legislation, in fact.

**Mme Pelot :** Encore une fois, je vais me tourner vers ma directrice pour répondre à cette question sur la collecte de données.

**Mme Zahab :** La collecte de données se poursuit pour tous les paliers d'appel et tous les contextes démographiques, qu'il s'agisse du genre, de la fourchette d'âge et des prestations. Nous faisons le suivi de ce genre de renseignements. En ce qui concerne le Programme de prestations d'invalidité du RPC, nous pouvons vous dire que 57 % des appelants des décisions relatives à ces prestations sont des femmes. Dans le cas de l'AE, 46 % des demandes sont présentées par des femmes.

Nous allons continuer de faire le suivi du rendement du nouveau modèle de TSS, et nous allons continuer de faire le suivi de tout écart et nous assurer que les exigences de rendement sont remplies.

Est-ce que je répons à votre question?

**La sénatrice Omidvar :** En partie. Je suis curieuse de savoir si vous recueillez des renseignements au-delà du genre, de la région, de l'âge, et cetera. Est-ce que vous recueillez des renseignements sur la race et l'origine ethnique?

**Mme Zahab :** Non.

**La sénatrice Omidvar :** Très bien. Merci.

[Français]

**La sénatrice Mégie :** Merci aux témoins.

Ma question s'adresse à Mme Pelot. Vous avez dit que 80 % des plaintes déposées au Tribunal de la sécurité sociale du Canada l'ont été par des personnes souffrant d'un handicap. Je me souviens que, lorsqu'on étudiait le projet de loi sur l'accessibilité, l'un des obstacles qu'on avait identifiés et qui donnaient lieu à beaucoup de plaintes, c'était que les formulaires étaient complexes à remplir et que, parfois, la personne qui avait un handicap permanent se faisait refuser parce qu'on lui indiquait qu'elle ne satisfaisait plus aux critères. À l'époque, on avait proposé d'apporter des modifications. Dans les données que vous avez recueillies jusqu'à maintenant, cette complexité pour ce qui est de remplir les formulaires est-elle encore à la base des différentes plaintes? Dans l'affirmative, a-t-on pensé à apporter ces modifications ou non? En effet, cela pourrait faciliter les choses et prévenir ces nombreuses plaintes.

**Mme Pelot :** Merci, madame la sénatrice. À ma connaissance, les dossiers qui sont portés en appel devant le Tribunal de la sécurité sociale du Canada ont trait aux décisions de ne pas accorder l'admissibilité aux prestations parce que la personne n'aurait pas respecté les critères de la loi qui gère l'accès aux prestations d'invalidité conformément au Régime de pensions du Canada. C'est soit la maladie qui affecte la fonction ou les critères qui sont élaborés dans la loi, en fait.

**Senator Mégie:** Okay. It was precisely these criteria that we were talking about at the time; we said that it was not clear to some people. This sometimes made them eligible, sometimes ineligible from one year to the next, even though it's the same disability and the same person. I'm throwing the idea at you, because if that's one of the criteria that people are complaining about, that could help with the objective, in the move that you're making to facilitate eligibility for people with disabilities. It could help to examine the forms or to get them to register online in new ways.

**Senator Moncion:** My question concerns the Social Insurance Number versus a digital identity. Could you tell us whether any work has been undertaken to replace the use of the Social Insurance Number with a digital identity and, if so, what conclusions have been drawn?

[English]

**Ms. McCormick:** I'm not aware of the digital identity element. Our focus within the Labour Program is primarily for the Social Insurance Number behind the My Service Canada Account. I can certainly find out for you what that work is — what we've scoped our work to be because the Social Insurance Number is a key identifier within that particular portal, along with a person's name, date of birth and mother's maiden name, I believe. The SIN is clearly one of the key identifiers there. So I don't have an answer for you today, but we could certainly look into that for you.

**Senator Moncion:** Thank you. I think it's the way of the future to get away from the Social Insurance Number.

In Bill C-30, there are a lot of areas where they are going to be using the Social Insurance Number for information requests. I think the government is probably the best place to start to bring along these changes.

[Translation]

With respect to my second question, when will the changes to the Social Security Tribunal of Canada be made or come into effect?

**Ms. Pelot:** Thank you, senator. We estimate that the changes will take 12 months to implement after receiving Royal Assent.

**Senator Moncion:** All right. Thank you very much.

**La sénatrice Mégie :** D'accord. Justement, c'est de ces critères que l'on parlait à l'époque; on disait que ce n'était pas clair pour certains. Cela les rendait parfois admissibles, parfois non admissibles d'une année à l'autre, alors qu'il s'agit du même handicap et de la même personne. Je vous lance l'idée, parce que si c'est un des critères qui fait l'objet de plaintes, cela pourrait aider par rapport à l'objectif, dans la mouvance que vous faites pour faciliter l'admissibilité des personnes handicapées. Cela pourrait aider à examiner les formulaires ou à les faire s'inscrire en ligne avec de nouvelles façons de faire.

**La sénatrice Moncion :** Ma question concerne le numéro d'assurance sociale par rapport à une identité numérique. Pourriez-vous nous indiquer si des travaux ont été entrepris pour remplacer l'usage du numéro d'assurance sociale par une identité numérique et, dans l'affirmative, les conclusions qui ont été tirées?

[Traduction]

**Mme McCormick :** Je ne suis pas au courant de cet élément d'identité numérique. Dans le cadre du Programme du travail, nous nous concentrons principalement sur le numéro d'assurance sociale qui se trouve derrière le portail Mon Dossier Service Canada. Je peux me renseigner à ce sujet si cela vous intéresse — en ce qui nous concerne, nous avons restreint notre travail au numéro d'assurance sociale parce qu'il s'agit d'un indicateur clé à l'intérieur de ce portail en particulier, de concert avec le nom de la personne, sa date de naissance et le nom de jeune fille de sa mère, je pense. Le NAS est de toute évidence l'un des principaux identificateurs dans ce contexte. Par conséquent, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui, mais je peux me renseigner si vous le souhaitez.

**La sénatrice Moncion :** Merci. Je pense que c'est la voie de l'avenir que de cesser l'usage du numéro d'assurance sociale.

Dans le projet de loi C-30, on constate que dans de nombreux domaines le gouvernement envisage d'utiliser le numéro d'assurance sociale à des fins d'information. J'estime que le gouvernement devrait être le meilleur endroit pour commencer à mettre en place ces changements.

[Français]

En ce qui a trait à ma deuxième question, à quel moment les changements ayant trait au Tribunal de la sécurité sociale du Canada seront-ils effectués ou entreront-ils en vigueur?

**Mme Pelot :** Merci, madame la sénatrice. Nous estimons que les changements prendront 12 mois à mettre en œuvre après avoir reçu la sanction royale.

**La sénatrice Moncion :** D'accord; merci beaucoup.

[English]

**Senator Moodie:** Thank you to the witnesses for joining us today.

My question pursues the line of questioning around data collection. I was wondering about two areas of data collection. I understand from you that you do not collect disaggregated data based on race. I'm wondering what the reason is for that.

**Ms. Pelot:** I don't currently have the data in front of me of exactly how we disaggregate data. I am aware of certain characteristics that are tracked. In terms of race and ethnicity, to my knowledge, it's not a question we ask applicants when they bring forward an application under the Canada Pension Plan disability, and I believe it isn't either for CPP or OAS, although I look to my director to correct me if I'm wrong on that.

**Ms. Zahab:** You are correct. Under the Privacy Act, we're only permitted to collect information that would be used in determining eligibility for any of the benefits under OAS or CPP. It's not a piece of information that would be used in determining whether somebody is eligible for a benefit, so currently we don't have the authority.

There are other surveys that are undertaken in relation to persons with disabilities, such as the Statistics Canada surveys. We can use aggregated data from those to better understand our population.

**Senator Moodie:** I have a second question, which relates to the understanding of the subcategories or the categories of individuals who apply with disabilities. It sounds as if there is a certain amount of shifting in terms of qualifications over time, certainly from a medical perspective. From a perspective of understanding, just what are the categories, and what are the definitions of individuals with disabilities? What kind of clarity and what kind of data do you collect around that?

**Ms. Pelot:** The requirements that are set under the CPP legislation are that a person is considered disabled if they have a severe and prolonged disability. I will turn to my director to give more details on those criteria.

**Ms. Zahab:** In terms of severity and the prolonged nature of a disability, it needs to be a disability that prevents you from working at any substantially gainful occupation, so we do look at

[Traduction]

**La sénatrice Moodie :** Merci à tous les témoins qui sont des nôtres aujourd'hui.

Ma question s'inscrit dans le fil des autres questions sur la collecte de données. Je m'interroge au sujet de deux aspects de la collecte de données. Si j'ai bien compris, vous ne recueillez pas de données désagrégées sur la race. Je me demandais quelle en était la raison.

**Mme Pelot :** Je n'ai pas sous la main les renseignements concernant la manière exacte dont nous désagrégeons les données. Je sais que nous faisons le suivi de certaines caractéristiques. Pour ce qui est de la race et de l'origine ethnique, à ma connaissance, ce n'est pas une question que l'on pose aux demandeurs lorsqu'ils présentent une demande au titre du Programme de prestations d'invalidité du RPC. Et je pense que c'est la même chose pour le RPC et la SV. Mais je vais tout de même me tourner vers ma directrice qui me corrigera si j'ai tort.

**Mme Zahab :** Vous avez tout à fait raison. Au titre de la Loi sur la protection des renseignements personnels, il est seulement permis de recueillir des renseignements qui serviront à déterminer l'admissibilité à l'une ou l'autre des prestations de la SV ou du RPC. Ce n'est pas un élément d'information qui pourrait être utilisé pour déterminer si une personne est admissible à recevoir une prestation. Par conséquent, nous ne sommes pas autorisés pour le moment à recueillir ce type de renseignement.

Il y a d'autres enquêtes qui sont réalisées en rapport avec les personnes handicapées, comme les enquêtes de Statistique Canada. Nous pouvons nous servir des données agrégées de ce genre d'enquêtes pour mieux comprendre la composition de notre population.

**La sénatrice Moodie :** J'ai une deuxième question qui porte sur la compréhension des sous-catégories ou des catégories de personnes qui présentent une demande de prestations d'invalidité. On dirait qu'il se produit des déplacements du point de vue des qualifications au fil du temps, en tout cas du point de vue médical. Afin de mieux comprendre, pourriez-vous m'indiquer quelles sont les catégories et les définitions de personnes atteintes d'une invalidité? Quel genre de précisions et de renseignements recueillez-vous à ce sujet?

**Mme Pelot :** Les exigences de la loi régissant le RPC sont telles qu'une personne est considérée comme invalide si elle souffre d'une invalidité grave et prolongée. Je vais demander à ma directrice de vous donner plus de détails sur ces critères.

**Mme Zahab :** Pour ce qui est de la gravité et de la nature prolongée d'une incapacité, il faut que ce soit une incapacité qui vous empêche d'occuper un emploi rémunérateur. Nous tenons

work capacity as well as medical condition, and then there is an element of how much you contributed to the program.

There are a number of elements that are collected, and there are classification codes that are used to identify different disabilities. There are a significant number of CPP disability beneficiaries that suffer from musculoskeletal, for example, and mental illness. So depending on the primary classification of a particular disease, there are specific codes that are used. We are seeing more and more combinations. So we are able to identify primary, and that allows us to better understand our population as well.

Does that answer your question, senator?

**Senator Moodie:** Yes, it does. Thank you.

**Ms. Pelot:** I would like to add, if I may, that the CPP disability is not based solely on specific medical conditions but rather on the broader criteria that we just set out.

**Senator Bovey:** I really appreciate the discussion we've had, and I'm particularly interested in following up on Senator Omidvar and Senator Moodie's discussions on data.

I understand from your answer that you don't have the authority to gather data based on race and cultural diversity. However, it seems to me that those realities are really transcending in a very meaningful and important way in all aspects of society. I guess my question is, wouldn't that information be useful in developing programs going forward? Particularly, if I may, with people eligible for disability programs, I'd be interested to know where geography comes into it. I take a look at what goes on up in the Arctic and the way it seems to me — and maybe this is too strong a word — so many people are discriminated against because they have a disability. It's where they live and there aren't the services and there are stairs and they can't even get into many of the buildings. I wonder, couldn't this information be of use to you as you develop programs going forward?

**Ms. Pelot:** Yes. While the actual process for the administration of the CPP disability program does not — the Privacy Act doesn't permit us to collect information, we do as a department as a whole go out and collect information on, for example, client experience. As my director, Tara, mentioned, there is the Statistics Canada information collected on persons with disabilities. There are various ways in which we have and are intending to go out and get information related to the clients that are served to try and improve the experience that they have.

donc compte de la capacité de travail ainsi que de l'état de santé, et il y a ensuite la question de savoir combien vous avez contribué au programme.

Certains renseignements sont recueillis et des codes de classification sont utilisés pour établir différentes incapacités. Un nombre important de bénéficiaires de prestations d'invalidité du RPC souffrent de troubles musculo-squelettiques, par exemple, et de maladie mentale. Donc, selon la classification primaire d'une maladie donnée, des codes précis sont utilisés. Il y a de plus en plus de combinaisons. Nous sommes donc en mesure d'identifier les principales catégories, ce qui nous permet aussi de mieux comprendre notre population.

Est-ce que cela répond à votre question, sénatrice?

**La sénatrice Moodie :** Oui, merci.

**Mme Pelot :** J'aimerais ajouter, si vous me le permettez, que les prestations d'invalidité du RPC ne reposent pas uniquement sur des problèmes médicaux précis, mais plutôt sur les critères plus larges que nous venons d'expliquer.

**La sénatrice Bovey :** Je trouve que notre discussion est très intéressante et j'aimerais particulièrement donner suite aux questions soulevées par la sénatrice Omidvar et la sénatrice Moodie sur les données.

Je comprends de votre réponse que vous n'avez pas le pouvoir de recueillir des données fondées sur la race et la diversité culturelle. Cependant, il me semble que ces réalités transcendent vraiment de façon très significative et importante tous les aspects de la société. Je suppose que ma question est la suivante : ces données ne seraient-elles pas utiles pour élaborer des programmes à l'avenir? Si vous me le permettez, j'aimerais particulièrement savoir dans quelle mesure la géographie entre en jeu dans le cas des personnes admissibles aux programmes de prestations d'invalidité. Je regarde ce qui se passe dans l'Arctique et il me semble — et c'est peut-être un mot trop fort — qu'un grand nombre de personnes sont victimes de discrimination parce qu'elles ont un handicap. C'est là qu'elles vivent, et il n'y a pas de services, il y a des escaliers et elles ne peuvent même pas entrer dans plusieurs immeubles. Ces données ne pourraient-elles pas vous être utiles pour élaborer vos programmes à l'avenir?

**Mme Pelot :** Oui. Même si le processus d'administration du programme de prestations d'invalidité du RPC ne le permet pas — la Loi sur la protection des renseignements personnels ne nous permet pas de recueillir ces données —, en tant que ministère, nous recueillons des renseignements sur, par exemple, l'expérience client. Comme ma directrice, Mme Zahab, l'a mentionné, nous pouvons utiliser les données de Statistique Canada sur les personnes handicapées. Diverses façons nous permettent d'aller chercher des données sur les clients servis afin d'essayer d'améliorer leur expérience.

**Senator Bovey:** Just by way of a quick follow-up, and I don't want to take more time, but I do happen to be very close to a young woman who is disabled, and I can tell you she feels discriminated against with all these programs. She does not feel that her situation has been dealt with, and she's one who has been disabled since birth. I think we as a nation have some improvement to do. I'll leave it at that. Thank you.

**Senator Frum:** Ms. Pelot, can you help us understand how the costs associated with appeals are handled? Is it typical for people to hire lawyers when they go through this appeals process? In the case of a successful appeal, are costs reimbursed?

**Ms. Pelot:** I will again turn it to my director, please.

**Ms. Zahab:** Thank you for the question, senator.

There is a variety of options available to clients; however, we do not cover expenses. We do see clients retaining counsel to represent them. We also do see a fair number of clients represented by advocates and by organizations that offer that support, as well as family members. For that reason, you will see in this bill that we have included that the representative does not need to be a member of the bar, which was of particular concern when we were consulting stakeholders. They wanted to have the freedom to choose their representative.

**Senator Frum:** Do you have any rough idea of the typical cost of such an appeal?

**Ms. Zahab:** I do not. We would have to obtain that for you.

**Senator Frum:** Thank you.

**Senator Omidvar:** This is to Division 29, the collection of Social Insurance Numbers. This is a reasonable measure or a measure that I think reasonable people would support, but I will table a fear. Information is more and more prone to being hijacked in different ways. Just recently, a pipeline was hijacked in the United States for ransomware. I think our Social Insurance Numbers are the keys to the information, the wealth, the assets, relationships, et cetera, that we have. I'm really, really worried about it, so I'm going to ask you whether you are on top of following evolving best practices and protecting this information so that it is not used by individuals with criminal and other intents.

**Ms. McCormick:** Thank you, senator, for the question.

What I will say is that the way that we're collecting it is behind — as I mentioned before — the My Service Canada Account, which has different programs that use it, for example, Employment Insurance, Canada Pension Plan, and then we will

**La sénatrice Bovey :** Juste pour terminer rapidement, et je ne veux pas prendre plus de temps, mais il se trouve que je suis très proche d'une jeune femme handicapée, et je peux vous dire qu'elle se sent victime de discrimination dans tous ces programmes. Elle n'a pas l'impression que l'on s'est occupé de sa situation et elle est handicapée depuis sa naissance. Je pense que notre pays a des améliorations à apporter. Je vais m'arrêter là. Merci.

**La sénatrice Frum :** Madame Pelot, pouvez-vous nous aider à comprendre comment sont traités les coûts associés aux appels? Est-il habituel que les gens engagent des avocats lorsqu'ils utilisent ce processus d'appel? Dans le cas d'un appel accueilli, les coûts sont-ils remboursés?

**Mme Pelot :** Je vais de nouveau céder la parole à ma directrice.

**Mme Zahab :** Merci d'avoir posé la question, sénatrice.

Diverses options s'offrent aux clients, mais nous n'assumons pas ces dépenses. Beaucoup de clients sont représentés par des défenseurs et des organismes qui offrent ce soutien, ainsi que par des membres de leur famille. C'est pour cette raison que nous avons inclus dans le projet de loi qu'il n'est pas nécessaire que le représentant soit un membre du barreau, car cet aspect était particulièrement préoccupant lorsque nous avons consulté les intervenants. Ils voulaient avoir la possibilité de choisir leur représentant.

**La sénatrice Frum :** Avez-vous une idée approximative des coûts habituels d'un appel?

**Mme Zahab :** Je n'ai aucune idée. Il faudrait que nous obtenions ce renseignement pour vous.

**La sénatrice Frum :** Merci.

**La sénatrice Omidvar :** J'aimerais parler de la section 29 qui porte sur la collecte des numéros d'assurance sociale. Il s'agit d'une mesure raisonnable ou d'une mesure que des gens raisonnables appuieraient, mais je vais exprimer une crainte. L'information est de plus en plus susceptible d'être piratée de différentes façons. Il y a peu de temps, un pipeline a été la cible d'un rançongiciel aux États-Unis. Je pense que nos numéros d'assurance sociale sont la clé de l'information, de la richesse, des actifs, des relations, et cetera, que nous possédons. Cela m'inquiète vraiment beaucoup, et je vais vous demander si vous suivez les meilleures pratiques en constante évolution et si vous protégez ces données afin qu'elles ne soient pas utilisées par des personnes ayant des intentions criminelles ou autres.

**Mme McCormick :** Merci, sénatrice, pour cette question.

Ce que je peux dire, c'est que nous recueillons les données par l'entremise de l'environnement protégé — comme je l'ai déjà mentionné — offert par Mon dossier Service Canada. Cet environnement est également utilisé par d'autres programmes,

be one of the ones where our federally regulated employees can submit their complaints.

I completely understand the concern and the robustness that is required from the IT security side. I can say in the conversations, discussions and development of our project with IT, that concern is paramount. We understand and take very seriously the collection of the data that we do within the department from basically cradle to grave for all Canadians. I'm not an expert in terms of IT security, but I do know that there are vast improvements that they have been making behind these systems to ensure against any phishing that is happening, any malware attacks, and that this system is being defended by the measures that they are putting in place. I'll leave it at that, if that's okay.

**Senator Dasko:** I noticed a reference to the Social Insurance Numbers to be used to enforce the Non-smokers' Health Act. I wonder if you might briefly comment on what that means. Thank you.

**Ms. McCormick:** Certainly. Because there are a number of different acts that fall within the Labour Program, the collection of the SIN could be used but it would not be used unless it's absolutely necessary. We don't see the need currently in terms of the collection within the Non-smokers' Health Act. This is primarily for labour standards and for Federal Workers Compensation.

**Senator Dasko:** I see. Thank you very much.

[Translation]

**The Chair:** Thank you to our witnesses for their testimony and thank you for answering our questions.

[English]

We are dealing now with Divisions 22 and 24, which amend the Canada Labour Code to change the definition of "previous contractor" in Part I and the leave provisions related to the death or disappearance of a child.

[Translation]

With us today, from Employment and Social Development Canada, are Ms. Barbara Moran, Director General, Labour Program; Ms. Lori Straznicky, Executive Director, Labour Program; and Mr. Sébastien St-Arnaud, Manager, Labour Program.

I don't know who wants to speak first, but we are ready to hear your opening remarks.

notamment l'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada, et il permettra à nos employés sous réglementation fédérale de déposer leurs plaintes.

Je comprends tout à fait la préoccupation et la robustesse nécessaire sur le plan de la sécurité des TI. Je peux assurer que dans les conversations, les discussions et l'élaboration de notre projet avec les TI, cette préoccupation est primordiale. Nous comprenons et prenons très au sérieux la collecte des données que nous effectuons au sein du ministère, essentiellement de la naissance à la mort, pour tous les Canadiens. Je ne suis pas une experte de la sécurité des TI, mais je sais que d'importantes améliorations ont été apportées à ces systèmes pour prévenir les hameçonnages et les attaques de maliciels, et que ce système est protégé par les mesures que nous sommes en train de mettre en place. Je vais m'arrêter ici, si cela vous convient.

**La sénatrice Dasko :** J'ai remarqué qu'il était question d'utiliser le numéro d'assurance sociale pour appliquer la Loi sur la santé des non-fumeurs. Je me demande si vous pourriez nous expliquer brièvement ce que cela signifie. Merci.

**Mme McCormick :** Avec plaisir. Étant donné que plusieurs différentes lois relèvent du Programme du travail, la collecte du numéro d'assurance sociale pourrait être utilisée, mais elle ne le serait pas à moins que ce soit absolument nécessaire. Nous n'en voyons actuellement pas le besoin dans le cadre de la Loi sur la santé des non-fumeurs. Ce serait surtout pour les normes du travail et le Service fédéral sur l'indemnisation des accidentés du travail.

**La sénatrice Dasko :** Je comprends, merci beaucoup.

[Français]

**La présidente :** Merci à nos témoins de leurs témoignages et merci d'avoir répondu à nos questions.

[Traduction]

Nous examinons maintenant les sections 22 et 24, qui modifient le Code canadien du travail afin de modifier la définition de « fournisseur précédent » dans la partie 1 et les dispositions relatives au congé lié au décès ou à la disparition d'un enfant.

[Français]

Nous accueillons aujourd'hui, d'Employment et Développement social Canada, Mme Barbara Moran, directrice générale, Programme du travail, Mme Lori Straznicky, directrice générale, Programme du travail, ainsi que M. Sébastien St-Arnaud, gestionnaire, Programme du travail.

Je ne sais pas qui souhaite prendre la parole en premier, mais nous sommes prêts à entendre vos remarques d'ouverture.

[English]

**Barbara Moran, Director General, Labour Program, Employment and Social Development Canada:** Thank you for having me here today. I'm here to briefly discuss the two divisions.

I will start first with Division 22. Here I'm going to briefly discuss the amendments that are being proposed to the Canada Labour Code.

Part I of the code governs industrial relations and establishes the framework for collective bargaining between unions and employers in the federally regulated private sector. Part I applies to industries such as air transportation, interprovincial and international transportation, banking, telecommunications and broadcasting.

Amendments are proposed to better protect employees in the air transportation sector affected by contract retendering at airports. Many employees in the air transportation sector continue to work through the pandemic: deep-cleaning aircraft, safely handling baggage, performing other critical services that have allowed essential air travel to continue. These employees are at risk when a service contract changes hands between contractors. This practice, known as contract retendering, can result in employees being paid less when they are laid off and rehired, even if they are rehired to do the same work.

There is currently an equal remuneration protection in section 47.3 of Part I of the code that ensures that, after a case of contract retendering, the new contractor cannot remunerate pre-board security screeners at a rate lower than that provided by the previous contractor under the terms of a collective agreement.

The equal remuneration protection currently only applies to employers covered by Part I of the code that provide pre-board security screening services by way of a contract for services with another employer.

The proposed amendments will extend equal remuneration protection to all federally regulated employees covered by a collective agreement in the air transportation sector working at airports. This will ensure that when a service contract changes hands, affected employees are not paid less than employees of the previous contractor who provided the same or substantially similar services.

[Traduction]

**Barbara Moran, directrice générale, Programme du travail, Emploi et Développement social Canada :** Je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui. Je suis ici pour vous parler brièvement de ces deux sections.

Je vais commencer par la section 22, qui traite brièvement des modifications proposées au Code canadien du travail.

La partie I du code régit les relations du travail et établit le cadre pour la négociation collective entre le syndicat et les employeurs dans le secteur privé sous réglementation fédérale. La partie I s'applique notamment aux industries du transport aérien, du transport interprovincial et international, aux banques ainsi qu'aux entreprises des domaines des télécommunications et de la radiodiffusion.

Des modifications sont proposées afin de mieux protéger les employés du secteur du transport aérien touchés par une remise en adjudication de contrat dans les aéroports. De nombreux employés du secteur du transport aérien continuent de travailler pendant la pandémie, notamment pour le nettoyage en profondeur des avions, la manutention sécuritaire des bagages et la prestation d'autres services essentiels qui ont permis aux voyages aériens essentiels de se poursuivre. Ces employés sont exposés à des risques lorsqu'un contrat de services change de titulaire. Cette pratique, appelée une remise en adjudication de contrats, peut aboutir à ce que les employés soient moins payés lorsqu'ils sont licenciés et réembauchés, même s'ils sont réembauchés pour faire le même travail.

À l'heure actuelle, l'article 47.3 de la partie I du code prévoit une protection en matière de rémunération égale qui fait en sorte qu'après la remise en adjudication d'un contrat, le nouveau fournisseur ne peut pas rémunérer les employés des services de sécurité à l'embarquement dans les aéroports à un taux inférieur à celui offert par le fournisseur précédent en vertu d'une convention collective.

À l'heure actuelle, la protection de rémunération égale ne s'applique qu'aux employeurs visés par la partie I du code qui fournissent des services de sécurité à l'embarquement par le truchement d'un contrat de service avec un autre employeur.

Les modifications proposées élargiront la protection de rémunération égale à tous les employés sous réglementation fédérale assujettis à une convention collective du secteur aérien travaillant dans les aéroports. Cela garantira que, lorsqu'un contrat de service change de titulaire, les employés concernés ne sont pas moins bien payés que les employés du fournisseur précédent qui a fourni les mêmes services ou des services essentiellement similaires.

I'm going to move now to Division 24. This relates to leave related to death or disappearance. These are amendments that are being proposed under Part III of the Canada Labour Code.

In September 2018, the Government of Canada replaced the federal income support for parents of murdered or missing children grant program with the Canadian Benefit for Parents of Young Victims of Crime. This was done in response to a 2017 report by the Federal Ombudsman for Victims of Crime, which recommended broadening eligibility for the program in order to mitigate barriers to uptake.

The new benefit includes a number of changes to make the income support more inclusive and flexible, including extending the age limit of the victims from under 18 to under 25; expanding eligibility to parents whose children under the age of 14 are a probable party to the crime; increasing the income support amount by \$100 to \$450 per week; doubling the period in which recipients can receive the benefit to 104 weeks in situations where the child disappeared; and allowing recipients to work up to 20 hours a week while receiving the benefit.

While the new benefit was introduced in 2018, the government did not have the opportunity at that point to make corresponding changes to the leave related to death or disappearance under Part III of the Canada Labour Code. The proposed amendments to Part III of the Canada Labour Code would align the leave related to death or disappearance of a child with the improved Canadian Benefit for Parents of Young Victims of Crime in order to provide employees in the federally regulated private sector with job protection while they received the benefit.

The proposed changes to the code include extending eligibility for the leave to parents of children from under 18 years of age to under 25 years of age. This change recognizes the changing characteristics of Canadian families that see adult children staying with their parents beyond the age of 18.

The amendments will also increase the maximum length of the leave from 52 to 104 weeks in instances where the employee is a parent to a child that has disappeared. With this change, eligible parents whose child has disappeared would be entitled to the same amount of leave as parents whose child has died.

The amendments would increase the total amount of leave that may be taken —

**The Chair:** Ms. Moran, I've been requested to ask you to speak a little bit slower for the translation, if you please.

Je vais maintenant passer à la section 24, qui porte sur les congés en cas de décès ou de disparition. Ces modifications sont proposées en vertu de la partie III du Code canadien du travail.

En septembre 2018, le gouvernement a remplacé le programme de Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus par l'Allocation canadienne aux parents de jeunes victimes de crimes. Ce changement a été fait en réponse à un rapport de 2017 du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels qui recommandait d'élargir l'admissibilité au programme afin d'atténuer les obstacles à la participation.

La nouvelle prestation comprend un certain nombre de changements visant à rendre le soutien du revenu plus inclusif et plus souple, notamment en faisant passer l'âge limite des victimes de moins de 18 ans à moins de 25 ans; en élargissant l'admissibilité aux parents dont les enfants de moins de 14 ans sont susceptibles d'avoir pris part au crime; en augmentant le montant de soutien du revenu de 100 à 450 \$ par semaine; en doublant la période pendant laquelle les bénéficiaires peuvent recevoir la prestation en la faisant passer à 104 semaines dans les cas d'enfants disparus; et en permettant que les bénéficiaires puissent travailler jusqu'à 20 heures par semaine tout en recevant la prestation.

Bien que la nouvelle prestation ait été instaurée en 2018, le gouvernement n'a pas eu l'occasion à ce moment-là d'apporter des changements correspondants au congé en cas de décès ou de disparition à la partie III du Code canadien du travail. Les modifications proposées à la partie III du Code canadien du travail harmoniseront le congé en cas de décès ou de disparition d'un enfant avec l'Allocation canadienne améliorée pour les parents de jeunes victimes de crimes afin de veiller à ce que les employés du secteur privé sous réglementation fédérale bénéficient d'une protection d'emploi lorsqu'ils reçoivent l'allocation.

Les modifications proposées incluent d'étendre l'admissibilité au congé des parents d'enfants de moins de 18 ans aux parents d'enfants de moins de 25 ans. Ce changement tient compte de l'évolution des caractéristiques des familles canadiennes selon lesquelles des enfants adultes restent chez leurs parents après l'âge de 18 ans.

Les modifications feront également passer la durée maximale du congé de 52 à 104 semaines dans le cas d'un employé parent d'un enfant qui a disparu. En vertu de ce changement, les parents admissibles dont l'enfant a disparu auraient droit au même nombre de semaines de congé que les parents dont l'enfant est décédé.

Les modifications vont augmenter le nombre total de semaines de congé qui peuvent être prises...

**La présidente :** Madame Moran, on m'a demandé de vous prier de parler un peu plus lentement pour l'interprétation.

**Ms. Moran:** Certainly. Apologies.

Again, amendments would increase the total amount of leave that may be taken by employees with respect to the disappearance of a child from 52 to 104 weeks. This allows two or more parents of the same child who has disappeared to share up to 104 weeks of leave. This amendment reflects the change that extends the maximum duration of leave for parents of children who have disappeared from 52 to 104 weeks.

Finally, for parents of children under the age of 14, it would eliminate the exception that disentitles employees to the leave if the child were a party to the crime that led to their death.

These proposed amendments would come into force upon Royal Assent of the legislation.

I would be happy to take questions on either of those.

[*Translation*]

**The Chair:** Thank you very much for this presentation; indeed, we do have questions.

[*English*]

**Senator Frum:** Ms. Moran, you repeated the section of the budget act that has to do with what you're calling contract retendering, which says that many employees in the air transportation sector have continued to work through the pandemic: deep cleaning aircraft, safely handling baggage and performing other critical services that have allowed necessary air travel to continue safely. Many of these services provided by these employees are contracted out by airports and air carriers. When these contracts change hands, workers are at risk of earning less money for the same job.

My question is, what examples, if any, can you provide us where contracts have changed hands and workers were subsequently paid less money for the same job in the air transportation sector?

**Ms. Moran:** Thank you for the question.

There have been a number of media reports in Canada about a series of retendered contracts at Toronto Pearson Airport that occurred between 2004 and 2017. There, there were documented wage declines of up to \$8 per hour among baggage handlers during that period. In the same media reports, they documented a 160% turnover rate among baggage handlers affected by contract retendering at the Toronto Pearson Airport between 2004 and 2017.

**Mme Moran :** Certainement. Je m'excuse.

De nouveau, les modifications vont augmenter le nombre total de semaines de congé qui peuvent être prises par les employés relativement à la disparition d'un enfant en les faisant passer de 52 à 104 semaines. Ainsi, deux parents ou plus du même enfant qui a disparu peuvent se partager jusqu'à 104 semaines de congé. Cette modification reflète le changement qui fait passer de 52 à 104 semaines la durée maximale des congés pour les parents d'enfants qui ont disparu.

Enfin, pour les parents d'enfants de moins de 14 ans, les modifications éliminent l'exception qui empêche les employés d'avoir droit au congé si l'enfant a pris part au crime qui a mené à son décès.

Ces modifications proposées entreront en vigueur au moment de la sanction royale de la législation.

Je serai heureuse de répondre à vos questions sur l'un ou l'autre de ces sujets.

[*Français*]

**La présidente :** Merci beaucoup pour cette présentation; effectivement, nous avons des questions.

[*Traduction*]

**La sénatrice Frum :** Madame Moran, vous avez répété l'article de la loi d'exécution du budget qui porte sur ce que vous appelez une remise en adjudication de contrat, et qui dit que de nombreux employés du secteur du transport aérien ont continué de fournir des services pendant la pandémie, tels que le nettoyage en profondeur des avions et la manutention des bagages en toute sécurité, qui ont permis de maintenir les voyages aériens essentiels en toute sécurité. Bon nombre des services fournis par ces employés sont donnés en sous-traitance par les aéroports et les transporteurs aériens. Lorsque ces contrats changent de mains, les travailleurs risquent de gagner moins d'argent pour le même emploi.

Ma question est la suivante : pouvez-vous nous donner des exemples de situations dans lesquelles des contrats ont changé de mains et les employés ont été par la suite moins bien payés pour faire le même travail dans le secteur du transport aérien?

**Mme Moran :** Je vous remercie d'avoir posé cette question.

Les médias canadiens ont fait état d'une série de contrats remis en adjudication à l'aéroport international Pearson Toronto entre 2004 et 2017 pour lesquels on a documenté des baisses de salaire allant jusqu'à 8 \$ de l'heure chez les manutentionnaires de bagages au cours de cette période. Les mêmes médias ont fait état d'un taux de roulement du personnel de 160 % chez les manutentionnaires touchés par la remise en adjudication à l'aéroport international Pearson entre 2004 et 2017.

We did an analysis of the collective agreements covering pre-board security screening officers that are covered by the existing equal remuneration protection under Part I of the code. This analysis showed that the wages of these employees who had this protection increased consistently over the past two decades and that these wages were generally consistent across the country. On the other hand, the collective agreements that we looked at for air transportation ramp attendants, for example, who are not covered by the existing equal remuneration protection at those same airports over the same period showed a less consistent increase in wages. While the wages did increase gradually over time, there were multiple periods of stagnation. In addition, the average entry-level wages for these employees have been generally lower than those for pre-board security screening officers at the same airport, despite the fact that they were almost the same in the early 2000s.

Those are a few of the examples I would provide.

**Senator Frum:** Just to be clear, though, you're saying these changes were sparked by media reports, but the department didn't do any independent analysis?

**Ms. Moran:** The independent analysis was what we did through the review of the collective agreements.

We also looked at various studies that were done. For example, there was a 2007 report by the U.S. General Accounting Office that indicated that contract retendering can cause safety risks and found that low wages and high turnover for ramp and fuel workers at American airports are major factors in ramp accidents.

Lastly, we did undertake back in 2019 — we did a notice to interested parties that was published in the *Canada Gazette*, Part I. Stakeholders were asked to provide their views on this issue and to provide data on it. In some cases, through their submissions, we did actually get 17 examples of contract retendering indicating wage declines of up to \$8 an hour, or 31%, across several occupations.

**Senator Frum:** That leads to my next question, which is, which employees in other sectors, if any, might benefit in the future from the extension of equal remuneration protection through a similar amendment to the Canadian Labour Code?

**Ms. Moran:** At this point, we are just looking at airports. The reason for that is the evidence we have been able to find that there is a significant issue with the contract retendering in the airports. Were we to find the same level of evidence in other

Nous avons analysé les conventions collectives des employés des services de sécurité à l'embarquement qui sont assujettis à la protection de l'égalité de rémunération prévue à la partie I du code. Cette analyse a montré que les salaires des employés qui bénéficiaient de cette protection avaient augmenté de façon constante au cours des deux dernières décennies et qu'ils étaient généralement uniformes d'un bout à l'autre du pays. Par ailleurs, les conventions collectives que nous avons examinées pour les agents de piste dans le domaine du transport aérien, par exemple, qui ne sont pas assujettis à la protection de l'égalité de rémunération actuelle dans les mêmes aéroports au cours de la même période ont montré une augmentation moins constante des salaires. Bien que les salaires aient graduellement augmenté au fil du temps, il y a eu plusieurs périodes de stagnation. De plus, le salaire moyen d'entrée de ces employés était généralement inférieur à celui des employés des services de sécurité à l'embarquement au même aéroport, même s'ils étaient presque les mêmes au début des années 2000.

Ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres.

**La sénatrice Frum :** Pour que les choses soient bien claires, vous dites que ces modifications font suite à des reportages médiatiques, mais que le ministère n'a fait aucune analyse indépendante?

**Mme Moran :** L'analyse indépendante est ce que nous avons fait dans le cadre de l'examen des conventions collectives.

Nous avons également examiné diverses études qui ont été réalisées. Par exemple, selon un rapport du U.S. General Accounting Office de 2007, la remise en adjudication de contrats peut entraîner des risques pour la sécurité. On y souligne aussi que les bas salaires et le roulement élevé du personnel chez les agents de piste et les ravitailleurs dans les aéroports américains sont des facteurs majeurs liés aux accidents sur les pistes.

Enfin, en 2019, nous avons publié un avis aux parties intéressées dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. Nous avons demandé aux intervenants de donner leur point de vue sur la question et de fournir des données à ce sujet. Dans certains cas, en examinant leurs mémoires, nous avons relevé 17 exemples dans lesquels la remise en adjudication de contrats avait entraîné baisses de salaire allant jusqu'à 8 \$ l'heure, ou de 31 % dans plusieurs professions.

**La sénatrice Frum :** Cela m'amène à ma prochaine question, qui est la suivante : quels employés d'autres secteurs, le cas échéant, pourraient bénéficier à l'avenir de l'élargissement de la portée de la protection de l'égalité de rémunération grâce à une modification semblable au Code canadien du travail?

**Mme Moran :** Pour l'instant, nous nous concentrons sur les aéroports parce que les preuves que nous avons pu trouver montrent qu'il y a un problème important avec la remise en adjudication des contrats dans les aéroports. Si nous trouvions

sectors, certainly we would be open to looking at those as well. At this stage, we're just looking at airports.

**Senator Frum:** Thank you.

**Senator Bovey:** Thank you, Ms. Moran. This was an interesting presentation.

My question is going to be about Division 24. If I may say so, it looks to me that the purpose of Division 24 was to align the labour law to equal the benefits that have been changed in 2018.

I was intrigued by an article that I read in *The Canadian Press* yesterday, which quotes Heidi Illingworth, the Federal Ombudsman for Victims of Crime. She voices concern that the benefits aren't being used to their full extent and that there is not an awareness of the benefits of these programs for parents of children who are victims of murders and who have gone missing. She also referred to the fact that, for a while, the cost of this program was, in fact, exceeding the monies paid out.

I wonder if you can fill in both those aspects for me, please.

**Ms. Moran:** Thank you for the question, senator.

Unfortunately, my responsibilities with regard to the benefit are limited to the Canada Labour Code leave provisions. What we're trying to do on our part with this change is to ensure that there is job-protected leave in place for the federally regulated employees who wish to avail themselves of the benefit. In that regard, one would hope that having that job-protected leave could at least facilitate their uptake of the leave.

In terms of the concerns with regard to the benefit itself, unfortunately, I don't have that data with me today. It's my colleagues in the department who would be able to respond to those questions.

**Senator Bovey:** If I may, if the purpose of this is to equalize the two parts of these terrible situations parents are facing, what are you proposing to do to make sure that parents are aware of this program? If they are not aware of the benefits, how on earth are they going to be aware of the leave they can get? Surely making sure that Canadians are aware of the program is critically important. Do you have mechanisms in place where you will be able to be in touch with those who are managing the benefit? As I understand it, this came into the budget so that the two pieces could be put together. I worry about defining chasms in society instead of building bridges. I'm looking to you for the bridge.

**Ms. Moran:** In terms of the Canada Labour Code changes, we ensure that if the legislation passes, those changes and the availability of the leave are communicated to federally regulated

le même niveau de preuve dans d'autres secteurs, nous serions certainement disposés à les examiner. Pour le moment, il n'est question que des aéroports.

**La sénatrice Frum :** Merci.

**La sénatrice Bovey :** Merci, madame Moran. Votre exposé est intéressant.

Ma question porte sur la section 24. Si je puis me permettre, il me semble que l'objet de la section 24 était d'aligner le droit du travail sur les avantages qui ont été modifiés en 2018.

J'ai été frappée par un article que j'ai lu dans *La Presse canadienne* hier et qui mentionnait qu'Heidi Illingworth, l'ombudsman fédérale des victimes d'actes criminels, était préoccupée par le fait que les prestations ne sont pas utilisées à leur pleine mesure et que les parents d'enfants assassinés ou disparus ne connaissent pas les avantages de ces programmes. Elle a aussi mentionné que, pendant un certain temps, le coût de ce programme dépassait en fait les sommes versées.

Je me demande si vous pourriez m'expliquer ces deux aspects.

**Mme Moran :** Merci de votre question, sénatrice.

Malheureusement, mes responsabilités à l'égard de cette allocation se limitent aux dispositions du Code canadien du travail sur le congé. Ce que nous essayons de faire dans le cadre de cette modification, c'est de nous assurer qu'il y a un congé avec protection de l'emploi en place pour les employés sous réglementation fédérale qui souhaitent se prévaloir de la prestation. À cet égard, on pourrait espérer que le fait d'avoir ce congé avec protection de l'emploi pourrait au moins faciliter l'utilisation de ce congé.

En ce qui concerne les préoccupations relatives à la prestation elle-même, je n'ai malheureusement pas ces données avec moi aujourd'hui. Ce sont mes collègues du ministère qui seraient en mesure de répondre à ces questions.

**La sénatrice Bovey :** Si vous me le permettez, si le but est d'harmoniser les deux volets de ces situations terribles que vivent les parents, que proposez-vous de faire pour vous assurer que les parents connaissent ce programme? S'ils ignorent que ces prestations existent, comment diable vont-ils être au courant du congé qu'ils peuvent prendre? Il est certainement essentiel que les Canadiens soient informés au sujet de ce programme. Des mécanismes sont-ils en place pour vous permettre de communiquer avec les gestionnaires de ces prestations? Si j'ai bien compris, cela a été prévu dans le budget dans le but d'harmoniser ces deux prestations. Je crains que des clivages soient établis dans la société plutôt que des ponts. Je compte sur vous pour jeter un pont.

**Mme Moran :** En ce qui concerne les modifications au Code canadien du travail, nous veillons à ce que, si la loi est adoptée, ces modifications et la disponibilité des congés soient

employers. In doing that, you're right, it will raise the profile of the availability of this leave to employers as well as employees. Standard operating procedure for the labour program, when we do make legislative changes, is to make sure that it is pushed out to our stakeholder community in terms of the federally regulated sector.

We also ensure that it's listed on our website, for example. The website provides a really good, comprehensive list of all the leave that is available.

Finally, our inspectors across the country also play a role in ensuring that employers and employees are aware of the leave provisions and for employers to ensure that they are providing these types of job-protected leave for their employees.

**Senator Bovey:** Thank you.

I have one really quick final question: What has the pandemic done about the awareness of these programs? Has it affected what you have brought in or how you think it will be implemented?

**Ms. Moran:** No, I wouldn't say that it has impacted how we would be communicating this particular provision.

**Senator Bovey:** Thank you.

**Senator R. Black:** With respect to Division 24 and the Canada Labour Code, what consultations, if any, did the Government of Canada hold with stakeholders about the Canadian Benefit for Parents of Young Victims of Crime?

**Ms. Moran:** On the Labour Code provisions per se, there were no specific consultations done on those. Again, what we generally try to do under the Canada Labour Code is to align the leave provisions to whatever benefits. For example, when there are changes to Employment Insurance to parental leave, for example, we would make sure that the Canada Labour Code has leave that aligns to make sure that federally regulated employees are able to avail themselves of those leave provisions without fearing for the loss of their jobs.

On this one, we didn't do any specific consultations. However, harkening back to the original redesign of the benefit itself, it was based on the recommendations of a 2017 review and report from the Federal Ombudsman for Victims of Crime that made a number of recommendations for changes to the benefit. That was the reason why there was a decision taken by the government to redesign that benefit.

communiquées aux employeurs sous réglementation fédérale. Ce faisant, vous avez raison, cela permettra de mieux faire connaître ce congé aux employeurs et aux employés. La procédure normale d'exploitation du Programme du travail est de nous assurer que les changements sont transmis aux intervenants du secteur sous réglementation fédérale lorsque nous apportons des changements législatifs.

Nous veillons également à ce que les modifications soient publiées sur notre site Web, par exemple. Le site Web contient une liste très complète de tous les congés possibles.

Enfin, nos inspecteurs dans toutes les régions du pays jouent également un rôle en veillant à ce que les employeurs et les employés soient au courant des dispositions relatives aux congés et à ce que les employeurs s'assurent qu'ils offrent ce type de congé avec protection de l'emploi à leurs employés.

**La sénatrice Bovey :** Merci.

J'ai une dernière question vraiment brève : quelle a été l'incidence de la pandémie sur la sensibilisation à ces programmes? La pandémie a-t-elle affecté ce que vous avez mis en place ou la façon dont vous pensez que cela sera mis en œuvre?

**Mme Moran :** Non, je ne dirais pas qu'elle a eu une incidence sur notre façon de communiquer cette disposition particulière.

**La sénatrice Bovey :** Merci.

**Le sénateur R. Black :** En ce qui concerne la section 24 et le Code canadien du travail, quelles consultations, le cas échéant, le gouvernement du Canada a-t-il tenues avec les intervenants au sujet de l'Allocation canadienne aux parents de jeunes victimes de crimes?

**Mme Moran :** En ce qui concerne les dispositions du Code du travail, il n'y a pas eu de consultations particulières. Encore une fois, ce que nous essayons généralement de faire en vertu du Code canadien du travail, c'est d'harmoniser les dispositions relatives aux congés avec les prestations, quelles qu'elles soient. Par exemple, si des modifications sont apportées au congé parental dans le cadre du programme d'assurance-emploi, nous veillons à ce que le Code canadien du travail prévoit des congés harmonisés afin que les employés sous réglementation fédérale puissent se prévaloir de ces dispositions sans craindre de perdre leur emploi.

Dans ce cas-ci, nous n'avons pas mené de consultations particulières. Toutefois, la refonte initiale de la prestation elle-même reposait sur un examen et un rapport faits en 2017 par le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels qui avait présenté plusieurs recommandations visant à modifier la prestation. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé de remanier cette prestation.

**Senator R. Black:** Thank you.

How was the age of 25 determined? Eligibility has been extended to parents of children who are 18 years of age or older but under 25 years of age. How was that “under 25 years of age” selected as the age for a parent to qualify? Why not 26 or 24? Thank you.

**Ms. Moran:** Thank you for the question.

Again, it goes back to that 2017 report by the Federal Ombudsman for Victims of Crime. That review found that one of the most common reasons for applications for the benefit being denied was because the victim was over the age of 18. That was what that found. Expanding it from 18 to under 25 recognizes that Canadian youth are living with their parents longer than in previous decades. The risk of violent victimization is highest among persons aged 20 to 24 and then subsequently decreases with age. That was the rationale for that.

**Senator R. Black:** Thanks very much.

**Senator Moodie:** I’m going to focus my question on Division 24 again, which is a very popular area today. With the changes that have been made with this amendment, how many more parents do you think will now be accessing this benefit, in view of the changes both in definition around age and the other changes that are in place?

The second part of that question would be this: Why 104 weeks? What is the evidence to support 104 weeks being the appropriate time needed for parents to recover adequately?

**Ms. Moran:** Thank you for the question, senator.

I’ll answer your second question first about the extension to 104 weeks. That was done in response to findings from the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs that the median length of time for a homicide case to be completed was approximately 64 weeks, so the extension of the income support period to 104 weeks has afforded recipients the flexibility to also take time off to attend court proceedings, if needed. The proposed amendments to the leave ensure that parents of children who have disappeared have access to job-protected leave throughout the entire 104-week period.

Regarding your first question, unfortunately I don’t have the data in terms of since the program was changed in terms of what the level of take-up has been.

Sébastien, do you have that information?

**Le sénateur R. Black :** Merci.

Comment a-t-on déterminé l’âge de 25 ans? L’admissibilité a été étendue aux parents d’enfants de 18 ans ou plus, mais de moins de 25 ans. Comment a-t-on choisi l’âge « de moins de 25 ans » pour qu’un parent soit admissible? Pourquoi pas 26 ou 24 ans? Merci.

**Mme Moran :** Je vous remercie d’avoir posé cette question.

Encore une fois, cela remonte au rapport de 2017 du Bureau de l’ombudsman fédéral des victimes d’actes criminels qui avait révélé que l’une des raisons les plus courantes du rejet des demandes était que la victime avait plus de 18 ans. C’est ce qui avait été constaté. L’élargissement de l’admissibilité au congé des parents d’enfants de moins de 18 ans aux parents d’enfants de moins de 25 ans tient compte du fait que les jeunes Canadiens vivent avec leurs parents plus longtemps qu’au cours des décennies précédentes. Le risque de victimisation avec violence est plus élevé chez les personnes âgées de 20 à 24 ans, puis diminue avec l’âge.

**Le sénateur R. Black :** Merci beaucoup.

**La sénatrice Moodie :** Ma question porte aussi sur la section 24, qui est très populaire aujourd’hui. Avec ces changements, combien de parents de plus, selon vous, auront accès à cette allocation, compte tenu de la modification apportée à la définition de l’âge et des autres changements?

La deuxième partie de la question est la suivante : pourquoi 104 semaines? Quelles sont les preuves qui montrent que 104 semaines sont suffisantes pour que les parents se rétablissent de manière adéquate?

**Mme Moran :** Merci de votre question, sénatrice.

Je vais d’abord répondre à votre deuxième question concernant la prolongation à 104 semaines. Ce nombre fut établi en réponse aux conclusions du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles selon lesquelles la durée moyenne du traitement d’un dossier d’homicide était d’environ 64 semaines. Ainsi, la prolongation de la période du soutien du revenu à 104 semaines permet aux bénéficiaires de prendre congé pour assister à des procédures judiciaires, s’il y a lieu. Les modifications proposées au congé font en sorte que les parents d’enfants disparus peuvent prendre un congé avec protection de l’emploi pendant toute la période de 104 semaines.

Pour ce qui est de votre première question, je n’ai malheureusement pas de données sur le taux de participation depuis que le programme a été modifié.

Monsieur St-Arnaud, avez-vous ces renseignements?

**Sébastien St-Arnaud, Manager, Labour Program, Employment and Social Development Canada:** Unfortunately, that is not available.

**Ms. Moran:** So we don't have that.

In terms of the impact the changes to the Canada Labour Code will have on the uptake of the leave, again, it would be challenging to estimate that. There would be very few who would be able to avail themselves of this leave. The federally regulated sector is fairly small, so the number of people, thankfully, who have this occur to them is also very small, so to try to estimate what these changes will do — it's very important to ensure that for that very small number of people to whom this horrible thing happens, that they are able to avail themselves of the leave. But one would anticipate that even with this change, the total number of employees who will access it would remain fairly low.

I'll turn to my manager again, Sébastien, to see if he would have any other data that he would suggest.

**Mr. St-Arnaud:** No, unfortunately, I don't have data. Ms. Moran said that we have a small population in the federal private sector, so it will be a very small number. We don't have this information. Sorry.

**The Chair:** Thank you. Senator Moodie, did you have another question?

**Senator Moodie:** No, not at this time.

[Translation]

**Senator Forest-Niesing:** I will ask a question in relation to each of the divisions, starting with Division 22.

With this measure, we know that the government's aim is to ensure that wages do not fall when a contract is re-tendered. However, my question relates to the need to slow down staff turnover. Are there any measures in place, or is this or any other measure planned specifically to counteract staff turnover during a re-tendering process? If so, what are they? Can you explain how the measures would work in this regard?

[English]

**Ms. Moran:** Thank you for the question, senator.

I suggest that this measure is actually expected to help reduce turnover and generally improve stability in the airport sector. That would benefit employees and employers in the air transportation sector. For employees, we hope to see that it would reduce stress and other negative mental health impacts that are associated with having wages reduced. As well, for employers, the cost of turnover — so things like hiring and

**Sébastien St-Arnaud, gestionnaire, Programme du travail, Emploi et Développement social Canada :** Malheureusement, ces données ne sont pas disponibles.

**Mme Moran :** Alors, nous ne le savons pas.

Pour ce qui est de l'incidence des changements apportés au Code canadien du travail sur l'utilisation du congé, là encore, elle serait difficile à estimer. Très peu de personnes pourraient se prévaloir de ce congé. Le secteur sous réglementation fédérale est assez restreint, de sorte que, heureusement, le nombre de personnes à qui ces événements arrivent est également très faible. Donc, pour essayer d'estimer ce que seront les résultats de cette modification... Il est très important de s'assurer que le très petit nombre de personnes à qui cette chose horrible arrive peut se prévaloir du congé. Cependant, nous pouvons nous attendre à ce que, même avec cette modification, le nombre total d'employés qui l'utiliseront demeurera assez faible.

Je vais de nouveau demander à mon gestionnaire, M. St-Arnaud, s'il a d'autres données à nous suggérer.

**M. St-Arnaud :** Non, malheureusement, je n'ai pas de données à ce sujet. Mme Moran a dit que la population dans le secteur privé fédéral est très petite, alors le nombre serait très petit. Nous n'avons pas ces renseignements. Je suis désolé.

**La présidente :** Merci. Sénatrice Moodie, aviez-vous une autre question?

**La sénatrice Moodie :** Non, pas pour le moment.

[Français]

**La sénatrice Forest-Niesing :** Je vais poser une question par rapport à chacune des sections, en commençant par la section 22.

Avec cette mesure, on sait que l'objectif du gouvernement est de garantir que le salaire ne diminue pas lors d'une remise en adjudication. Toutefois, ma question porte sur le besoin de ralentir le roulement de personnel. Y a-t-il des mesures en place ou est-ce que cette mesure ou d'autres sont prévues spécifiquement pour contrer le roulement de personnel lors d'une remise en adjudication? Si oui, quelles sont-elles? Pouvez-vous nous expliquer comment les mesures fonctionneraient à cet égard?

[Traduction]

**Mme Moran :** Merci pour cette question, sénatrice.

À mon avis, cette mesure devrait contribuer à réduire le taux de roulement du personnel et, de façon générale, à améliorer la stabilité dans les aéroports. Cela serait avantageux pour les employés et les employeurs du secteur du transport aérien. Dans le cas des employés, nous espérons que cela réduira le stress et les autres effets négatifs d'une réduction de salaire sur la santé mentale. Dans le cas des employeurs, les coûts liés au roulement

training new people would likely be reduced as a result. If individuals have their wages protected at the level when the contract gets re-tendered, they would be more likely to stay. Yes, indeed, there is an expectation that there will be a reduction in turnover as well as improved stability associated with these changes to contract re-tendering.

[Technical difficulties]

What that's about is, again, if an employee has the assurance that their wages are going to be protected when it's re-tendered, that reduces stress and other negative health impacts. For employers, the big advantage is that the cost of turnover — so if somebody stays as a result of having their wages protected, they are less inclined to leave the job. Costs associated with the employer related to hiring, training and that type of thing would likely be reduced.

The last point I would make is that we feel there would also be a benefit by a reduction in occupational health and safety risks associated with contract re-tendering. Again, it's that point about if there's greater stability in the sector because you're protecting the wages, then [Technical difficulties].

[Translation]

**Senator Forest-Niesing:** My question concerns Division 24 and relates to the exception for children who have died as a result of their involvement in a crime. Why has the exception to the right to leave been maintained for parents of children aged between 14 and 18 who have died as a result of their involvement in a crime? In addition, could you tell us how many children this exception applied to in the last year for which data was compiled?

[English]

**Ms. Moran:** Thank you for the question.

Again, what I would say is that I rely back on that 2017 report of the Federal Ombudsman for Victims of Crime. There, in her [Technical difficulties] requirement that the child not be a willing party to the crime was inconsistent in Canada's approach to youth justice under the Youth Criminal Justice Act. One of the principles of application in that act is that while young persons must be held accountable for criminal acts, they're not necessarily accountable in the same way or to the same extent as adults. So that's a bit of the rationale behind the change.

In terms of data, unfortunately no, I don't have data on that question in terms of the redesign of the benefit.

**Senator Forest-Niesing:** You don't have any past data, even if it's distant past?

du personnel, notamment l'embauche et la formation de nouveaux employés, seront probablement réduits en conséquence. Si leur salaire est protégé lors d'une remise en adjudication, les employés seront plus susceptibles de rester. Oui, en effet, nous nous attendons à ce qu'une réduction du taux de roulement et une amélioration de la stabilité découlent de ces modifications lors d'une remise en adjudication.

[Difficultés techniques]

Encore une fois, si un employé a l'assurance que son salaire sera protégé lors d'une remise en adjudication, cela réduit le stress et d'autres effets négatifs sur la santé. Pour les employeurs, le principal avantage est le coût du roulement. Par conséquent, si un employé reste en poste parce que son salaire est protégé, il est moins tenté de quitter son emploi. Pour l'employeur, les coûts liés à l'embauche, à la formation et à ce genre de choses seraient probablement réduits.

Le dernier point que je souhaite soulever est que, selon nous, la remise en adjudication aurait l'avantage de réduire les risques liés à la santé et à la sécurité au travail. Encore une fois, il s'agit d'assurer une plus grande stabilité dans le secteur par une protection des salaires, alors [Difficultés techniques].

[Français]

**La sénatrice Forest-Niesing :** Ma question concerne la section 24 et porte sur l'exception concernant les enfants qui sont décédés des suites de leur participation à un crime. Pourquoi avoir maintenu l'exception du droit au congé pour les parents d'enfants âgés de 14 à 18 ans qui sont décédés des suites de leur participation à un crime? De plus, pourriez-vous nous indiquer à combien d'enfants s'est appliquée cette exception au cours de la dernière année où les données ont été compilées?

[Traduction]

**Mme Moran :** Je vous remercie de votre question.

Encore une fois, je m'appuie sur le rapport de 2017 de l'ombudsman fédérale des victimes d'actes criminels. Dans ce rapport, dans son [Difficultés techniques] exigence que l'enfant ne soit pas une partie consentante au crime était incompatible avec l'approche du Canada en matière de justice pour les jeunes en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Selon l'un des principes d'application de cette loi, si les adolescents doivent être tenus responsables d'actes criminels, ils ne le sont pas nécessairement de la même manière ou dans la même mesure que les adultes. Voilà ce qui explique un peu la raison d'être de ce changement.

Pour ce qui est des données, malheureusement non, je n'ai pas de données en ce qui concerne la refonte de la prestation.

**La sénatrice Forest-Niesing :** Vous n'avez pas de données historiques, même si elles portent sur un passé lointain?

**Ms. Moran:** No. Unfortunately, we don't.

**Senator Forest-Niesing:** Thank you.

**The Chair:** I was just curious about that data. Is it that you don't have it or it just doesn't exist somewhere else? I think we have lost you once more. That's okay. We will be able to figure it out. Let's continue with questions because we still have a few of them.

**Senator Dasko:** Thank you, Ms. Moran, for being here and for your discussion.

I have some questions about the change in the code. Let me just paint a scenario. We have, let's say, Air Canada as a hypothetical example, and they are hiring a food-service company, Company A. They decide to put it out to tender, and they then hire Company B instead of Company A. So what happens with the workers at Company A is they all lose their jobs, and the workers at Company B get the jobs. The code changes will only affect the workers who are somehow able to transition from Company A to Company B, and I wonder how many people that would be. In the example I gave, the situation would be as I described it, and all kinds of people would be losing their jobs. Those people are not protected by the bill, only those who happen to be rehired by another company. I'm wondering how many people are actually in this sector who are rehired by Company B in this situation. Is it a large number? Is it a small number? My experience with contracting out when I worked in the private sector was just the situation that I described: all kinds of people lose their job from one company, and those jobs are given to people in another company. I wonder if you could just explain that situation a little bit. Thank you.

**The Chair:** If you could please go ahead, Ms. Straznicki. I see Ms. Moran seems to be having some difficulty.

**Lori Straznicki, Executive Director, Labour Program, Employment and Social Development Canada:** I will jump in here. Thanks for the question.

Our understanding anecdotally is that in the federally regulated jobs that we'd be looking at here — so, for example, baggage handlers and cleaners — typically, when the contract would be re-tendered and change hands, because of the nature of the airside service that they're providing, they have certain credentials they need. Typically, a large number of those employees who would be let go by the previous contractor are often rehired by the second one to do either the same or a similar job. There is evidence to suggest that it is the same people who are going forward.

**Mme Moran :** Non, malheureusement nous n'en avons pas.

**La sénatrice Forest-Niesing :** Je vous remercie.

**La présidente :** Ces données piquent ma curiosité. Est-ce que vous ne les avez pas ou elles n'existent simplement pas? Je pense que nous vous avons perdue encore une fois. Pas de problème. Nous serons en mesure de trouver la réponse. Continuons avec les questions, car nous en avons encore quelques-unes.

**La sénatrice Dasko :** Merci, madame Moran, de votre présence et de votre analyse.

J'ai quelques questions concernant la modification au code. Permettez-moi de vous présenter un scénario. Prenons l'exemple hypothétique d'Air Canada, qui engage une entreprise de restauration, la société A. Air Canada décide de lancer un appel d'offres et retient les services de la société B au lieu de la société A. Les travailleurs de la société A perdent donc tous leur emploi et ceux de la société B bénéficient de ces emplois. Les modifications au code ne toucheront que les travailleurs qui sont en mesure en quelque sorte de passer de la société A à la société B; je me demande de combien d'employés on parlerait ici. Pour l'exemple que j'ai donné, la situation serait comme je l'ai décrite, et toutes sortes de personnes perdraient leur emploi. Ces personnes ne sont pas protégées par le projet de loi; seulement celles qui sont réembauchées par une autre entreprise le sont. Je me demande quel est le nombre réel de personnes dans ce secteur qui seraient réembauchées par la société B dans cette situation. Est-ce que le nombre est élevé? Est-ce que le nombre est faible? Lorsque je travaillais dans le secteur privé, ce que j'ai observé de la sous-traitance correspondait exactement à la situation que j'ai décrite : toutes sortes de personnes perdent leur emploi dans une entreprise, et ces emplois sont attribués à des personnes dans une autre entreprise. Je me demande si vous pourriez expliquer un peu cette situation. Je vous remercie.

**La présidente :** Vous pouvez répondre à la question madame Straznicki. Je vois que Mme Moran semble avoir quelques difficultés.

**Lori Straznicki, directrice générale, Programme du travail, Emploi et Développement social Canada :** Permettez-moi d'intervenir à ce sujet. Merci pour votre question.

D'après ce que nous avons compris, en général, lorsque le contrat fait l'objet d'un nouvel appel d'offres et qu'une autre entreprise l'emporte, les personnes en poste dans les emplois sous réglementation fédérale dont il est question ici — par exemple, les bagagistes et les nettoyeurs — possèdent certaines compétences en raison de la nature du service côté piste qu'elles fournissent. Habituellement, un grand nombre des employés qui ont été licenciés par l'entrepreneur précédent sont réembauchés par le nouvel entrepreneur pour faire le même travail ou un travail similaire. Selon les données disponibles, les mêmes personnes continuent de faire le travail.

In terms of the number of those people, the point that you raised that it would need to be employees covered by a collective agreement to begin with, that is one hurdle that the employees who [Technical difficulties] there's the potential for this protection to cover a maximum of about 95,000 non-management employees working in the air sector, but they would also need to work in airports and be covered by a collective agreement in order to benefit from it. There's less of a likelihood that all of these employees would regularly experience contract re-tendering, so the expectation is the majority of that group would not be affected by the change.

Another piece is that roughly 5,500 of these employees are currently screening officers who are already protected by the provision. So the data that we've looked at suggests that about 51% of employees in the air sector are covered by collective agreements and therefore could potentially benefit from the extended equal remuneration protection.

Just one final thing to note is that typically the collective agreement coverage that we see in this area is for employees who work directly for airlines and airport authorities and also for large contractors. So hopefully that offers some information.

**Senator Dasko:** Yes, I think what you're saying is there is a potential number of workers to be covered by this, but in actual fact it's probably somewhat different than that. The potential is in a situation of stability without companies changing hands and then we're getting to a much smaller number in the end. Yes.

**Ms. Straznicky:** I think that's a fair way to classify it, yes.

**Senator Dasko:** Recently, the Government of Canada reached an agreement with Air Canada to support them and bail them out in a \$5.9 billion package. I wonder if this change in the Labour Code was in that agreement. Was it part of the agreement that the government reached with Air Canada?

**Ms. Straznicky:** No. The work on this change began back in 2018 when the then Minister of Labour announced that she was going to extend this provision through equal remuneration protection. Our Labour Program did go out and consult with stakeholders in 2019 on the question and then continued to work on it since that time. So the work on this had, in fact, begun prior to the pandemic.

That said, acknowledging that a lot of the workers who have continued to work throughout the pandemic, such as those who are doing baggage handling or maintenance work or cleaning aircraft, they are vulnerable and are essential workers throughout

En ce qui concerne le nombre de ces employés, vous avez mentionné que les employés devaient d'abord être couverts par une convention collective, une difficulté que les employés qui [Difficultés techniques] cette protection pourrait couvrir environ 95 000 employés non-cadres travaillant dans le secteur du transport aérien au maximum, mais ces employés devraient également travailler dans les aéroports et être couverts par une convention collective afin d'en bénéficier. Il est moins probable que tous ces employés soient visés régulièrement par une remise en adjudication du contrat. Nous nous attendons donc à ce que la majorité de ce groupe ne soit pas touchée par le changement.

Il est également à noter qu'environ 5 500 de ces employés sont actuellement des agents de contrôle qui sont déjà protégés par cette disposition. Les données que nous avons examinées suggèrent donc qu'environ 51 % des employés du secteur du transport aérien sont couverts par des conventions collectives et pourraient donc potentiellement bénéficier de l'élargissement de la protection de rémunération égale.

Finalement, il est également important de noter que, généralement, les conventions collectives dans ce domaine couvrent les employés qui travaillent directement pour les compagnies aériennes et les autorités aéroportuaires, ainsi que pour les grands entrepreneurs. J'espère que ces renseignements vous seront utiles.

**La sénatrice Dasko :** Oui, si je comprends bien, vous dites qu'il y a un nombre potentiel de travailleurs à couvrir par cette mesure, mais que le nombre réel est en fait probablement différent. Le nombre potentiel est établi pour une situation de stabilité au cours de laquelle les entreprises ne changent pas de mains; le nombre est beaucoup plus petit en fin de compte. Oui.

**Mme Straznicky :** Je pense que c'est une façon juste de le catégoriser, oui.

**La sénatrice Dasko :** Récemment, le gouvernement du Canada a conclu un accord avec Air Canada pour appuyer l'entreprise dans le cadre d'un plan d'aide de 5,9 milliards de dollars. Je me demande si cette modification du Code du travail figurait dans cet accord. Était-elle prévue dans l'accord que le gouvernement a conclu avec Air Canada?

**Mme Straznicky :** Non. Les travaux en vue de cette modification ont commencé en 2018, lorsque la ministre du Travail de l'époque a annoncé qu'elle allait élargir cette disposition par la protection de rémunération égale. Les responsables du Programme du travail ont consulté les parties prenantes en 2019 sur la question et ont continué à y travailler depuis lors. Le travail dans ce dossier a donc commencé avant la pandémie.

Cela dit, il faut reconnaître qu'un grand nombre de travailleurs qui ont continué à travailler pendant la pandémie, notamment ceux qui s'occupent de la manutention des bagages ou des travaux d'entretien ou de nettoyage des avions, sont vulnérables

this, so part of this measure was to ensure that they were not left behind as we move toward economic recovery in the sector.

**Senator Dasko:** It wasn't part of that deal, is what you're saying. It wasn't incorporated into the arrangements that were made.

**Ms. Straznicky:** No. The changes were a separate policy.

**Senator Kutcher:** I have one question with three parts. On Division 24, God forbid that any parent has to go through that horrible time, but one would be in an intense emotional state. Three things. One, how do parents learn about this benefit? Two, what's the process that they go through to access it? Three, have there been any concerns raised that the existing application process may be overly burdensome, and if so, what has been done to mitigate that?

**The Chair:** I see, Ms. Moran, you have succeeded in returning. Let's try again. I can tell you that your colleague has been very helpful.

**Ms. Moran:** Thank you, and my apologies. My Wi-Fi is apparently very unstable. I will actually defer to my colleague on this because I only caught the tail end of the senator's question.

**Mr. St-Arnaud:** Just to repeat your question, you are asking what was done to promote the program? Is that correct?

**Senator Kutcher:** Three things. How do parents learn about the program? How do they access it, or what's the process they go through to access it? Third, have there been any concerns raised that the accessing of the program is overly burdensome, and if so, how have those concerns been mitigated?

**Mr. St-Arnaud:** I can answer for the first one. For every Canadian who sadly has experience with this kind of event, there's information online about the program, for instance. There is information on how to apply for the program. So yes, they have access to the program through applications online.

In terms of the detail about the burdensome of the program by itself, I will recommend that maybe we talk to — we are not in a position to respond to this question since we're just in charge of the Canada Labour Code.

et sont considérés comme des travailleurs essentiels pendant cette période. Par conséquent, une partie de cette mesure visait à ce qu'ils ne soient pas laissés pour compte alors que nous nous dirigeons vers une reprise économique dans le secteur.

**La sénatrice Dasko :** La mesure ne faisait pas partie de l'accord, c'est ce que vous dites. Elle n'a pas été incorporée aux arrangements qui ont été pris.

**Mme Straznicky :** Non. Les changements sont visés par une politique distincte.

**Le sénateur Kutcher :** Ma question comporte trois volets. En ce qui concerne la section 24, Dieu fasse qu'aucun parent ne doive vivre cette situation horrible, mais dans un tel cas, un parent serait dans un état émotionnel intense. J'ai trois questions. Premièrement, comment les parents sont-ils informés de cette prestation? Deuxièmement, comment peuvent-ils y avoir accès? Troisièmement, a-t-on soulevé des inquiétudes quant au fait que le processus de demande actuel est trop lourd, et si oui, quelles mesures ont été prises pour l'alléger?

**La présidente :** Je vois que vous avez réussi à vous reconnecter, madame Moran. Essayons à nouveau. Je dois dire que votre collègue nous a beaucoup aidés.

**Mme Moran :** Merci. Toutes mes excuses, il semble que ma connexion WiFi est très instable. D'ailleurs, je vais laisser mon collègue répondre, car je n'ai saisi que la fin de la question du sénateur.

**M. St-Arnaud :** Permettez-moi de répéter votre question; vous avez demandé ce qui a été fait pour promouvoir le programme. Est-ce exact?

**Le sénateur Kutcher :** J'ai trois questions. Premièrement, comment les parents sont-ils informés de l'existence du programme? Deuxièmement, comment peuvent-ils y avoir accès, ou quel processus doivent-ils suivre pour y accéder? Troisièmement, a-t-on soulevé des inquiétudes quant au fait que le processus de demande actuel est trop lourd, et si oui, quelles mesures ont été prises pour l'alléger?

**M. St-Arnaud :** Je peux répondre à la première question. Chaque Canadien qui malheureusement doit vivre ce genre d'événement peut par exemple avoir accès en ligne à de l'information sur le programme. Il peut y trouver de l'information sur la manière de faire une demande au titre du programme. Donc, oui, ces personnes peuvent présenter une demande en ligne au programme.

En ce qui concerne la lourdeur du processus de demande au programme, je recommanderai peut-être que nous parlions à... nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question puisque nous sommes seulement responsables du Code canadien du travail.

**Senator Kutcher:** Could I follow up a bit on that? It's all well and good that some things are online, but my gosh, if you're in that kind of situation, the last thing you're thinking of is going online looking for stuff. What's the process that people who are in this horrific situation are informed of this potential support from the government?

**Mr. St-Arnaud:** To access the leave by itself, I guess people will have to turn to online or they can ask their employers. If they are subject to collective agreement, they can talk to their union reps, for instance, and get information in terms of what kind of leave is available for them. Through the access, for instance, to the information about the leave, under the Canada Labour Code there is information that would redirect the employees to the benefit by itself. There are different ways that parents who support this can get the information that they need. Does that answer your question?

**Senator Kutcher:** I think it does. My understanding of this is that there is no way that someone who is in such an emotional state would actually probably even know about the benefit, unless there was a potential reach out.

Maybe we can come back to this at committee.

**The Chair:** I think Ms. Moran is trying to jump in. Did you want to add to that?

**Ms. Moran:** Sure. Just to add to what my colleague said, I would say that one of the things that we can do to help as well is, again, push out to our employers and employees about the availability of this leave so that an employer would be aware of it and, if this tragic occurrence happens, then the employer would be able to communicate the availability of this leave to the employee as well. So that's another avenue that could be used to ensure that people are aware of the availability of the benefit and the associated leave.

**The Chair:** Thank you.

**Senator Omidvar:** I'm going to stick with the line of questioning opened by Senator Kutcher. In 2017, the former Ombudsman of Victims of Crime, Sue O'Sullivan, launched a review of the Federal Income Support for Parents of Murdered or Missing Children. Her report stated that the application process was onerous and difficult for victims to understand. Add to this the trauma that they are going through. Add to this the possibility — and it is a possibility — that they do not work for an employer who has an HR department but work for a small business employer. Add to this the possibility that they may be self-employed or not working at all. Horrendous things happen to people, unfortunately, in all kinds of situations.

**Le sénateur Kutcher :** Puis-je revenir sur ce point? C'est bien que certains renseignements soient en ligne, mais mon Dieu, si une personne vit ce genre de situation, la dernière chose à laquelle elle pensera est d'aller chercher ce genre de choses sur Internet. Par quel moyen les personnes qui se trouvent dans cette situation horrible sont-elles informées du soutien du gouvernement auquel elles pourraient avoir droit?

**M. St-Arnaud :** Pour obtenir le congé lui-même, je suppose que les gens doivent aller sur Internet ou demander à leur employeur. Si la personne est un employé syndiqué, elle peut s'adresser à son représentant syndical, par exemple, et obtenir de l'information sur le type de congé auquel elle a droit. En consultant l'information sur le congé, par exemple, dans le Code canadien du travail, les employés peuvent être redirigés vers la prestation proprement dite. Les parents qui vivent cette situation peuvent obtenir l'information dont ils ont besoin par différents moyens. Est-ce que cela répond à votre question?

**Le sénateur Kutcher :** Je pense que oui. Selon ce que je comprends, il est impossible qu'une personne se trouvant dans un tel état émotionnel soit réellement au courant de l'existence de la prestation, à moins que quelqu'un ne lui transmette l'information.

Nous pourrions peut-être y revenir en comité.

**La présidente :** Je pense que Mme Moran essaie d'intervenir. Voulez-vous ajouter quelque chose?

**Mme Moran :** Certainement. Pour ajouter à ce que mon collègue a dit, je dirais que l'une des mesures que nous pouvons prendre à cet égard consiste à faire connaître à nos employeurs et à nos employés l'existence de ce congé afin qu'un employeur soit au courant et que, si un tel événement tragique se produit, il serait alors en mesure d'informer son employé de l'existence du congé. C'est donc un autre moyen qui pourrait être utilisé pour nous assurer que les gens connaissent la prestation et le congé qui y est associé.

**La présidente :** Je vous remercie.

**La sénatrice Omidvar :** Mes questions vont dans le même sens que celles du sénateur Kutcher. En 2017, l'ancienne ombudsman des victimes d'actes criminels, Sue O'Sullivan, a lancé un examen du soutien du revenu fédéral pour les parents d'enfants assassinés ou disparus. Dans son rapport, elle mentionne que le processus de demande est onéreux et difficile à comprendre pour les victimes. Ajoutez à cela le traumatisme que ces victimes subissent déjà. Ajoutez à cela la possibilité — et c'est probablement le cas — que ces victimes travaillent pour une petite entreprise et non pour un employeur avec un service des ressources humaines. Ajoutez à cela la possibilité que ces victimes soient des travailleurs indépendants ou qu'ils ne travaillent pas du tout. Des choses horribles arrivent aux gens, malheureusement, dans toutes sortes de situations.

It seems to me that this program is pitched to an individual in a certain context. I know that, gratefully, you have said to us a few times that the population is very small. I think I heard you say you don't collect any data on this small population, but I wonder whether there is a policy imperative, in fact, to collect the data if the mandate was given to you. Would you agree?

**Ms. Moran:** Thank you, senator.

I would need to go back to my colleagues with Employment and Social Development Canada who have responsibility for the benefit to find out what data they do collect. In fact, I'm happy to go back to them with those questions and provide it to you once I have that data. I just don't have it myself related to the Canada Labour Code leave provision.

**Senator Omidvar:** Thank you. I would appreciate that.

[Translation]

**Senator Mégie:** On the website dedicated to the Canadian Benefit for Parents of Young Victims of Crime, I found one of the eligibility criteria for the incident, and I quote:

In the case of a deceased child, where the child is 14 years of age and older, the child must not have been a willing party to the crime that led to their death.

There are incidents that are sometimes reported on television. For example, during a fight, two young people hit each other and, unfortunately, one of them gets a fatal blow and dies.

Is this part of the admissible crimes or not? I would like to have clarification on this criterion, please.

[English]

**Ms. Moran:** Thank you, senator, for the question. I might turn to my manager to see if he would be able to respond. Thank you.

**Mr. St-Arnaud:** Usually when a parent who made an application to the Canadian Benefit for Parents of Young Victims of Crime, he will have, at the same time, if he has a police report, for instance, information, because usually in that situation, it would be somebody who is deceased. So there's a good chance if it's related to a crime, for instance, a police report will be provided at the same time during the application. I guess the report by itself will decide whether the employee would be eligible or not. It will be helpful in terms of determining if the employee is eligible or not for the benefit. Thank you.

Il me semble que ce programme s'adresse à une personne qui évolue dans un certain contexte. Je sais que vous nous avez dit à plusieurs reprises que, heureusement, ces victimes sont peu nombreuses. Je crois vous avoir entendu dire que vous ne recueillez aucune donnée sur cette petite population, mais je me demande s'il est impératif du point de vue des politiques de recueillir ces données si le mandat vous était confié. Êtes-vous du même avis?

**Mme Moran :** Merci, madame la sénatrice.

Il faudrait que je pose la question à mes collègues d'Emploi et Développement social Canada, qui sont responsables de la prestation, pour savoir quelles données ils recueillent. En fait, je serais heureuse de leur poser ces questions et de vous fournir les données lorsque je les aurai. Je ne les ai pas moi-même pour ce qui est de la disposition du Code canadien du travail concernant les congés.

**La sénatrice Omidvar :** Je vous remercie. Je vous en serais reconnaissante.

[Français]

**La sénatrice Mégie :** Sur le site Web consacré à l'Allocation canadienne aux parents de jeunes victimes de crimes, j'ai trouvé l'un des critères d'admissibilité pour ce qui est de l'incident, et je cite :

Dans le cas du décès d'un enfant de 14 ans ou plus, il doit être improbable que l'enfant ait été une partie consentante à l'infraction qui a mené à son décès.

Il y a des incidents que l'on rapporte parfois à la télévision. Par exemple, au cours d'une bagarre, deux jeunes se tapent dessus et, malheureusement, un des deux reçoit un coup fatal et meurt.

Est-ce que cela fait partie des crimes admissibles ou non? J'aimerais avoir des précisions sur ce critère, s'il vous plaît.

[Traduction]

**Mme Moran :** Merci, madame la sénatrice, de votre question. Je vais demander à mon gestionnaire s'il est en mesure de répondre. Je vous remercie.

**M. St-Arnaud :** Habituellement, lorsqu'un parent fait une demande d'Allocation canadienne aux parents de jeunes victimes de crimes, il a l'information, s'il y a un rapport de police, parce que, généralement, dans cette situation, il est question d'une personne décédée. Il y a donc de fortes chances que, s'il s'agit d'un crime, par exemple, un rapport de police soit fourni en même temps que la demande. Je suppose que c'est le rapport lui-même qui décidera si l'employé est admissible ou non. Le rapport sera utile pour déterminer si l'employé a droit ou non à la prestation. Je vous remercie.

[Translation]

**Senator Mégie:** All right, thank you.

**Senator Forest-Niesing:** Given the number of questions about Division 24 that have been asked about data, information and the number of people affected, I now realize that we are still talking about very tragic situations and circumstances that occur only very rarely. Therefore, we are talking about a very small number of incidents, if I had to guess.

However, listening to you speak, I wonder: Without having data on the number of times these measures have been used in the past or the people who will be affected by the changes that will be made in this division, without having made any projections about the possible use of this measure or its possible implementation, are you trying to solve a problem without knowing if it really exists?

[English]

**Ms. Moran:** Thank you for the question.

I think what I would say is that, again, on the data issue, I will have to go back to my colleagues that run the benefit to see if they can provide a better sense of what the level of take-up is of the benefit.

From a Labour Code point of view, I would say even though one would anticipate the number of people who are availing themselves of this is quite low, it's very important that we ensure that individuals have job-protected leave that is associated with the various benefits that the government offers because, without that, there is a risk that they could lose their job when they avail themselves of that leave. Even if I were to say that I expect that the full number of people who are going to take this would be quite small because the federal jurisdiction is small, it's important for even those couple of people to make sure that they are able to have the leave in place.

I would also say that putting it in place does provide that opportunity for employers to be aware of it and to be able to communicate that to employees that may be going through this tragic occurrence.

**Senator Forest-Niesing:** Thank you. That clarifies it.

**Senator Bovey:** I'm going to go back to what I said at the beginning of this discussion. I'm worried about the two programs being disconnected. I would really hope, given that the fact that you don't have the numbers at your fingertips now, that you really do build bridges between these two parts of the program. I agree with Senator Kutcher when he talks about the stress people are in under situations like that. They're not going

[Français]

**La sénatrice Mégie :** D'accord, merci.

**La sénatrice Forest-Niesing :** Étant donné le nombre de questions concernant la section 24 qui ont porté sur les données, les informations et le nombre de personnes affectées, je réalise maintenant que l'on parle quand même de situations très tragiques et de circonstances qui ne se produisent que très rarement. Par conséquent, on parle d'un très petit nombre d'incidents, si j'avais à deviner.

Cependant, en vous écoutant parler, je me pose la question suivante : sans avoir de données sur le nombre de reprises où ces mesures ont été utilisées par le passé ou sur ceux qui seront affectés par les modifications qui seront effectuées dans cette section, sans avoir fait de projections par rapport à l'utilisation éventuelle de cette mesure ou à son éventuelle mise en œuvre, êtes-vous en train d'essayer de régler un problème sans savoir s'il existe vraiment?

[Traduction]

**Mme Moran :** Je vous remercie de votre question.

Je dirais que, encore une fois, en ce qui concerne la question des données, je vais devoir demander à mes collègues qui administrent l'allocation pour voir s'ils peuvent dresser un meilleur portrait du recours à l'allocation.

Du point de vue du Code du travail, je dirais que même si le nombre de personnes qui se prévalent de l'allocation est probablement faible, il est très important que nous nous assurions que les personnes bénéficient d'un congé avec protection de l'emploi dans le cadre des diverses prestations offertes par le gouvernement, car, autrement, ces personnes risquent de perdre leur emploi si elles utilisent ce congé. Même si je m'attends à ce que le nombre total de personnes qui auront recours au programme soit assez faible, parce que le domaine de compétence fédérale est restreint, il est important pour ces personnes, même si elles sont peu nombreuses, de pouvoir avoir accès à ce congé.

J'ajouterais qu'en mettant en place des mesures, nous en informons les employeurs qui à leur tour peuvent informer leurs employés qui pourraient être confrontés à un événement tragique.

**La sénatrice Forest-Niesing :** Je vous remercie. Les choses sont plus claires.

**La sénatrice Bovey :** Je vais revenir sur ce que j'ai dit au début de cette discussion. J'ai peur qu'il y ait un fossé entre les deux programmes. Comme vous n'avez pas les chiffres à portée de main actuellement, j'espère vraiment que vous établissez des liens entre ces deux volets du programme. Je suis d'accord avec le sénateur Kutcher au sujet du stress que subissent les gens dans de telles situations. Ces personnes n'iront pas naviguer sur

online looking for programs. Any advice I can give would be to please try to draw some of those connections together. Otherwise, we'll go right back to that article I read that was published yesterday that people are concerned that people are not aware of it and won't be able to find it.

**Ms. Moran:** Thank you, senator.

[*Translation*]

**Senator Moncion:** Could you explain to me the relationship between the Canada Labour Code and the Criminal Code? Is there a connection between these two measures and why is this measure introduced today?

I think there is a principle of harmonization in this case and I would like you to clarify this division.

[*English*]

**Ms. Moran:** I may turn to my manager, Mr. St-Arnaud, to respond.

[*Translation*]

**Mr. St-Arnaud:** The purpose of the leave and the benefit as such is that they are intended for children who are victims of a crime recognized under the Criminal Code. This explains the relationship between the leave and the Criminal Code or the benefit if you like.

**Senator Moncion:** There is no connection in terms of the number of weeks? In this case, they are trying to make a change by increasing the number of weeks of benefit.

**Mr. St-Arnaud:** The number of weeks is a period during which employees can have up to 104 weeks of leave if they wish. In terms of the benefit, there are 35 weeks of benefit available to employees, who can use them at any time during this 104-week period.

Employees can be expected to take a certain period of time to deal with the situation, for example, when a child dies. They may wish to return to work after a number of weeks when they are more comfortable. However, the purpose of this long period is also to allow for a trial. This gives much more flexibility. Parents can still take time off work and access a benefit to cover their salary during their period of leave to be able to attend court proceedings. That is why there is a 104-week period; it is there to give parents more flexibility to use the benefit as they wish.

Does that answer your question?

le Web pour chercher des programmes. Le conseil que je peux vous donner est d'essayer d'établir certains liens. Sinon, nous en reviendrons à la situation décrite dans l'article publié hier, selon lequel certains s'inquiètent du fait que les victimes ne sont pas au courant et ne seront pas en mesure de trouver le programme.

**Mme Moran :** Merci, madame la sénatrice.

[*Français*]

**La sénatrice Moncion :** Pourriez-vous m'expliquer le lien qui existe entre le Code canadien du travail et le Code criminel? Y a-t-il un lien qui existe entre ces deux mesures et pourquoi cette mesure est-elle présentée aujourd'hui?

Je crois qu'il y a un principe d'harmonisation dans ce cas-ci et j'aimerais que vous donniez des précisions sur cette section.

[*Traduction*]

**Mme Moran :** Je vais demander à mon gestionnaire, M. St-Arnaud, de répondre.

[*Français*]

**M. St-Arnaud :** L'objectif du congé et de la prestation en tant que telle, c'est qu'ils sont destinés à des enfants victimes d'un crime reconnu conformément au Code criminel. C'est ce qui explique la relation qui existe entre le congé et le Code criminel ou la prestation, si on veut.

**La sénatrice Moncion :** Il n'y a pas de lien pour ce qui est du nombre de semaines? Ce que l'on essaie d'apporter comme changement dans ce cas-ci, c'est une augmentation du nombre de semaines de prestation.

**M. St-Arnaud :** Le nombre de semaines, c'est une période pendant laquelle les employés pourront avoir jusqu'à 104 semaines de congé, s'ils le désirent. Pour ce qui est de la prestation, il y a 35 semaines de prestation qui sont offertes aux employés, qui peuvent les utiliser à n'importe quel moment durant cette période de 104 semaines.

On peut s'attendre à ce qu'un employé prenne une certaine période de temps pour gérer la situation, par exemple, au moment du décès d'un enfant. Il pourrait souhaiter reprendre le travail après un certain nombre de semaines, quand il serait plus à l'aise. Cependant, l'objectif de cette longue période est aussi de permettre d'assister à un procès. Cela donne beaucoup plus de flexibilité. Les parents peuvent encore prendre congé et avoir accès à une prestation pour couvrir leur salaire pendant leur période de congé pour être en mesure de participer aux procédures judiciaires. C'est la raison pour laquelle il y a une période de 104 semaines; elle existe pour donner aux parents plus de flexibilité et leur permettre d'utiliser la prestation à leur guise.

Est-ce que cela répond à votre question?

**Senator Moncion:** Yes, that answers my question, and I hope it also clarifies things for my colleagues.

There is really an issue of harmonization between crime and accessibility, and the Canada Labour Code is being amended to further address the more disturbing aspects of these situations in a family context, as well as in the context of young victims and the crime that is committed.

**The Chair:** Thank you for that clarification, Mr. St-Arnaud. It does indeed help us to understand all this better.

I would like to thank our witnesses, who have been very helpful to us in understanding these two divisions. Honourable senators, that concludes this part of our meeting.

We welcome our final panel of witnesses to consider Division 28, which amends the National Research Council Act to grant the council the power to engage in the production of “drugs” or “devices” as defined in the Food and Drugs Act.

With us, from the National Research Council of Canada, is Stephen Scott, Director General, Policy, Strategy and Performance. We’re also hoping to have Ms. Christine Jodoin, Director General, Biologics Manufacturing Centre Project. She has problems connecting, but we are trying to do everything we can to get her to participate.

We also have Darryl Patterson, Director General, Biomanufacturing Strategy Implementation Team at Innovation, Science and Economic Development Canada.

Without further ado, we’ll start with Mr. Scott’s opening remarks.

[English]

**Stephen Scott, Director General, Policy, Strategy and Performance, National Research Council of Canada:** Thank you very much, Madam Chair, for the invitation to speak with the committee today about the government’s proposed amendments to the National Research Council Act, which are in Division 28 of the Budget Implementation Act.

I would like to begin by acknowledging that National Research Council facilities are on the traditional, unceded territories of many First Nations, Inuit and Métis people. Their ancestral footsteps and rights extend beyond the boundaries that exist today. We respectfully honour these peoples’ rights, history and relationships with this land.

**La sénatrice Moncion :** Oui, cela répond à ma question, et j’espère que cela clarifie aussi les choses pour mes collègues.

Il y a vraiment une question d’harmonisation entre le crime et l’accessibilité, et le Code canadien du travail est modifié pour répondre encore davantage aux aspects les plus perturbants de ces situations dans un contexte familial, de même que dans le contexte des jeunes victimes et du crime qui est commis.

**La présidente :** Merci de cette précision, monsieur St-Arnaud. Effectivement, cela nous aide à mieux comprendre tout cela.

J’aimerais remercier nos témoins, qui nous ont grandement aidés à mieux comprendre ces deux sections. C’est ainsi que se termine cette partie de notre réunion, mesdames et messieurs les sénateurs.

Nous accueillons notre dernier groupe de témoins pour étudier la section 28, qui modifie la Loi sur le Conseil national de recherches afin de conférer au conseil le pouvoir de se livrer à la production de « drogues » ou d’« instruments », au sens de la Loi sur les aliments et drogues.

Nous accueillons, du Conseil national de recherches Canada, Stephen Scott, directeur général, Politique, stratégie et performance. Nous espérons aussi avoir parmi nous Mme Christine Jodoin, directrice générale, Projet de Centre de production de produits biologiques. Elle a de la difficulté à établir la connexion, mais nous tentons de tout faire pour qu’elle puisse participer.

Nous accueillons également Darryl Patterson, directeur général, Équipe de mise en œuvre de la stratégie en matière de biofabrication, d’Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Sans plus tarder, nous allons commencer avec les remarques d’ouverture de M. Scott.

[Traduction]

**Stephen Scott, directeur général, Politique, stratégie et performance, Conseil national de recherches Canada :** Merci beaucoup, madame la présidente, de m’avoir invité au comité aujourd’hui pour parler des modifications proposées par le gouvernement à la Loi sur le Conseil national de recherches, qui se trouvent dans la section 28 de la Loi d’exécution du budget.

J’aimerais commencer par reconnaître que les installations du Conseil national de recherches sont situées sur les territoires traditionnels non cédés de nombreux peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Leurs traces et leurs droits ancestraux s’étendent au-delà des frontières qui existent aujourd’hui. Nous respectons les droits, l’histoire et les relations de ces peuples avec cette terre.

For over 100 years, the NRC has supported Canada in challenging times. Our early research focused on building Canada's scientific foundation in the years following the First World War and through the hardships of the Great Depression. This positioned the NRC to deliver science and technology support during the Second World War and contribute to the 20th century sustained period of nation building.

Since the onset of the COVID-19 pandemic, the National Research Council has mobilized various capabilities to support Canada's response to the crisis. The NRC legislative amendments proposed in the Budget Implementation Act are about positioning the NRC to deliver domestic vaccine manufacturing capacity in Canada going forward.

Before speaking to the two amendments specifically, I'll take a moment to provide some initial background.

In August 2020, the Government of Canada announced an investment of \$126 million to design, construct and operate a new biomanufacturing facility adjacent to the NRC's existing Royalmount site in Montreal to enable the domestic production of COVID-19 vaccines. This announcement included a commitment to operate the facility through a public-private partnership.

The Biologics Manufacturing Centre, or BMC, is currently on schedule to be completed by the end of July 2021. The build-out of the shell is finalized, and the NRC has started working on commissioning the facility, with the expectation to be able to do engineering runs by the end of the year. Depending on regulatory approval by Health Canada, the NRC expects to be able to produce vaccines shortly after. Once operational, the facility will provide a vaccine-manufacturing capability of up to 2 million vaccine doses per month.

As additional background, in February of this year, the government announced the signing of a memorandum of understanding with the biotechnology company Novavax to pursue options to produce its COVID-19 vaccine at the NRC facility once both the vaccine candidate and the facility receive the required Health Canada approvals.

In this context, the government is seeking two amendments to the National Research Council Act through the Budget Implementation Act.

The first amendment would enable the National Research Council to manufacture and produce medical products such as vaccines on a larger scale to respond to pandemics and other public health needs. Currently, the NRC is authorized to produce medical products on a smaller scale for things like clinical trials and experiments. This new authority would provide the NRC

Depuis plus de 100 ans, le CNRC soutient le Canada dans les moments difficiles. Nos premières recherches portaient sur l'établissement des fondements scientifiques du Canada dans les années qui ont suivi la Première Guerre mondiale et pendant les difficultés qui ont marqué la Grande Dépression. Le CNRC a ensuite été en mesure d'apporter son soutien scientifique et technologique pendant la Seconde Guerre mondiale et de contribuer au XX<sup>e</sup> siècle à l'édification intensive de la nation.

Depuis le début de la pandémie de la COVID-19, le Conseil national de recherches a mobilisé diverses capacités pour appuyer le Canada dans sa réponse à la crise. Les modifications législatives relatives au CNRC proposées dans la Loi d'exécution du budget permettraient au CNRC d'avoir les capacités nécessaires pour fabriquer des vaccins au Canada dans l'avenir.

Avant de parler des deux modifications en particulier, je prendrai un moment pour vous mettre les choses en contexte.

En août 2020, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 126 millions de dollars pour la conception, la construction et l'exploitation d'une nouvelle installation de biofabrication à proximité du site du CNRC sur l'avenue Royalmount à Montréal. La nouvelle installation doit permettre la fabrication de vaccins contre la COVID-19 au pays. Lors de l'annonce, le gouvernement s'était engagé à exploiter l'installation dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Le Centre de production de produits biologiques devrait être achevé d'ici la fin juillet 2021. La construction de la structure est terminée et le CNRC a commencé à travailler sur la certification de l'installation, en espérant être en mesure d'effectuer des essais techniques d'ici la fin de l'année. Le CNRC s'attend à pouvoir produire des vaccins peu de temps après avoir reçu l'approbation réglementaire de Santé Canada. Une fois opérationnelle, l'installation offrira une capacité de fabrication de vaccins pouvant atteindre deux millions de doses par mois.

De plus, en février de cette année, le gouvernement a annoncé la signature d'un protocole d'entente avec la société de biotechnologie Novavax en vue d'examiner les possibilités de produire le vaccin contre la COVID-19 de la société dans les installations du CNRC une fois que le vaccin candidat et les installations auront reçu les approbations requises de Santé Canada.

Dans ce contexte, le gouvernement propose deux modifications à la Loi sur le Conseil national de recherches dans la Loi d'exécution du budget.

La première modification permettrait au Conseil national de recherches de fabriquer et de produire des produits médicaux, tels que des vaccins, à grande échelle, afin de répondre aux pandémies et autres besoins en matière de santé publique. À l'heure actuelle, le CNRC est autorisé à produire des produits médicaux à petite échelle, notamment pour des essais cliniques

with the ability to manufacture vaccines at a larger scale as soon as the new biomanufacturing facility receives regulatory approval from Health Canada.

Second, there is a proposed amendment to provide the NRC with the ability to incorporate and stand up arms-length entities, such as not-for-profit organizations. Under this amendment, the NRC would be able to establish special purpose collaboration models that increase and deepen linkages between NRC researchers, academics and the private sector. The new biomanufacturing facility, which will be operated through a public-private partnership over the longer term, is an example of where the new collaboration model could be used.

Before closing, I will touch briefly on the NRC's role more broadly in the government's efforts to quickly developed made-in-Canada vaccines and therapeutics and increase our country's domestic biomanufacturing capacity.

The NRC is working with partners across government to advance research and development for vaccines and therapies to prevent and treat the spread of COVID-19, in line with the best advice provided by the Government of Canada's vaccine and therapeutics task forces. This includes the NRC's collaboration with VBI Vaccines, which was first announced in March 2020, to develop a vaccine targeting COVID-19 and related respiratory viruses. The NRC is also supporting VIDO-InterVac at the University of Saskatchewan on the development and production of its COVID-19 vaccine candidate.

In addition, to further support COVID-19 vaccine development, the NRC Industrial Research Assistance Program is also providing support to seven innovative small- and medium-sized enterprises for the development of vaccine candidates. NRC IRAP is also working with Innovation, Science and Economic Development Canada to provide support to three innovative firms to scale up production facilities and increase Canada's biomanufacturing capacity.

Finally, in support of Canada's biologics manufacturing capacity for research, the NRC is also building a permanent clinical trial material facility at the Royalmount site in Montreal. Once complete, this facility will be able to produce 500 litres of clinical trial materials per month to support future vaccine research and development in Canada.

In closing, addressing complex, modern-day challenges requires increasingly deeper collaboration with non-government entities in order to leverage the best minds and ideas from the private and not-for-profit sectors, as well as academia. The

et des expériences. Cette nouvelle autorisation donnerait au CNRC la capacité de fabriquer des vaccins à grande échelle dès que la nouvelle installation de bioproduction aura reçu l'approbation réglementaire de Santé Canada.

La deuxième modification proposée vise à permettre au CNRC de constituer en société et de créer des entités indépendantes, comme des organisations à but non lucratif. En vertu de cette modification, le CNRC serait en mesure d'établir des modèles de collaboration à but spécial qui augmentent et approfondissent les liens entre les chercheurs du CNRC, les universitaires et le secteur privé. La nouvelle installation de biofabrication, qui sera exploitée à long terme par un partenariat public-privé, est un exemple de cas où le nouveau modèle de collaboration pourrait être utilisé.

Avant de conclure, j'aborderai brièvement le rôle plus général du CNRC dans les efforts du gouvernement pour mettre au point rapidement des vaccins et des produits thérapeutiques fabriqués au Canada et accroître la capacité de biofabrication de notre pays.

Le CNRC travaille avec des partenaires de l'ensemble du gouvernement pour faire avancer la recherche et le développement de vaccins et de thérapies pour prévenir et traiter la propagation de la COVID-19, conformément aux meilleurs conseils fournis par les groupes de travail du gouvernement du Canada sur les vaccins et les thérapies. Cela comprend la collaboration du CNRC avec VBI Vaccines, qui a été annoncée pour la première fois en mars 2020, pour le développement d'un vaccin ciblant la COVID-19 et les virus respiratoires connexes. Le CNRC soutient également VIDO-InterVac à l'Université de la Saskatchewan pour le développement et la production de son candidat-vaccin contre la COVID-19.

De plus, afin de soutenir davantage le développement du vaccin contre la COVID-19, le Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC fournit également un soutien à sept petites et moyennes entreprises novatrices pour le développement de candidats vaccins. Le PARI du CNRC travaille également avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour fournir un soutien à trois entreprises novatrices afin de mettre à l'échelle les installations de production et d'augmenter la capacité de biofabrication du Canada.

Enfin, pour soutenir la capacité de fabrication de produits biologiques pour la recherche au Canada, le PARI du CNRC construit également une installation permanente de matériaux pour essais cliniques à l'installation de Royalmount à Montréal. Une fois terminée, cette installation sera en mesure de produire 500 litres de matériaux d'essais cliniques par mois pour soutenir la recherche et le développement futurs de vaccins au Canada.

En conclusion, pour relever les défis complexes des temps modernes, il faut une collaboration de plus en plus étroite avec les entités non gouvernementales afin de tirer parti des meilleurs esprits et idées des secteurs privé et sans but lucratif, ainsi que

legislative amendments being proposed as part of the Budget Implementation Act will enable the National Research Council to continue to deliver on its mandate in three core roles within the science, technology and innovation ecosystem, which are advancing scientific and technical knowledge, supporting government policy objectives and supporting business innovation.

Thank you for the opportunity to speak with you today, and we will now be pleased to take your questions.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Scott. We will begin with questions from the deputy chairs.

**Senator Bovey:** Thank you, Dr. Scott. I found that very interesting. I am a person who really supports the triple-P partnerships, having worked with them in a variety of capacities over a number of years.

I am intrigued that Division 28 provides the authority for the National Research Council for the incorporation of corporations and the acquisition of shares in corporations. Is this, as a result of the pandemic, to try to fast track some of the crises or challenges the country has faced, or is this a step that has been under review or contemplation for quite some time? Do you have the right to go to a company and buy shares to have a good holding in them, or do you do it like anybody else who takes on these partnerships? What rights or authorities do you have to be the lead as opposed to following opportunities that corporations might give you?

**Mr. Scott:** Thank you for the questions, I am happy to provide some answers.

On the first question, in terms of acquisition of shares, the senator is correct. The legislation is worded in a way that would provide the NRC with the authority to both establish on its own an arms-length entity as well as to enter into a partnership with another entity or organization as part of an arms-length entity or not-for-profit organization. The legislation was worded that way specifically to provide the flexibility for the NRC for both of those situations. If there is a situation down the road where the NRC would wish to stand up an arms-length entity, we would have the flexibility to do either of those. That flexibility is built into the legislation.

In terms of acquiring shares in a company, the legislation, or the power, is broad. It doesn't specify whether that would be in the instance of a not-for-profit or for-profit corporation, so there is flexibility there. The priority, as a government and from the public policy perspective, or the focus would likely be on the not-for-profit side. That is certainly the focus from a policy

du milieu universitaire. Les modifications législatives proposées dans le cadre de la Loi d'exécution du budget permettront au Conseil national de recherches du Canada de continuer à s'acquitter de son mandat dans trois rôles essentiels au sein de l'écosystème de la science, de la technologie et de l'innovation, soit l'avancement du savoir scientifique et technique, le soutien des objectifs stratégiques du gouvernement et le soutien de l'innovation commerciale.

Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de nous adresser à vous aujourd'hui, et nous serons maintenant heureux de répondre à vos questions

**La présidente :** Merci beaucoup, monsieur Scott. Nous allons commencer par les questions des vice-présidentes.

**La sénatrice Bovey :** Merci, monsieur Scott. J'ai trouvé cela très intéressant. Je suis une personne qui soutient vraiment les partenariats publics-privés, ayant travaillé avec eux à divers titres pendant un certain nombre d'années.

Je suis intriguée par le fait que la section 28 autorise le Conseil national de recherches à constituer des sociétés et à acquérir des actions dans des sociétés. S'agit-il, à la suite de la pandémie, d'essayer d'accélérer la réaction à certaines des crises ou des défis auxquels le pays a été confronté, ou est-ce une mesure qui était à l'étude ou envisagée depuis un certain temps déjà? Avez-vous le droit d'aller acheter des actions d'une entreprise pour avoir une bonne participation dans celle-ci, ou le faites-vous au même titre que n'importe qui d'autre qui s'engage dans ces partenariats? Quels droits ou pouvoirs avez-vous pour être le chef de file plutôt que de suivre les débouchés que les sociétés pourraient vous offrir?

**M. Scott :** Merci pour ces questions, je suis heureux de donner quelques réponses.

Pour la première question, en ce qui concerne l'acquisition d'actions, la sénatrice a raison. La loi est formulée de manière à donner au CNRC le pouvoir d'établir lui-même une entité indépendante et de conclure un partenariat avec une autre entité ou organisation en tant qu'entité indépendante ou organisation sans but lucratif. La loi a été formulée de cette manière afin d'accorder une certaine souplesse au CNRC dans ces deux situations. Si, à l'avenir, le CNRC souhaite créer une entité indépendante, nous aurons la possibilité de le faire. Cette souplesse est intégrée dans la loi.

En ce qui concerne l'acquisition d'actions dans une entreprise, la loi, ou le pouvoir, est large. Elle ne précise pas s'il s'agit d'une société à but lucratif ou non lucratif, ce qui laisse une certaine souplesse. En tant que gouvernement et du point de vue de la politique publique, la priorité ou l'accent serait probablement mis sur le côté sans but lucratif. C'est

perspective. The BMC, which I spoke about in my opening remarks, is certainly an example of where that could be used at some point down the road.

**Senator Bovey:** Was this pandemic-inspired?

**Mr. Scott:** The authority is certainly tied to the biologic manufacturing centre. Following the announcement last year to basically construct a new facility from a field of grass at the existing Royalmount site in Montreal, the intention from the outset, including what was part of the announcement last year, was to transition it to a public-private partnership. That was certainly tied to that decision.

**Senator Frum:** Mr. Scott, as you have said, Division 28 amends the National Research Council Act to provide the National Research Council of Canada the authority to engage in the production of drugs or devices. I will pick up on Senator Bovey's thought by saying that I do assume that this initiative was precipitated by the pandemic. Is the granting of this new authority a statement about the government's failure to be ready on both the vaccine and PPE front for the COVID-19 pandemic?

**Mr. Scott:** Thank you for the question.

As noted, the authority is tied to the establishment and stand-up of the biologics manufacturing centre that was announced last year and is continuing to move forward, as noted in the comments at the outset. The authority that's part of the Budget Implementation Act is really — I would frame it as a tool in the toolkit for the National Research Council to operationalize and put in place that decision.

**Senator Frum:** Thank you.

The learning from the SARs report of 2003 indicates that the NRC's Institute for Biodiagnostics in Winnipeg and the Institute for Biological Sciences in Ottawa developed an effective vaccine for group C meningococcal disease. The NRC already has the capacity to develop drugs, so what is the new added power that Division 28 brings?

**Mr. Scott:** Thank you for the question.

In the current National Research Council Act, the NRC has the legal authority and mandate to produce medical products on a smaller scale, so for things like clinical trials and experiments. If there is an experiment going forward and there needs to be a small amount of drugs or therapeutics for vaccines produced to conduct those experiments or clinical trials, the NRC has the ability to do that today. That's right in the National Research Council Act, which is the founding legislation for the NRC.

certainement la priorité d'un point de vue de politique publique. Le Centre de production de produits biologiques ou CPPB, dont j'ai parlé dans mes remarques liminaires est certainement un exemple de ce qui pourrait être utilisé à un moment donné.

**La sénatrice Bovey :** Est-ce que cela a été inspiré par la pandémie?

**M. Scott :** Le pouvoir est certainement lié au Centre de production de produits biologiques. À la suite de l'annonce faite l'an dernier de la construction d'une nouvelle installation dans un champ d'herbe sur le site actuel de Royalmount à Montréal, l'intention dès le départ, y compris ce qui faisait partie de l'annonce de l'an dernier, était de faire la transition vers un partenariat public-privé. C'était certainement lié à cette décision.

**La sénatrice Frum :** Monsieur Scott, comme vous l'avez dit, la section 28 modifie la Loi sur le Conseil national de recherches pour donner au CNRC l'autorité de s'engager dans la production de médicaments ou de dispositifs. Je vais reprendre la pensée de la sénatrice Bovey en disant que je suppose que cette initiative a été précipitée par la pandémie. L'octroi de ce nouveau pouvoir est-il une déclaration de l'incapacité du gouvernement à être prêt sur le front des vaccins et des EPI pour la pandémie de COVID-19?

**M. Scott :** Je vous remercie de cette question.

Comme nous l'avons mentionné, l'autorisation est liée à l'établissement du Centre de production de produits biologiques qui a été annoncé l'an dernier et qui continue de progresser, comme nous l'avons mentionné dans nos remarques du début. L'autorité qui fait partie de la Loi d'exécution du budget est vraiment... Je la qualifierais d'outil dans la boîte d'outils du Conseil national de recherches pour opérationnaliser et mettre en place cette décision.

**La sénatrice Frum :** Merci.

Les leçons tirées du rapport sur le SRAS en 2003 indiquent que l'Institut du biodiagnostic du CNRC à Winnipeg et l'Institut des sciences biologiques à Ottawa ont mis au point un vaccin efficace contre la méningococcie du groupe C. Le CNRC a déjà la capacité de développer des médicaments, alors quel est le nouveau pouvoir ajouté par la section 28?

**M. Scott :** Je vous remercie de cette question.

Dans la loi actuelle sur le Conseil national de recherches, le CNRC a l'autorité légale et le mandat de produire des produits médicaux à plus petite échelle, donc pour les choses comme les essais cliniques et les expériences. Si, pour une expérience en cours, il est nécessaire de produire une petite quantité de médicaments ou de produits thérapeutiques pour les vaccins afin de mener ces expériences ou ces essais cliniques, le CNRC a la capacité de le faire aujourd'hui. Cela figure dans la Loi sur le Conseil national de recherches, qui est la loi fondatrice du CNR.

The new authority, to answer the question, would provide us with the legal authority to produce on a much larger scale. As I stated in my opening remarks, once the BMC is operational, it would have the capacity of producing up to 2 million vaccine doses per month, which is considered above the threshold of a clinical trial or experiment. So the authority in the Budget Implementation Act would provide the NRC with the legal mandate to do that work.

**Senator Frum:** Is the NRC positioning itself to go into competition with the private sector?

**Mr. Scott:** On that question, I would ask my colleague, Christine Jodoin, to respond.

**Christine Jodoin, Director General, Biologics Manufacturing Centre Project, National Research Council of Canada:** Thank you very much.

The intention is not to compete with the private sector. It's actually the opposite.

The BMC has really a dual public role mandate, I would say. The first one is to be ready at any time to be able to pivot to address the pandemic emergency. As such, that means the facility needs to be ready in terms of constant GMP certified operational readiness to pivot.

The second objective is to support the growth of the biomanufacturing capacity in Canada. As such, it's not there to compete with the private sector but to support and complement their efforts. In particular, if we look at the landscape of the biomanufacturing sector in Canada, one of the things that will support this mandated BMC is supporting industry, and in particular, SMEs and academia that have limited access to production facilities of this nature that they can use to scale up. We are there to support them rather than compete with them.

The other thing I would say is in the continuum of biomanufacturing, the BMC is positioned in terms of, I would call it, proof of product. It's there to support and de-risk production at a certain scale before it can be something that can be undertaken, I would say, in a bulk commercial manner such as CMOs in the ecosystem.

**Senator Frum:** Thank you.

**Senator R. Black:** I have a couple of questions.

Division 28 in part amends the National Research Council Act to provide the National Research Council of Canada with the authority to engage in the production of drugs or devices for the purpose of protecting or improving public health. Specifically, I believe there are certain requirements for the use of this authority whereby approval from the Minister of Innovation, in consultation with the Minister of Health, may be needed. Can

Le nouveau pouvoir, pour répondre à la question, nous donnerait le pouvoir légal de production à une échelle beaucoup plus grande. Comme je l'ai dit dans mes remarques liminaires, une fois que le CPPB sera opérationnel, il aura la capacité de produire jusqu'à deux millions de doses de vaccin par mois, ce qui est considéré comme supérieur au seuil d'un essai clinique ou d'une expérience. Donc, le pouvoir décrit dans la Loi d'exécution du budget conférerait au CNRC le mandat légal de faire ce travail.

**La sénatrice Frum :** Est-ce que le CNRC se prépare à entrer en concurrence avec le secteur privé?

**M. Scott :** Pour cette question, je demanderais à ma collègue, Christine Jodoin, de répondre.

**Christine Jodoin, directrice générale, Projet de Centre de production de produits biologiques, Conseil national de recherches Canada :** Merci beaucoup.

L'intention n'est pas de faire concurrence au secteur privé. C'est même le contraire.

Le CPPB a vraiment un double mandat de rôle public, je dirais. Le premier est d'être prêt, à tout moment, à pivoter pour faire face à une urgence pandémique. Cela étant, cela signifie que l'installation doit être prête à pivoter sur le plan de la disponibilité opérationnelle constante certifiée BPF.

Le deuxième objectif est d'aider à faire croître la capacité de biofabrication au Canada. Ainsi, il ne s'agit pas de faire concurrence au secteur privé, mais de le soutenir et de compléter ses efforts. En particulier, si nous regardons le paysage du secteur de la biofabrication au Canada, l'une des choses qui soutiendra le mandat du CPPB est le soutien de l'industrie, et en particulier, les PME et les universitaires qui ont un accès limité à des installations de production de cette nature qu'ils peuvent utiliser pour le développement. Nous sommes là pour les soutenir plutôt que pour leur faire concurrence.

L'autre chose que je dirais est que dans le continuum de la biofabrication, le CPPB se place au niveau de la preuve de produit. Il est là pour soutenir et réduire les risques liés à la production à une certaine échelle avant que cela ne puisse être entrepris d'une manière commerciale en masse comme les organisations de recherche contractuelle dans l'écosystème.

**La sénatrice Frum :** Merci.

**Le sénateur R. Black :** J'ai quelques questions.

La section 28 modifie en partie la Loi sur le Conseil national de recherches pour donner au CNRC le pouvoir de s'engager dans la production de médicaments ou de dispositifs dans le but de protéger ou d'améliorer la santé publique. Plus précisément, je crois qu'il y a certaines exigences pour l'utilisation de ce pouvoir, selon lesquelles l'approbation du ministre de l'Innovation, en consultation avec le ministre de la Santé, peut

you share with us the purpose of the requirements to receive ministerial approval?

**Mr. Scott:** Thank you very much for the question.

The legislative text was drafted with the provision as noted, that the Minister of Innovation, Science and Industry would need to approve the exercise of such authority in the future, in consultation with the Minister of Health. It was designed that way to reflect the exceptional nature of such authority. The policy rationale behind that was, in the future, if the National Research Council did need to exercise this authority, given its exceptional nature, it was appropriate to structure it that way so the ministers would need to approve prior to the exercise of that.

**Senator R. Black:** Thank you.

Division 28 outlines that while the Royalmount site facility will be operated by NRC in the short term, it currently does not have the legal authority for the large-scale production of drugs or devices necessary to protect or improve public health. The site, as you have mentioned, is slated to become operable in early 2022 under a public-private partnership to increase production capacity. You have shared with us the private sector parties, or some of the names, anyway. Will the facility only be able to produce the approved COVID-19 vaccination and research? Or over time, might it be repurposed in the future to make Canada more self-sufficient in terms of all vaccine production?

**Mr. Scott:** I'll defer to my colleague, Christine Jodoin.

**Ms. Jodoin:** Thank you.

It is not just for COVID vaccines, definitely. We are currently addressing COVID vaccines, and that's the priority right now and into next year. The intent is it's not just for COVID vaccines, but it could be for other biologics, therapeutics and supporting the production of drugs, such as drugs for rare diseases. A lot of these other drugs that are too risky for the market to undertake, those are things that the BMC intends to undertake, again, as its public mandate to support growing biomanufacturing capacity in Canada but also ensuring that drugs can be produced that otherwise the market would not undertake.

**Senator R. Black:** Thank you to the witnesses. My questions have been answered.

être nécessaire. Pouvez-vous nous faire part de l'objet de ces exigences d'approbation ministérielle?

**M. Scott :** Merci beaucoup pour cette question.

Le texte législatif a été rédigé avec la disposition indiquée, à savoir que le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie devra approuver l'exercice de ce pouvoir à l'avenir, de concert avec le ministre de la Santé. Il a été conçu de cette façon pour illustrer la nature exceptionnelle de ce pouvoir. Le raisonnement politique sous-jacent était le suivant : si le Conseil national de recherches devait exercer ce pouvoir à l'avenir, compte tenu de sa nature exceptionnelle, il y aurait lieu de le structurer ainsi afin que les ministres aient à l'approuver au préalable.

**Le sénateur R. Black :** Merci.

La section 28 indique que, même si le CNRC exploitera l'installation de Royalmount à court terme, il ne possède pas actuellement le pouvoir légal de produire à grande échelle des médicaments ou des dispositifs pour protéger ou améliorer la santé publique. L'installation, comme vous l'avez précisé, devrait devenir opérationnelle au début de 2022 dans le cadre d'un partenariat public-privé visant à augmenter la capacité de production. Vous nous avez fait part des parties du secteur privé, ou de certains des noms, en tout cas. L'installation sera-t-elle destinée uniquement à la production du vaccin et à la recherche approuvées pour la COVID-19? Ou, au fil du temps, pourra-t-elle être réaffectée pour rendre le Canada plus autosuffisant sur le plan de la production de tous les vaccins ?

**M. Scott :** Je m'en remets à ma collègue, Christine Jodoin.

**Mme Jodoin :** Merci.

Ce n'est pas seulement pour les vaccins contre la COVID, certainement. Nous nous concentrons actuellement sur les vaccins anti-COVID, et c'est la priorité pour le moment et pour l'année prochaine. L'intention est que ce n'est pas seulement pour les vaccins anti-COVID, mais pour d'autres produits biologiques et thérapeutiques et pour soutenir la production de médicaments, comme les médicaments pour les maladies rares. Bon nombre de ces autres médicaments qui sont trop risqués pour que le marché les entreprenne, sont des choses que le CPPB a l'intention d'entreprendre, encore une fois, dans le cadre de son mandat public de soutenir la croissance de la capacité de biofabrication au Canada, ainsi que de s'assurer que des médicaments que le marché ne produirait pas autrement puissent être produits.

**Le sénateur R. Black :** Je remercie les témoins. On a répondu à mes questions.

[Translation]

**Senator Forest-Niesing:** Actually, I had other questions, but they have already been answered. I'm going to ask you a single question. Mr. Scott, in your comments you said that these measures would enable the production of up to 2 million vaccines or drugs per month.

My question to you is this: Do you think this would allow us to reach a level of self-sufficiency in the event of another pandemic? If a surplus is envisioned, would that allow us to sell or offer our surplus vaccines to other countries in need?

[English]

**Mr. Scott:** I'll ask my colleague Christine Jodoin to answer.

**Ms. Jodoin:** Thank you.

Just going back to the estimate that Stephen Scott provided you with, approximately 2 million doses per month of vaccine, which could be the equivalent of 24 million doses per year, keep in mind that the actual amount will vary depending on the vaccine type and their manufacturing yield. This is really only an estimate. I will say it could be smaller or bigger. That is just one point of clarification on that.

The second thing I want to clarify is that the BMC is there to respond to emergencies. It is really there to ensure, I would say, against a gap in terms of domestic supply. In other words, again, in the role of supporting biomanufacturing capacity in Canada, it is looking at gaps during a pandemic in terms of vaccines. The BMC is there to ensure a surety of supply. The vaccines that it would develop are there to ensure the surety in terms of any gaps in biomanufacturing capacity in Canada. In particular, it would make sure that very vulnerable communities are targeted for those vaccines, such as front-line workers and people in long-time retirement and other communities that are vulnerable. That's just one thing.

The other thing is that it is of larger scale with a production capacity of approximately 4,000 litres per month, but keeping in mind that relative to other biomanufacturing facilities, it is not that big. There is not the intention that it would fully vaccinate the whole population. It could be done, but it would take a number of months. I just wanted to clarify that.

[Translation]

**The Chair:** Thank you very much for this answer.

[English]

**Senator Moodie:** Thank you to the witnesses for coming to join us and to share your information with us.

[Français]

**La sénatrice Forest-Niesing :** En fait, j'avais d'autres questions, mais on y a déjà répondu. Je vais vous poser une seule question. Dans vos commentaires, monsieur Scott, vous avez indiqué que ces mesures donneraient le pouvoir de produire jusqu'à 2 millions de vaccins ou de médicaments par mois.

La question que je vous pose est la suivante : est-ce que, selon vous, cela nous permettrait d'atteindre un niveau d'autosuffisance dans l'éventualité d'une autre pandémie? Si on envisage un surplus, est-ce que cela nous permettrait de vendre ou d'offrir nos surplus de vaccins à d'autres pays démunis?

[Traduction]

**M. Scott :** Je vais demander à ma collègue Christine Jodoin de répondre.

**Mme Jodoin :** Merci.

Pour revenir à l'estimation que Stephen Scott vous a fournie, environ 2 millions de doses de vaccin par mois, soit 24 millions de doses par an, n'oubliez pas que la quantité réelle variera en fonction du type de vaccin et de son rendement de fabrication. Il ne s'agit vraiment que d'une estimation qui pourrait être plus ou moins élevée. C'est un des points que je voulais éclaircir.

Le deuxième point que je veux éclaircir est que le CPPB est là pour répondre aux urgences. Il a vraiment pour objet de parer aux lacunes en matière d'approvisionnement national. En d'autres termes, encore une fois, dans le cadre de son rôle de soutien de la capacité de biofabrication au Canada, il comble les lacunes en matière de vaccins en cas de pandémie. Le CPPB est là pour assurer une garantie d'approvisionnement. Les vaccins qu'il développerait visent à assurer la sécurité sur le plan des lacunes dans la capacité de biofabrication au Canada. En particulier, il ferait en sorte que les groupes très vulnérables sont ciblés pour ces vaccins, comme les travailleurs de première ligne et les personnes en soin de longue durée et d'autres groupes vulnérables. C'est un aspect.

L'autre aspect est qu'il s'agit d'une grande installation, pouvant produire environ 4 000 litres par mois, mais il faut garder à l'esprit que, par rapport à d'autres installations de bioproduction, elle n'est pas si grande. L'intention n'est pas de vacciner l'ensemble de la population. Cela pourrait être fait, mais sur plusieurs mois. Je voulais simplement éclaircir cela.

[Français]

**La présidente :** Merci beaucoup pour cette réponse.

[Traduction]

**La sénatrice Moodie :** Je remercie les témoins d'être venus se joindre à nous et de nous fournir ces renseignements.

I wanted to follow up on that line of capacity. I'm just trying to understand. You talk about this role being a gap filler, if you will, a responsive role, a role in which this organization would respond to need and would build capacity. The numbers of 4,000 litres per month of biomanufacturing products, 24 million doses and so on have been thrown out there. From zero to that, how quickly is it going to be possible for you to do this? And what's it going to take for you to actually ramp up, and, in realistic terms, what are we looking at in terms of your becoming a producer in response to a need?

**Ms. Jodoin:** Thank you for the question.

If you mean in the actual situation right now that we're at, which is that we are now scheduled, as planned, to finish the construction of the facility in July, including the commissioning, qualification and validation, and then to work toward a drug establishment licence later in the summer, and then do engineering runs by the end of December, and then subsequently in the following year be able to produce, you're right that we won't be able to produce up to that amount of an estimated 2 million a month right away when we start. There is a lot of time that has to be done before full production in terms of testing and making sure that we have consistency and stability in the batches. In terms of ramping up to an estimated 2 million per month, I think, realistically, it would be covering next year and into the following year that we probably would be able to ramp up in that capacity.

**Senator Moodie:** My understanding is that the role of this organization and this capability is not in the acute phase of the pandemic or the outbreak or the acute phase of need. It will be in the follow-up phase, the intermediate phase in a year to two years' time. Would that be true?

**Ms. Jodoin:** I'll clarify. My apologies.

Yes. I think we have to remember that when this was announced in terms of building this facility, which was last summer, we were in a pandemic. The reality is that while there is a vaccine roll-out right now for Canadians, I think it is still very important that we get ready for the pandemic such that we have to plan into next year whether there will be a requirement for the facility to support boosters. We don't know necessarily the life cycle of the efficacy of the current vaccines. We want to certainly be in the ready mode to respond to any of those needs into next year.

**Senator Moodie:** I would like to understand. An important part of the process is the research and the partnering that you will need to do with the research centres and with the research minds within our country. Over the years, that has been significantly contracted and money into research has depleted. That's a huge concern, especially in a situation where we're now looking to generate local expertise that moves into local production. How do you see this unfolding? What steps are being taken to boost

J'aimerais poursuivre sur la question de la capacité. J'essaie simplement de comprendre. Vous parlez de ce rôle comme d'un bouche-trou, en quelque sorte, d'un rôle réactif, un rôle dans lequel votre organisation répondrait aux besoins et renforcerait la capacité. Les chiffres de 4 000 litres par mois de produits de bioproduction, de 24 millions de doses, et cetera, ont été lancés. De zéro à ce stade, combien de temps vous faudra-t-il pour pouvoir le faire? Et qu'est-ce qu'il va vous falloir pour accélérer la puissance et, en toute objectivité, combien de temps vous faudra-t-il pour devenir un producteur en réponse à un besoin?

**Mme Jodoin :** Merci de la question.

Si vous voulez dire dans la situation actuelle, nous prévoyons de terminer la construction de l'installation en juillet, comme prévu, c'est-à-dire la mise en service, la qualification et la validation, puis de travailler à l'obtention d'une licence d'établissement de médicaments plus tard au cours de l'été, puis de faire des essais techniques d'ici la fin de décembre, et enfin d'être en mesure de produire l'année suivante, vous avez raison de dire que nous ne serons pas en mesure de produire jusqu'à ce montant, estimé à deux millions par mois, dès le début. Il faudra beaucoup de temps avant la production complète, en ce qui concerne les tests et la garantie de la cohérence et de la stabilité des lots. Pour ce qui est de l'augmentation de la production à un niveau estimé à 2 millions par mois, je pense que, de manière réaliste, il faudrait compter sur l'année prochaine et l'année suivante pour que nous soyons en mesure d'atteindre une telle capacité.

**La sénatrice Moodie :** Je crois comprendre que le rôle de cette organisation et de cette capacité ne se situe pas dans la phase aiguë de la pandémie ou de l'épidémie ou dans la phase aiguë des besoins. Il se situera dans la phase de suivi, la phase intermédiaire d'ici un à deux ans. Est-ce exact?

**Mme Jodoin :** Je vais préciser. Je m'excuse.

Oui. Je pense qu'il faut se rappeler que lorsque la construction de cette installation a été annoncée, c'est-à-dire l'été dernier, nous étions en pleine pandémie. La réalité est que, bien que les Canadiens soient actuellement en train d'être vaccinés, il est encore très important que nous nous préparions à la pandémie, de sorte que nous devons planifier pour l'année prochaine, au cas où l'installation devrait soutenir les rappels. Nous ne savons pas nécessairement combien de temps les vaccins actuels sont efficaces. Nous voulons certainement être prêts à répondre à tous ces besoins l'année prochaine.

**La sénatrice Moodie :** J'aimerais comprendre. Une partie importante du processus est la recherche et le partenariat que vous devrez établir avec les centres de recherche et les chercheurs de notre pays. Au fil des ans, cela s'est considérablement contracté et l'argent consacré à la recherche a diminué. C'est une préoccupation majeure, surtout dans une situation où nous cherchons maintenant à générer une spécialité locale qui donne lieu à une production locale. Comment voyez-

important biomedical research in vaccines and other important drugs?

**Ms. Jodoin:** I can speak to NRC's role in this area. I'll defer to my colleague Darryl Patterson to talk about the funding that's been provided for research outside of NRC in support of investments that have happened during the pandemic and before that as well as with the biomanufacturing strategy.

In terms of NRC, we do support a lot of research in this space. We do have the Human Health Therapeutics Research Centre that does R&D with academia and the private sector focusing on developing and supporting enabling platforms for biologics development and biomanufacturing. That is something that they have done significantly. As such, in this space, they have supported many potential vaccine candidates, such as VBI and VIDO in Saskatchewan. So they are supporting that. Obviously, that is complemented with other funds that some of these vaccine candidates and others have received. That's the work that NRC has done in this area.

We do have some stats on the number of organizations that it's helped in terms of the clinical stage, but I'll defer to my colleague Darryl Patterson on the bigger picture of investments in this area.

**Darryl Patterson, Director General, Biomanufacturing Strategy Implementation Team, Innovation, Science and Economic Development Canada:** Thank you, Christine.

Senator, your question is very relevant and an important piece of the overall biomanufacturing strategy that we're moving forward with. There is certainly a recognition and an understanding that in order to rebuild the life sciences sector and the biomanufacturing industry, it's not just about building the end capabilities to manufacture vaccines. The entire value chain needs to be nurtured and developed, not only on their own but in concert with the investments you're making in the biomanufacturing capacity realm.

In Budget 2021, there are significant amounts of money earmarked for research and for infrastructure. There's \$500 million for the Canadian Foundation for Innovation to support bioscience capital and infrastructure needs of post-secondary institutions and research hospitals. There's \$250 million for federal research granting councils to create a new tri-council biomedical research fund, and \$45 million to the Stem Cell Network to support stem cell and regenerative medicine as well as a couple of other funding mechanisms.

vous l'évolution de la situation? Quelles mesures sont prises pour stimuler la recherche biomédicale importante dans le domaine des vaccins et d'autres médicaments importants?

**Mme Jodoin :** Je peux parler du rôle du CNRC dans ce domaine. Je laisserai à mon collègue, Darryl Patterson, le soin de parler du financement de la recherche à l'extérieur du CNRC, à l'appui des investissements qui ont été faits avant et pendant la pandémie, ainsi que de la stratégie de biofabrication.

En ce qui concerne le CNRC, nous soutenons beaucoup de recherches dans ce domaine. Nous avons le Centre de recherche en thérapeutique de la santé humaine qui fait de la R-D avec le milieu universitaire et le secteur privé en se concentrant sur le développement et le soutien de plateformes habilitantes pour le développement de produits biologiques et la bioproduction. C'est une chose qu'ils font beaucoup. Ainsi, dans cet espace, ils ont soutenu de nombreux candidats vaccins potentiels, comme le VBI et le VIDO en Saskatchewan. C'est donc ce qu'ils soutiennent. Évidemment, cela est complété par d'autres fonds que certains de ces candidats vaccins et d'autres ont reçu. C'est le travail que le CNRC a fait dans ce domaine.

Nous avons quelques statistiques sur le nombre d'organisations qu'il a aidées au stade clinique, mais je m'en remets à Darryl Patterson pour ce qui est d'une vue d'ensemble des investissements dans ce domaine.

**Darryl Patterson, directeur général, Équipe de mise en œuvre de la stratégie en matière de biofabrication, Innovation, Sciences et Développement économique Canada :** Merci, madame Jodoin.

Madame la sénatrice, votre question est très pertinente et constitue un élément important de la stratégie globale de biofabrication que nous mettons de l'avant. Il y a certainement une reconnaissance et une compréhension du fait que pour reconstruire le secteur des sciences de la vie et l'industrie de la bioproduction, il ne suffit pas de développer les capacités finales de fabrication de vaccins. Toute la chaîne de valeur doit être nourrie et développée, non seulement individuellement, mais aussi de concert avec les investissements que l'on fait dans le domaine de la capacité de bioproduction.

Dans le budget de 2021, des sommes importantes sont réservées à la recherche et à l'infrastructure. La Fondation canadienne pour l'innovation recevra 500 millions de dollars pour répondre aux besoins en capital et en infrastructure des établissements postsecondaires et des hôpitaux de recherche dans le domaine des sciences biologiques. Il y a 250 millions de dollars pour les conseils subventionnaires de recherche fédéraux en vue de créer un nouveau fonds de recherche biomédicale composé des trois conseils, et 45 millions de dollars pour le Réseau de cellules souches afin de soutenir les cellules souches et la médecine régénératrice, ainsi que quelques autres mécanismes de financement.

The idea is that when the strategy rolls out, it's going to have a global view that looks to support strategic areas of research that capitalizes on Canadian expertise in a way that feeds into the sector and the value across the supply chain. It's a very relevant question and one that the government is focusing on in terms of an overall strategy.

**Senator Kutcher:** I have two questions, one for Mr. Patterson and the other for Mr. Scott and Ms. Jodoin.

Realizing that Canada is a very small therapeutic market globally and that the pandemic has now driven global competition for biopharma R&D, first question, Mr. Patterson: The consultation document, "Considering the creation of new biomanufacturing capacity for Canada," has highlighted the absence and the importance of a coherent national strategy in this area. NRC is only one component of such a strategy. How will the various investments that Canada has made and, hopefully, will continue to make in biopharma manufacturing be consolidated to meet our therapeutic needs as these develop, whether they be vaccines for new pandemics or novel antimicrobials to assess the living threat of antimicrobial resistance? How will these specifically be sustained in non-crisis times in a manner that will allow them, particularly the SMEs, to continue their operations, and yet allow for a rapid response should the need arise?

**Mr. Patterson:** Thank you very much, senator, for the question.

It's a complex equation to figure out, no doubt. I alluded to it a bit earlier. I think there are a couple of overarching principles that the government should keep in mind when it's building out the strategy. There's clearly been an erosion over three or four decades of biomanufacturing capacity in Canada. That needs to be scaled up. It needs to be scaled up strategically by focusing on areas of Canadian advantage, Canadian expertise and in a way to serve global markets as well. You're correct. We are a small market of 38 million Canadians. It's therefore important to build up a robust sector that can be self-sustaining but also support the global efforts and the global supply.

When you're looking to strengthen it, you want to focus on a number of key pillars. One is strengthening the research systems, strengthening coordination, building up capacity along the supply chain in a way that supports and grows and nurtures Canadian companies, ensuring that the inputs are in Canada. We have to continue to support the companies that are growing and scaling up, making sure there are connections across the industry. We need networks of excellence to ensure that it's an

L'idée est que, lorsque la stratégie sera mise en œuvre, elle aura une perspective d'ensemble et soutiendra les domaines de recherche stratégiques qui tirent parti de l'expertise canadienne d'une manière qui alimente le secteur et la valeur de la chaîne d'approvisionnement. C'est une question très pertinente et une question sur laquelle le gouvernement se concentre pour une stratégie globale.

**Le sénateur Kutcher :** J'ai deux questions, une pour M. Patterson et l'autre pour M. Scott et Mme Jodoin.

Sachant que le Canada est un très petit marché thérapeutique à l'échelle mondiale et que la pandémie a maintenant stimulé la concurrence mondiale pour la R-D biopharmaceutique, la première question, monsieur Patterson, est la suivante : le document de consultation intitulé *Prise en considération d'une nouvelle capacité de biofabrication pour le Canada* a souligné l'absence et l'importance d'une stratégie nationale cohérente dans ce domaine. Le CNRC n'est qu'une composante d'une telle stratégie. Comment les divers investissements que le Canada a faits et, espérons-le, continuera à faire dans la fabrication de produits biopharmaceutiques seront-ils consolidés pour répondre à nos besoins thérapeutiques au fur et à mesure qu'ils se manifestent, qu'il s'agisse de vaccins pour les nouvelles pandémies ou de nouveaux antimicrobiens pour évaluer la menace vivante de la résistance aux antimicrobiens? Comment ces entreprises seront-elles soutenues en dehors des périodes de crise, de manière à leur permettre, en particulier les PME, de poursuivre leurs activités, tout en permettant une réponse rapide en cas de besoin?

**M. Patterson :** Merci beaucoup, monsieur le sénateur, pour cette question.

C'est une équation complexe à résoudre, sans aucun doute. J'y ai fait allusion un peu plus tôt. Je pense qu'il y a quelques principes primordiaux que le gouvernement devrait garder à l'esprit lorsqu'il élabore sa stratégie. Il est clair qu'il y a eu érosion de la capacité de biofabrication au Canada au cours de trois ou quatre décennies. Cette capacité doit être augmentée. Il faut l'augmenter de façon stratégique en se concentrant sur les domaines où le Canada a un avantage, sur les spécialités canadiennes et de façon à servir les marchés mondiaux également. Vous avez raison. Nous sommes un petit marché de 38 millions de Canadiens. Il est donc important de bâtir un secteur robuste qui puisse être autonome, mais aussi soutenir les efforts et l'offre à l'échelle mondiale.

Pour le renforcer, il faut se concentrer sur un certain nombre de piliers importants. L'un d'entre eux est le renforcement des systèmes de recherche, le renforcement de la coordination, le renforcement des capacités tout le long de la chaîne d'approvisionnement de manière à soutenir et à faire croître les entreprises canadiennes, en veillant à ce que les intrants soient au Canada. Nous devons continuer à soutenir les entreprises qui grandissent et se développent, en veillant à ce qu'il y ait des liens

ecosystem that continues to support each other, as well as ensuring that we are working with our colleagues at Health Canada in an efficient regulatory system that protects the health of Canadians first and foremost but also encourages innovation and ramping up of clinical trials and expertise. We really need to make ourselves an attractive destination for not only international companies but to grow small- and medium-sized enterprises in a way that is mutually reinforcing and supporting.

**Senator Kutcher:** Lots to do.

Mr. Scott, much of the success in the last decade in global biopharm research has been driven by innovation clusters of universities and industry — particularly SMEs — such as the Pharmaceutical Solid State Research Cluster that is led by Cambridge. Unfortunately, Canada is not a member. In the U.S.A., we see the models of Raleigh-Durham, the BioCapital region, the Boston-Cambridge hub, et cetera.

How will NRC encourage growth of these biopharm clusters across Canada, particularly recognizing the criticisms of many scientists that, in the last decade, NRC has increasingly tended to focus on its own contract research at the expense of developing academic collaborations nationally?

**Mr. Scott:** Thank you for the question. I'll speak to one or two components, and I'll defer to my colleagues on one or two others.

Just in terms of the comment around growth of small- and medium-sized enterprises, I mentioned at the outset of my opening remarks about the NRC IRAP program, the Industrial Research Assistance Program. Over the last 12 to 18 months, the program has been rapidly scaled up. It's an existing grants and contributions program that funds business support to highly innovative small- and medium-sized enterprises in Canada. That has been ramped up over the last, as I say, 12 to 18 months to support not only innovations in the biopharmaceutical area but also economic recovery and innovation by these firms. That's in addition to, as my colleague Christine Jodoin mentioned earlier, the more core exploratory R&D that our Life Sciences division conducts with various partners, including a number of universities in the country.

I'll stop there and turn to Ms. Jodoin to see if she has anything else to add.

**Ms. Jodoin:** One of the things that we are dealing with on this biomanufacturing centre project is we've had some preliminary consultations this fall because of exactly that. We want to make

dans toute l'industrie. Nous avons besoin de réseaux d'excellence pour nous assurer qu'il s'agit d'un écosystème qui continue à favoriser un soutien mutuel, tout en nous assurant que nous travaillons avec nos collègues de Santé Canada dans un système de réglementation efficace qui protège la santé des Canadiens d'abord et avant tout, mais qui encourage également l'innovation et l'accélération des essais cliniques et de l'expertise. Nous devons vraiment faire de nous une destination attrayante, non seulement pour les entreprises internationales, mais aussi pour les PME, de manière à ce qu'elles se renforcent et se soutiennent mutuellement.

**Le sénateur Kutcher :** Beaucoup de choses à faire.

Monsieur Scott, une grande partie du succès de la dernière décennie en matière de recherche biopharmaceutique mondiale est attribuable aux grappes d'innovation des universités et de l'industrie — particulièrement les PME — comme la grappe de recherche pharmaceutique sur l'état solide qui est dirigée par Cambridge. Malheureusement, le Canada n'en est pas membre. Aux États-Unis, il y a les modèles de Raleigh-Durham, de la région de BioCapital, du centre de Boston-Cambridge, et cetera.

Comment le CNRC encouragera-t-il la croissance de ces grappes biopharmaceutiques dans le Canada, particulièrement en reconnaissant les critiques de nombreux scientifiques selon lesquelles, au cours de la dernière décennie, le CNRC a de plus en plus tendance à se concentrer sur sa propre recherche contractuelle au détriment du développement de collaborations universitaires à l'échelle nationale?

**M. Scott :** Je vous remercie de cette question. Je vais parler d'un ou deux éléments, et je m'en remettrai à mes collègues pour un ou deux autres.

Pour ce qui est de la croissance des petites et moyennes entreprises, j'ai mentionné dans mes remarques liminaires le PARI du CNRC, le Programme d'aide à la recherche industrielle. Au cours des 12 à 18 derniers mois, le programme a été rapidement élargi. Il s'agit d'un programme existant de subventions et de contributions qui finance le soutien commercial aux PME hautement novatrices au Canada. Ce programme a été intensifié au cours des 12 à 18 derniers mois, comme je l'ai dit, pour soutenir non seulement l'innovation dans le domaine biopharmaceutique, mais aussi la relance économique et l'innovation par ces entreprises. Cela s'ajoute, comme ma collègue Christine Jodoin l'a mentionné plus tôt, à la R-D exploratoire plus fondamentale que notre Section des sciences de la vie mène avec divers partenaires, dont un certain nombre d'universités du pays.

Je vais m'arrêter là et me tourner vers Mme Jodoin pour voir si elle des choses à ajouter.

**Mme Jodoin :** Une des choses qui nous préoccupe dans ce projet de centre de biofabrication, c'est que nous avons eu des consultations préliminaires cet automne, justement à cause de

sure that the NRC and this centre are going to be delivering and filling the mandate for the BMC, to grow the biomanufacturing capacity in Canada, making sure that all the players can be engaged somehow, to ensure the success and that the objectives are fulfilled and that we are recognizing where there are some gaps and that they are addressed.

We will do more of these consultations, as it is important to hear the voices from the communities. That is a commitment that we have with the BMC as we continue to shape its operations and look at the future governance of it. I just wanted to add that.

I don't know if Darryl Patterson would have anything else to add.

**The Chair:** Did you want to add something, Mr. Patterson?

**Mr. Patterson:** No, thank you, Madam Chair.

**Senator Omidvar:** Thank you to our witnesses. It's a fascinating discussion.

I've heard you refer to the erosion of biomanufacturing capacity in this country a number of times. Coming out of this crisis, we are relieved that an investment will be made in the manufacturing of drugs and supplies at the NRC.

There is, of course, another way, and I wonder if you'd comment on that. Two University of Toronto professors, Leslie Boehm and Greg Marchildon, have suggested that it would be wiser to invest in a non-profit, university-based enterprise that has a public health mandate of providing vaccines at the cost of production. There is actually somewhat of a proof of concept here with the Connaught Laboratories at the University of Toronto. Was that an option that the government ever considered?

**Ms. Jodoin:** The question you ask is one that we are looking at right now. As I said just before, we are looking at some governance models for the Biologics Manufacturing Centre. In terms of the authority to incorporate a corporation, of course, the corporation could be not-for-profit or for-profit. This is something we are exploring. In particular, when we're thinking of the mandate of the BMC, we have to make sure that the approach to the future governance of its operations are fit and aligned to make sure that the BMC will be successful and also sustainable into the future. Certainly, not-for-profit is a model to consider. Of course, research has been done in this area, particularly looking at the landscape in Canada, for sure. This is certainly a consideration as we go forth.

cela. Nous voulons nous assurer que le CNRC et ce centre vont réaliser et remplir le mandat du CPPB, c'est-à-dire accroître la capacité de biofabrication au Canada, en veillant à ce que tous les acteurs soient engagés d'une manière ou d'une autre afin d'assurer le succès, que les objectifs soient atteints et que nous reconnaissons les lacunes et les comblions.

Nous allons multiplier ces consultations, car il est important d'entendre la voix des collectivités. C'est un engagement que nous avons pris envers la CPPB alors que nous continuons à façonner ses opérations et à examiner sa gouvernance future. Je voulais juste ajouter cela.

Je ne sais pas si Darryl Patterson aurait quelque chose à ajouter.

**La présidente :** Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Patterson?

**M. Patterson :** Non, merci, madame la présidente.

**La sénatrice Omidvar :** Merci à nos témoins. C'est une discussion fascinante.

Je vous ai entendu parler à plusieurs reprises de l'érosion de la capacité de biofabrication de produits biologiques dans notre pays. À la sortie de cette crise, nous sommes soulagés qu'un investissement soit fait dans la fabrication de médicaments et de fournitures au CNRC.

Il y a, bien sûr, une autre façon de faire, et je me demande si vous voulez bien commenter cela. Deux professeurs de l'Université de Toronto, Leslie Boehm et Greg Marchildon, ont suggéré qu'il serait plus sage d'investir dans une entreprise universitaire à but non lucratif dont le mandat de santé publique serait de fournir des vaccins au coût de production. Il existe en fait une sorte de preuve de concept ici avec les laboratoires Connaught de l'Université de Toronto. Est-ce une option que le gouvernement a déjà envisagée?

**Mme Jodoin :** La question que vous posez est une option que nous examinons en ce moment. Comme je viens de le dire, nous examinons certains modèles de gouvernance pour le Centre de production de produits biologiques. En ce qui concerne le pouvoir de constituer une société, celle-ci pourrait bien sûr être à but lucratif ou non. C'est un sujet que nous explorons. En particulier, lorsque nous pensons au mandat du CPPB, nous devons nous assurer que l'approche de gouvernance des opérations du CPPB à l'avenir est adaptée et harmonisée pour garantir sa prospérité et sa durabilité. Il est certain que le modèle à but non lucratif est un modèle à prendre en compte. Bien sûr, des recherches ont été effectuées dans ce domaine, en particulier en examinant le paysage au Canada. C'est certainement un élément à prendre en compte au fur et à mesure que nous avançons.

I do want to let you know, though, that, as well, as exploring not-for-profit and public-private partnerships and other models, we have set up a project advisory board. That was set up in January 2021. It is made up of representatives from biopharma, academia, universities and ex officios from government. We are asking exactly those questions of them and seeking strategic input around the considerations that we should think about in terms of the future governance of the BMC, the not-for-profit and other models as well.

**Senator Omidvar:** To any of the witnesses who have some insight into this: Patent and patent waivers are all the talk right now. Blue sky into the future. Your Royalmount biomanufacturing facility produces a vaccine or a drug that has the potential to be as lifesaving as, let's say, the Moderna or Pfizer vaccines. Who holds the patent? Is there any consideration, even at this early stage, of patents not in proprietorship for a shareholder but in proprietorship for the public good?

**Ms. Jodoin:** This is an area that we are looking into right now. I'm afraid I can't answer that question at this point in time. It's certainly something that we have to consider as we do get engaged into production of the BMC with vaccines, sponsors and others, and even looking into a future public-private partnership model. This is something we're looking at. Thank you for the question.

**Senator Dasko:** I agree that this has been a very interesting discussion. I've learned a lot.

This legislation obviously gives the NRC the authority to do a number of things. Basically, you're having the door opened to taking on various things. During this conversation, I've noted a whole list of things that are possible in your future and the things that you've been doing in your present. In response to Senator Kutcher, for example, Mr. Patterson mentioned research, coordination, supply chain support, support across industries, growing enterprises and also filling gaps in production. Many other things have come up in this conversation, and everything, of course, sounds great. It sounds wonderful.

My question is: As you look into the future, what is it that you think you will do? You can't do everything. You can't focus on everything. What is the realistic picture of what you will be focusing on, let's say, in the next couple of years? Can you tell me what you think your priorities will be, given that you now have the opportunity to do so many more things? I can direct the question to anybody. Thank you.

**Mr. Scott:** Thank you for the question. I'm happy to respond.

Je tiens cependant à vous dire que, dans le cadre de l'exploration des partenariats public-privé et sans but lucratif et d'autres modèles, nous avons également créé un conseil consultatif de projet, en janvier 2021. Ce conseil est composé de représentants de l'industrie biopharmaceutique, du monde universitaire, des universités et d'anciens fonctionnaires. Nous leur posons exactement ces questions et cherchons à obtenir une contribution stratégique sur ce que nous devrions prendre en compte en ce qui concerne la gouvernance du CPPB, le modèle à but non lucratif et d'autres modèles également.

**La sénatrice Omidvar :** Je m'adresse à tous les témoins qui ont des idées à ce sujet. On parle beaucoup des brevets et de la renonciation aux brevets en ce moment. Le ciel est bleu dans l'avenir. Votre installation de bioproduction Royalmount produit un vaccin ou un médicament qui pourrait sauver autant de vies que, disons, les vaccins Moderna ou Pfizer. Qui détient le brevet, dans ce cas? Est-il envisagé, même à ce stade précoce, que les brevets ne soient pas la propriété d'un actionnaire, mais celle des contribuables?

**Mme Jodoin :** C'est un aspect que nous examinons en ce moment. J'ai bien peur de ne pas pouvoir répondre à cette question pour l'instant. C'est certainement une chose que nous devons prendre en compte tandis que nous nous engageons dans la production de vaccins avec le CPPB, les commanditaires et d'autres, et même dans la recherche d'un futur modèle de partenariat public-privé. C'est une question que nous examinons. Merci de cette question.

**La sénatrice Dasko :** Je suis d'accord pour dire que ce débat a été très intéressant. J'ai appris beaucoup de choses.

Cette loi donne évidemment au CNRC le pouvoir de faire un certain nombre de choses. En fait, on vous donne la possibilité de prendre en charge diverses choses. Durant cette conversation, j'ai noté toute une liste de choses qui sont possibles dans votre avenir et ce que vous avez fait jusqu'à présent. En réponse au sénateur Kutcher, par exemple, M. Patterson a mentionné la recherche, la coordination, le soutien de la chaîne d'approvisionnement, le soutien des industries, la croissance des entreprises et aussi le comblement des lacunes dans la production. Beaucoup d'autres choses ont été évoquées dans cette conversation, et tout, bien sûr, semble formidable. Cela semble merveilleux.

Ma question est la suivante : lorsque vous vous projetez dans l'avenir, que ferez-vous à votre avis? Vous ne pouvez pas tout faire. Vous ne pouvez pas vous concentrer sur tout. Quelle est l'image réaliste de ce sur quoi vous allez vous concentrer, disons, au cours des deux prochaines années? Pouvez-vous me dire quelles seront, à votre avis, vos priorités, étant donné que vous avez maintenant la possibilité de faire beaucoup plus de choses? N'importe lequel d'entre vous peut répondre. Merci.

**M. Scott :** Merci pour la question. Je suis heureux de répondre.

The two authorities being sought as part of the Budget Implementation Act in the short term are very much driven by the Biologics Manufacturing Centre and the requirements needed to ensure that it's operationalized. As noted earlier, and to the senator's point, these will be tools in the toolkit for future use. As noted, since they are of an exceptional nature, that's why in the legislation it's built in around ministerial approval and Governor-in-Council approval. These will be authorities exercised in the future with great discretion and oversight and with the view of contributing to the NRC's core mandate, which is not changing as part of these legislative amendments, so science, research and innovation to support academia, government and business innovation.

In terms of the second part of the question and some of the broader value chain investments that my colleague Darryl was speaking about, those are much broader Government of Canada policy objectives. The NRC is just one component on that broader spectrum. I defer to Darryl if he wants to add more context or explanation. The NRC is just one part of that broader story and suite of investments that Darryl was outlining earlier.

**Mr. Patterson:** I'm happy to add a little bit.

**The Chair:** Absolutely.

**Mr. Patterson:** You're absolutely right, senator, that you can't boil the ocean. There's an element of decision-making that needs to take place, and strategic decision-making.

Generally speaking, if you look at the allocations in the budget, they give certain indications of where the investments go by topic. A billion dollars is to the Strategic Innovation Fund to support industry scale-up. I mentioned the money for research. There's money for skills in a much broader context.

Once the objectives are set, I'll give you an example which might illuminate it, and it's not an example of a decision made but, for instance, mRNA. When you want to respond in a pandemic, you want a couple of things. You want speed, you want flexibility and you want sufficient doses. But you don't know what platform is going to be the one that is going to solve the day for pandemic X. So you want to be able to some extent to mitigate that risk by developing capabilities across a number of platforms, but you can't do everything. The value chain and the supply inputs into various vaccines can range in the hundreds, even thousands. So you're not going to produce all the elements in one place in Canada. If at one point the decision is that we're going to invest in mRNA because certain capabilities exist in Canada, you look at where the key excellence lies. There's a

Les deux pouvoirs demandés dans le cadre de la Loi d'exécution du budget sont, à court terme, en grande partie motivés par le Centre de production de produits biologiques et les exigences requises pour en assurer le fonctionnement. Comme on l'a dit plus tôt, et pour répondre au point soulevé par la sénatrice, ce seront des outils dans la boîte à outils pour une utilisation future. Comme on l'a dit, puisqu'il s'agit d'une nature exceptionnelle, c'est la raison pour laquelle la loi prévoit l'approbation du ministre et du gouverneur en conseil. Ces pouvoirs seront exercés à l'avenir avec beaucoup de discernement et de surveillance et dans le but de contribuer au mandat principal du CNRC, c'est-à-dire la science, la recherche et l'innovation pour soutenir l'innovation à l'échelle des universités, du gouvernement et des entreprises, mandat que ces modifications législatives ne changent pas.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question et certains des investissements plus importants dans la chaîne de valeur dont parlait mon collègue Darryl Patterson, il s'agit d'objectifs politiques beaucoup plus vastes du gouvernement du Canada. Le CNRC n'est qu'une composante de ce plus grand spectre. Je me tourne vers M. Patterson s'il veut ajouter plus de contexte ou d'explications. Le CNRC n'est qu'une partie de cette histoire plus large et de cette série d'investissements que M. Patterson a décrite plus tôt.

**M. Patterson :** J'aimerais bien en dire un peu plus.

**La présidente :** Absolument.

**M. Patterson :** Vous avez tout à fait raison, madame la sénatrice, de dire que l'on ne peut pas faire bouillir l'océan. Il y a un élément de prise de décision qui doit avoir lieu, et une prise de décision stratégique.

De manière générale, si l'on prend les allocations dans le budget, elles donnent certaines indications sur la destination des investissements, par thème. Un milliard de dollars est destiné au Fonds d'innovation stratégique pour soutenir la mise à l'échelle de l'industrie. J'ai mentionné l'argent pour la recherche. Il y a de l'argent pour les compétences dans un contexte beaucoup plus large.

Une fois les objectifs fixés — je vais vous donner un exemple qui pourrait expliquer cela davantage, et ce n'est pas un exemple de décision déjà prise — par exemple, l'ARNm. Dans la réaction à une pandémie, il faut deux choses. Il faut la rapidité et la souplesse, et un nombre suffisant de doses. Mais on ne sait pas quelle plateforme sera celle qui réglera le problème de la pandémie X. Il faut donc être capable, dans une certaine mesure, d'atténuer ce risque en développant des capacités sur plusieurs plateformes, mais on ne peut pas tout faire. La chaîne de valeur et les intrants des différents vaccins peuvent se compter par centaines, voire par milliers. Il ne sera donc pas possible de produire tous les éléments en un seul endroit au Canada. Si, à un moment donné, la décision est d'investir dans l'ARNm parce que certaines capacités existent au Canada, il faut déterminer où se

research cluster out west, a lot of expertise in lipid nanoparticles, which is a key component of mRNA vaccines, so you want to invest in research related to that. You want to look at the supply chain, investing key strategic elements of the mRNA supply chain, to ensure that Canada is a global contributor and a player when it comes to responding to a pandemic where mRNA is the solution. Then you want to invest in research and manufacturing capabilities in mRNA. That creates a strategic advantage for Canada hypothetically speaking. Protein subunit is another advantageous platform where you want to make strategic investments along the research supply chain and production capacity.

Those considerations are being taken into account, and we realize that choices are going to have to be made in the investments we make. We want to leverage existing strengths in Canada and focus and grow on where the puck is going as well, so the future of a lot of these areas. I hope that helps a little bit.

**Senator Dasko:** From what you said, it obviously means you have to keep a certain amount of flexibility to be able to respond to situations as they arise. That also creates a certain constraint because flexible organizations have different characteristics than large, steady-as-you-go sorts of organizations. So there is that too.

**Senator Frum:** I'll continue on that theme, for any of the witnesses. Of key importance to responding to pandemic in the future is to have processes, including approval processes, that permit rapid responses. My question is, what specific measures have been put in place to fast track this production facility? What legal, regulatory and policy changes are being considered that will enable a rapid response in a future pandemic? Further, a national ability to rapidly identify pandemic threats, as Israel and other countries did in the early stages of this pandemic, is clearly something that was lacking in Canada. Is improving that national assessment capability also something that you are contemplating?

**Mr. Scott:** I'll just defer to my colleague Christine to answer.

**Ms. Jodoin:** I can answer for the NRC in terms of being ready and agile. I know we're saying we can't be everything to everyone and we do have to make decisions to make sure that we can support and be focused to deliver. The key thing with the BMC is its primary mandate is to always be ready to pivot toward a pandemic emergency and support pandemic preparedness. What this means is that for this centre, it will

trouve l'excellence clé. Il y a une grappe de recherche dans l'Ouest, beaucoup d'expertise dans les nanoparticules lipidiques, qui sont un composant clé des vaccins à ARNm, alors il faut investir dans la recherche liée à cela. Il faut examiner la chaîne d'approvisionnement, investir dans les éléments stratégiques clés de la chaîne d'approvisionnement en ARNm, afin de s'assurer que le Canada est un contributeur et un acteur mondial lorsqu'il s'agit de répondre à une pandémie où l'ARNm est la solution. Ensuite, il faut investir dans la recherche et les capacités de fabrication de l'ARNm. Cela crée un avantage stratégique pour le Canada, hypothétiquement parlant. La sous-unité protéique est une autre plateforme avantageuse où l'on voudrait faire des investissements stratégiques le long de la chaîne d'approvisionnement de la recherche et de la capacité de production.

Tous ces aspects sont pris en compte, et il faut reconnaître que des choix devront être faits dans les investissements que nous faisons. Nous voulons tirer parti des forces existantes au Canada et nous concentrer et nous développer là où la rondelle va également, c'est-à-dire l'avenir d'un grand nombre de ces domaines. J'espère que cela vous aide un peu.

**La sénatrice Dasko :** D'après ce que vous avez dit, cela signifie évidemment que vous devez garder une certaine souplesse pour pouvoir réagir aux situations qui se présentent. Cela crée aussi une certaine contrainte, parce que les organisations souples ont des caractéristiques différentes de celles des grandes organisations stables. Il y a donc cet aspect aussi.

**La sénatrice Frum :** Je vais poursuivre sur ce thème, et n'importe lequel des témoins peut répondre. Pour réagir à une pandémie à l'avenir, il est essentiel d'avoir des processus, y compris des processus d'approbation, qui permettent des réponses rapides. Ma question est la suivante : quelles mesures précises ont été mises en place pour accélérer cette installation de production? Quels changements juridiques, réglementaires et politiques sont envisagés pour permettre une réponse rapide lors d'une future pandémie? En outre, la capacité nationale de détecter rapidement les menaces de pandémie, comme l'ont fait Israël et d'autres pays aux premiers stades de cette pandémie, est manifestement une chose qui faisait défaut au Canada. L'amélioration de cette capacité d'évaluation nationale est-elle également une chose que vous envisagez?

**M. Scott :** Je vais laisser à ma collègue, Mme Jodoin, le soin de répondre.

**Mme Jodoin :** Je peux répondre au nom du CNRC en ce qui concerne le fait d'être prêt et agile. Je sais que nous disons que nous ne pouvons pas être tout pour tout le monde, et nous devons prendre des décisions pour nous assurer que nous pouvons offrir un soutien et être concentrés pour produire des résultats. L'élément clé du CPPB est que son mandat principal est d'être toujours prêt à pivoter pour faire face à une urgence pandémique

always be in a constant GMP state of readiness to be able to pivot at any time that the government requires us to pivot, to fulfill a pandemic emergency. So one key thing in terms of the BMC is it will be in constant readiness state. When it is not supporting a pandemic, then it can pivot to support growing the biomanufacturing capacity and focusing on public interests projects. The primary is always being in a constant ready state to be able to pivot to address a pandemic emergency.

I don't know if Darryl Patterson would have anything else in terms of the questions. I know there were questions around regulatory considerations. I think that would be the area of responsibility of Health Canada with respect to that.

**Senator Frum:** In terms of fast tracking this facility, where are we at? Since August 2020 when this really became an issue, what is the progress?

**Ms. Jodoin:** The progress of this facility is going very well actually. Right now, of course, the construction of this facility has been going on at an accelerated pace and it is on schedule. When we started this, we finished the external shell for this facility in December. We are on target to complete the construction by the end of July. This includes the interior design and fit up and the good manufacturing practises commission and qualification of the equipment and the facility. Normally something of this nature in terms of a GMP certified biomanufacturing facility can take up to two years to complete.

What did we do to accelerate this? It was quite a challenge. However, we successfully have done it. Because of the importance of this centre to be completed to support the pandemic, significant efforts were made to deliver the facility in a very agile manner, so adjusting and adapting throughout the process of construction and the design. For example, the design and the build took place simultaneously. While the construction of the shell was taking place, the interior fit-up design was also being completed. This really allowed for the schedule to be condensed while still addressing all the many details that are required to ensure the facility meets its GMP compliance.

**Senator Frum:** Thank you.

**Senator Kutcher:** Thank you all for being here. This is such an essential and important topic.

I'm sure that all Canadians are very pleased about the imminent completion of the GMP-compliant Royalmount site, but although it's a great start, the pandemic has taught us we can't put all our eggs in one basket. We have seen what happened in other sectors where the pandemic got into manufacturing plants and then they had to shut down. How will the Government of Canada ensure that we have a robust, distributed network of regionally sited biopharma manufacturing

et soutenir la préparation à une pandémie. Cela signifie que ce centre sera toujours prêt à pivoter à tout moment si le gouvernement l'exige, pour répondre à une urgence pandémique. Ainsi, une caractéristique essentielle du CPPB est son état de préparation constant. Lorsqu'il ne soutient pas une pandémie, il peut pivoter pour soutenir la croissance de la capacité de biofabrication et se concentrer sur des projets d'intérêt public. L'objectif principal est d'être en état de préparation permanent pour pouvoir pivoter en cas d'urgence pandémique.

Je ne sais pas si Darryl Patterson a autre chose à ajouter en réponse aux questions. Je sais qu'il y avait des questions sur les considérations réglementaires. Je pense que ce serait le champ de responsabilité de Santé Canada.

**La sénatrice Frum :** En ce qui concerne l'accélération de cette installation, où en sommes-nous? Quels sont les progrès réalisés depuis août 2020, lorsque cela est devenu un problème?

**Mme Jodoin :** L'avancement de cette installation va très bien, en fait. En ce moment, bien sûr, la construction de l'installation se poursuit à un rythme accéléré et elle respecte l'échéancier. Au départ, nous avons terminé l'enveloppe extérieure de l'installation en décembre. Nous sommes en passe de terminer la construction d'ici la fin juillet. Cela comprend la conception et l'aménagement intérieurs, ainsi que la mise en service et la certification de l'équipement et de l'installation selon les bonnes pratiques de fabrication. Normalement, la construction d'une installation de bioproduction certifiée BPF peut prendre jusqu'à deux ans.

Qu'avons-nous fait pour accélérer le processus? C'était un véritable défi. Mais nous y sommes parvenus. Compte tenu de l'importance de l'achèvement de ce centre pour soutenir la pandémie, des efforts considérables ont été déployés pour construire l'installation d'une manière très souple, en s'ajustant et en s'adaptant tout au long du processus de construction et de conception. Par exemple, la conception et la construction se sont déroulées simultanément. Pendant que la construction de l'enveloppe était en cours, la conception de l'aménagement intérieur était elle aussi mise au point. Cela a permis de comprimer le calendrier tout en tenant compte des nombreux détails nécessaires pour que l'installation réponde aux BPF.

**La sénatrice Frum :** Merci.

**Le sénateur Kutcher :** Merci à tous d'être ici. C'est un sujet tellement crucial et important.

Je suis sûr que tous les Canadiens sont très heureux de l'achèvement imminent de l'installation Royalmount conforme aux BPF, mais même si c'est un excellent début, la pandémie nous a appris qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Nous avons vu ce qui s'est passé dans d'autres secteurs, où la pandémie a atteint des usines de fabrication qui ont dû fermer leurs portes. Comment le gouvernement du Canada s'assurera-t-il que nous disposons d'un réseau robuste de

capabilities that can mitigate potential shutdown of a single site component during a pandemic?

**Mr. Scott:** Thank you for the question. I'll give one initial comment and then I'll defer to my colleague.

The senator's point is well taken. There have been a series of investments, not only just in the Biologics Manufacturing Centre at the Royalmount site in Montreal but a series of other investments in facilities, both through NRC funding as well ISED funding, to do exactly as the centre was getting — as to build a multifaceted, robust biomanufacturing capacity.

I'll defer to Mr. Patterson for additional comments.

**Mr. Patterson:** Thank you, senator.

In the immediate response to the pandemic in March, the government began making investments to build up biomanufacturing capacity, which includes the NRC investment but also, for example, \$173 million in Medicago in Quebec, \$175.6 million in Accelerera which is therapeutics out West, and Precision Nanosystems as well as Novocol in Ontario and Quebec. There is a complete appreciation of your point that you need to make sure you have a diverse range of facilities that can produce a diverse range of drugs and therapeutics in order to respond and to make sure that those facilities are viable in non-pandemic times. So that strategy will continue, and it will continue to be built up and considered in that context.

**Senator Kutcher:** Thank you.

**The Chair:** Thank you. Thank you senators. Thank you to our witnesses.

[*Translation*]

Thank you. Despite all the little challenges we had to face, we succeeded and we are all very satisfied and happy. Thank you for being there.

[*English*]

You are very well aware that we are meeting tomorrow and on Friday. I do want you to keep in mind that on Friday, we have some time at the end for a bit of in camera discussion on possible instructions for the analysts as we start doing that report, so keep that in mind, and slowly but surely prepare what you might want to bring forward to our dear analysts.

capacités de fabrication biopharmaceutique réparties dans les régions, qui peut atténuer la fermeture éventuelle d'une seule installation pendant une pandémie?

**M. Scott :** Je vous remercie de cette question. Je vais donner une première réponse, puis je m'en remettrai à mon collègue.

Je comprends très bien le point de vue du sénateur. Il y a eu une série d'investissements, non seulement dans le Centre de production de produits biologiques à l'installation de Royalmount à Montréal, mais aussi dans d'autres installations, à la fois par le biais du financement du CNRC et du financement d'ISDE, pour faire exactement ce qu'il fallait, c'est-à-dire bâtir une capacité de fabrication de produits biologiques robuste et polyvalente.

Je laisse la parole à M. Patterson pour d'autres commentaires.

**M. Patterson :** Merci, monsieur le sénateur.

Dans la réponse immédiate à la pandémie en mars, le gouvernement a commencé à faire des investissements pour renforcer la capacité de biofabrication, ce qui comprend l'investissement dans le CNRC, mais aussi, par exemple, 173 millions de dollars dans Medicago au Québec, 175,6 millions de dollars dans Accelerera qui s'occupe de la thérapeutique dans l'Ouest, et Precision Nanosystems ainsi que Novocol en Ontario et au Québec. On comprend parfaitement votre point de vue selon lequel il faut s'assurer de disposer d'un grand nombre d'installations capables de produire une gamme variée de médicaments et de produits thérapeutiques, afin de réagir et de veiller à ce que ces installations soient viables en période non pandémique. Cette stratégie se poursuit donc, et elle continuera d'être mise au point et prise en compte dans ce contexte.

**Le sénateur Kutcher :** Merci.

**La présidente :** Je vous remercie. Merci aux sénatrices et sénateurs. Merci à nos témoins.

[*Français*]

Je vous remercie. Malgré tous les petits défis que nous avons dû relever, nous avons réussi et nous en sommes tous très satisfaits et heureux. Merci d'avoir été là.

[*Traduction*]

Vous savez que nous nous réunissons demain et vendredi. Rappelez-vous que vendredi, nous aurons un peu de temps à la fin pour une discussion à huis clos sur les instructions éventuelles aux analystes au moment où nous commençons à rédiger ce rapport, alors gardez cela à l'esprit et préparez lentement, mais sûrement, ce que vous voudrez présenter à nos chers analystes.

---

Again, thank you to our witnesses, and if there is no other business, keep safe, and we will see you all tomorrow.

(The committee adjourned.)

Une fois de plus, je remercie nos témoins et, s'il n'y a pas d'autres questions, restez en sécurité et nous vous verrons tous demain.

(La séance est levée.)

---